ADMINISTRATION COMMUNALE

DE

BEAUVECHAIN

BUDGET 2020

RAPPORT

- DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE

- SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES

DE LA COMMUNE.

VISE A L'ARTICLE L1122-23 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Première partie

GRANDES TENDANCES DE LA POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE

1. **Préambule**
2. **Aperçu global du budget**
3. **Analyse du budget ordinaire**
4. **Analyse du budget extraordinaire**
5. **Conclusions**

1. PREAMBULE

Au fil des années, des décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir ont eu un impact négatif sur les finances communales et le boni de l'exercice propre a dès lors enregistré une tendance à la baisse sous l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses et de la contraction de certaines recettes.

C'est dans ce contexte difficile que nous avons élaboré le budget 2020 en veillant cependant à y intégrer de nouvelles politiques communales tout en maintenant une situation financière sous contrôle.

2. APERCU GLOBAL DU BUDGET

Le service **ordinaire** comprend l'ensemble des recettes et dépenses destinées à permettre la vie courante de la commune. Ces recettes et dépenses présentent le plus souvent un caractère récurrent (dépenses de personnel et de fonctionnement, charges financières, recettes fiscales, dividendes, subsides pour l'emploi, etc.).

Le service **extraordinaire** représente l'ensemble des recettes et dépenses qui affectent durablement la valeur du patrimoine communal à l'exclusion de son entretien courant (achat, aménagement ou vente de bâtiments, travaux de voirie, subsides d'investissement, emprunts, etc…).

Au niveau de la comptabilité communale existe la règle essentielle de la séparation des services ordinaire et extraordinaire : les dépenses de chaque service sont équilibrées par des recettes de même nature.
Les recettes extraordinaires ne peuvent servir à la couverture des dépenses ordinaires car dans le cadre d'une gestion saine, il convient de ne pas s'endetter à long terme pour couvrir des dépenses courantes.
Par contre, il existe une dérogation à la règle qui offre la possibilité à l'autorité locale de financer les dépenses extraordinaires par le biais de ressources ordinaires via **un transfert** (dépense de prélèvement). Si le budget présente un boni appréciable malgré une pression fiscale modérée, un tel transfert est en effet de nature à favoriser la santé financière de la commune en évitant de recourir à l'emprunt pour financer des investissements.

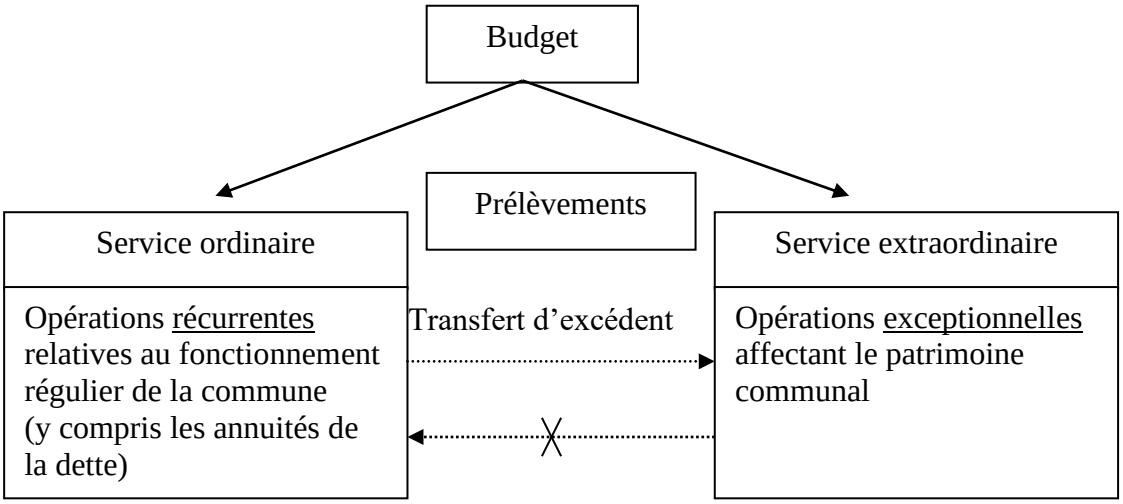

Un élément spécifique de la comptabilité des pouvoirs locaux est que les remboursements des emprunts (les amortissements en capital) bien que de nature patrimoniale, ne sont pas considérés comme des dépenses extraordinaires mais sont au contraire imputés sur le service ordinaire. Cela contraint les communes à financer ces dépenses par des recettes récurrentes (fiscalité, dividendes, fonds des communes, …). Pour ne pas déséquilibrer le service ordinaire, il est donc essentiel de limiter le recours à l'emprunt et nous verrons plus tard que telle est notre politique : de façon systématique, nous effectuons des transferts de l'ordinaire vers l'extraordinaire pour financer une partie des investissements.
Les pouvoirs locaux ont recours au système d'imputation dit de l'exercice : sont rattachés à l'exercice les droits à recette acquis par la commune (même si l'argent sera matériellement perçu au cours d'une année ultérieure) et les engagements pris à l'égard des créanciers durant l'exercice, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils sont soldés. La comptabilité des pouvoirs locaux distingue dès lors les opérations relatives à l'exercice propre de celles relatives aux exercices antérieurs.

Le résultat budgétaire est finalement obtenu de la façon suivante :

recettes de l'exercice propre - dépenses de l'exercice propre	→	Solde à l'exercice propre
		+
recettes des exercices antérieurs (y compris boni reporté) - dépenses des exercices antérieurs (y compris mali reporté)	→	Solde des exercices antérieurs
		+
recettes des prélèvements - dépenses des prélèvements (transferts)	→	Solde des prélèvements
		=
recettes de l'exercice global - dépenses de l'exercice global	→	Solde budgétaire global

Le résultat budgétaire global doit toujours être en équilibre ou positif.

De l'élaboration du budget 2020 se dégagent les résultats suivants :

	Ordinaire	**Extraordinaire**
Recettes exercice propre	+ 7.703.083,58	+ 2.854.149,50
Dépenses exercice propre	- 7.445.815,30	- 3.463.488,38
	---	---
Résultat exercice propre	**+ 257.268,28**	**- 609.338,88**
Résultat exercices antérieurs	+ 152.874,06	
Prélèvements service extraordinaire		+ 609.338,88
Prélèvements service extraordinaire	- 303.086,88	
Résultat global	**+ 107.055,46**	**0**

(pour information, la différence entre les 609.338,88 € et les 303.086,88 € représente le prélèvement sur le FRIC 2019-2021)

Du côté des recettes ordinaires, la fiscalité constitue la principale source de financement (60,8 %).

Les dépenses de personnel représentent la plus grosse part des dépenses ordinaires (50 %).

Les investissements sont financés par des subsides, des fonds propres et par plusieurs emprunts que nous supprimerons partiellement en fonction du boni du compte 2019.

Dans les pages suivantes, nous donnerons des commentaires plus détaillés sur les diverses rubriques budgétaires.

3. ANALYSE DU BUDGET ORDINAIRE

Dépenses

La maîtrise des dépenses ordinaires constitue l'un de nos leviers principaux pour maintenir l'équilibre budgétaire : le graphique ci-dessous indique en effet un niveau de dépenses ordinaires par habitant nettement inférieur à Beauvechain par rapport aux communes similaires, à la province du Brabant wallon et la Région wallonne.

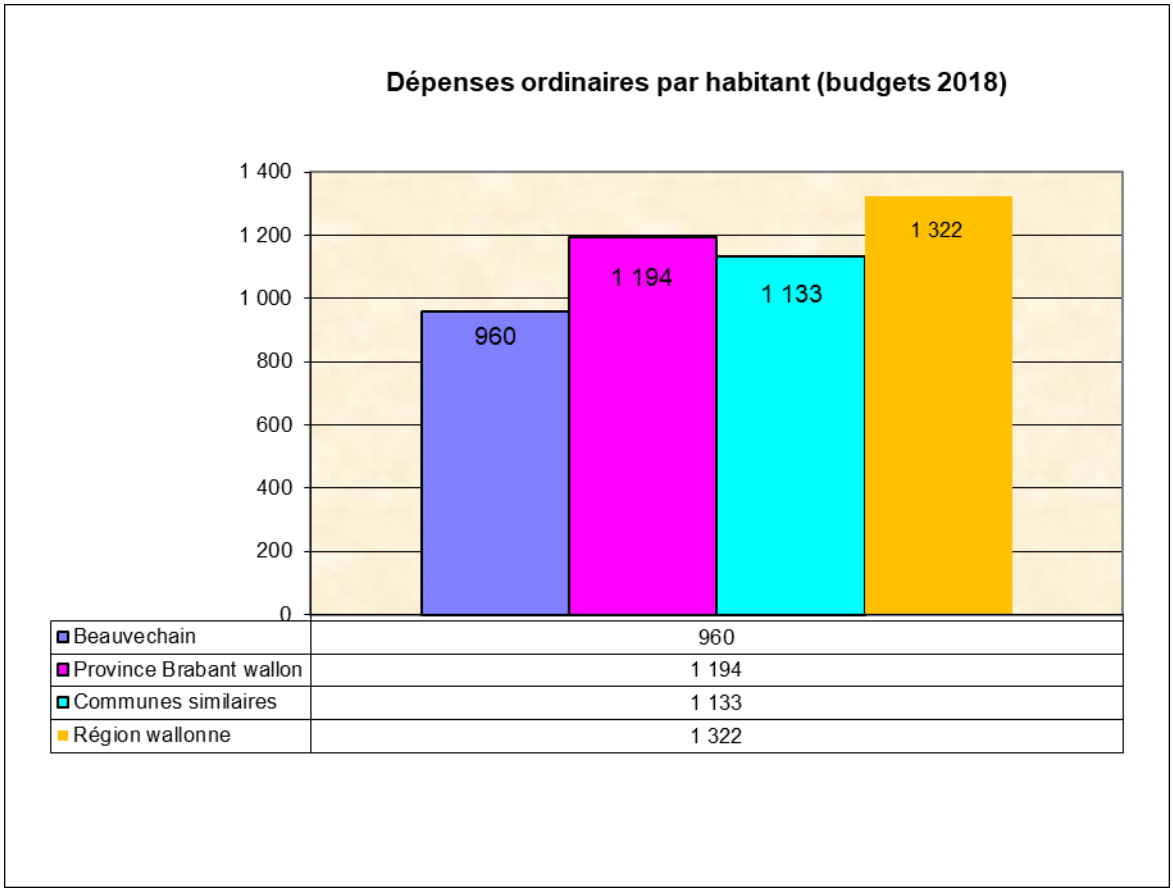

Le budget 2020 poursuit les mêmes objectifs : maintenir sous contrôle le niveau des dépenses ordinaires (1.033 € par habitant).

Dépenses ordinaires par nature

Les dépenses de **personnel** regroupent essentiellement les traitements et charges patronales pour les mandataires communaux, le personnel administratif et ouvrier de même que celui engagé pour la maison d'accueil de la petite enfance. Elles s'élèvent à la moitié des dépenses ordinaires.
L'augmentation parait assez importante à première vue (5,67 %) mais pour avoir une meilleure idée de l'augmentation réelle, il faut tenir compte de l'internalisation des coûts de nettoyage des écoles (3 employées mi-temps – coût estimé de 60.000 €), à compenser également dans les frais de fonctionnement. L'augmentation réelle est donc de 3,96% et s'explique principalement par l'engagement d'un employé à l'urbanisme et d'un directeur général effectif (un poste de chef de service étant resté vacant en 2019), par les modifications de barèmes liées à l'évolution de carrière et aux annales.

Les frais de **fonctionnement** représentent 25 % des dépenses ordinaires. Ils concernent l'activité courante des services communaux (fournitures de bureau, frais de téléphone et de correspondance, frais liés à la consommation d'eau, d'électricité, combustibles pour les véhicules, assurances, etc…). Ils sont en baisse de 6,74%. En retirant les coûts de nettoyage « internalisés », la diminution réelle se monte néanmoins à 3,75% et s'explique par nos efforts pour comprimer ce type de dépenses.

Les dépenses de **transfert** représentent des subventions que la commune octroie à des tiers dans des domaines relevant de l'intérêt communal. Elles représentent 25 % des dépenses ordinaires et sont essentiellement constituées par :

- la dotation en faveur de la zone de police : 762.741,61 €
- l'intervention communale en faveur du CPAS : 463.970,78 €
- l'intervention pour la zone de secours : 396.351,76 € (dont 48.787,16 € relatifs aux corrections pour les années 2014 & 2015)

Ces diverses dépenses, qui augmentent considérablement chaque année, pèsent lourdement sur le budget communal.

Les dépenses de **dette** sont constituées par les charges financières (intérêts et remboursements en capital des emprunts) qui ne représentent que 0,84 % des dépenses ordinaires.

Les graphiques sur l'évolution de la dette à Beauvechain confirment son niveau dérisoire :

Il faut cependant noter que la commune aura davantage recours à l'emprunt dans les années à venir pour les raisons suivantes :

- La diminution du boni à l'ordinaire remarquée depuis plusieurs années, réduit de facto la possibilité de prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire
- La conclusion des politiques entamées lors de la précédente mandature et les nouvelles politiques nécessiteront une forte augmentation des investissements à court terme.
- Les taux d'intérêts sont historiquement bas et le taux d'endettement très faible nous permet d'emprunter à des taux très favorables.

NATURE	2019(1)	2020	2019	2020
	en euros	*en euros*	*en %*	*en %*
PERSONNEL	3 497 602,95	3 696 016,00	49%	50%
FONCTIONNEMENT	1 984 616,77	1 850 231,82	28%	25%
TRANSFERT	1 600 019,07	1 837 374,38	22%	25%
DETTE	46 338,85	62 193,10	1%	1%
TOTAL	7 128 577,64	7 445 815,30	100%	100%

(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire

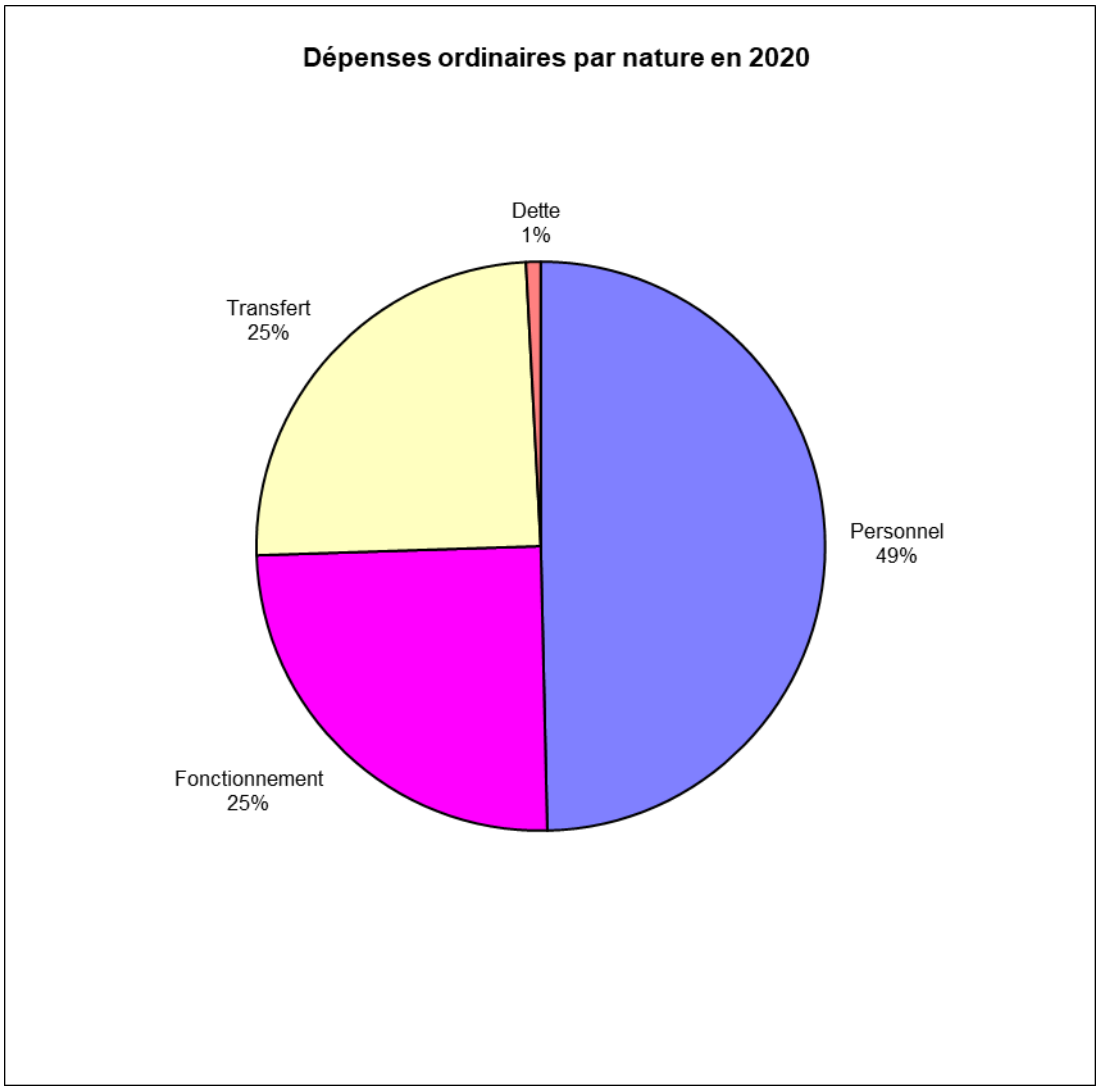

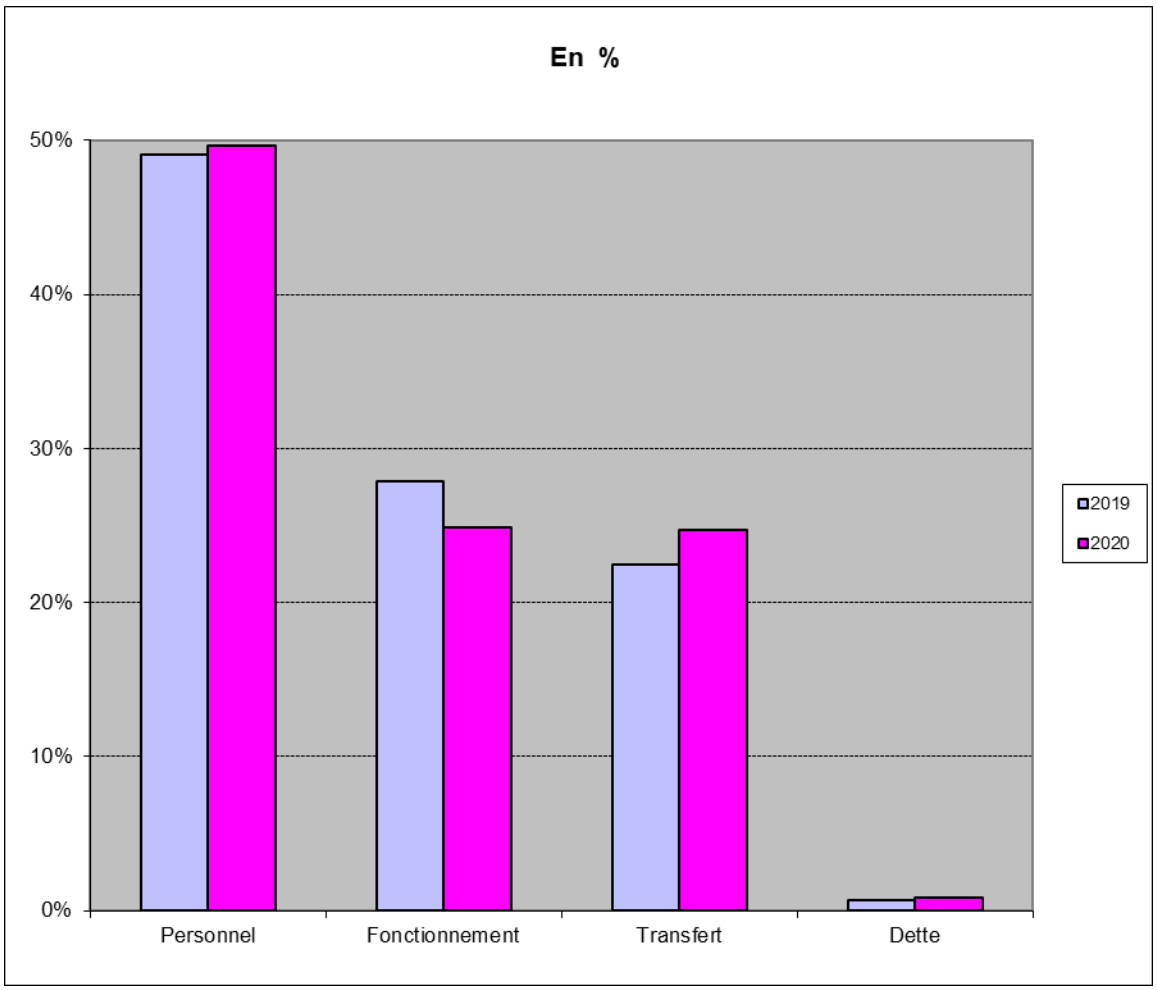
En %
50%
40%
30%
20%
10%
0%
Personnel
Fonctionnement
Transfert
Dette
2019
2020

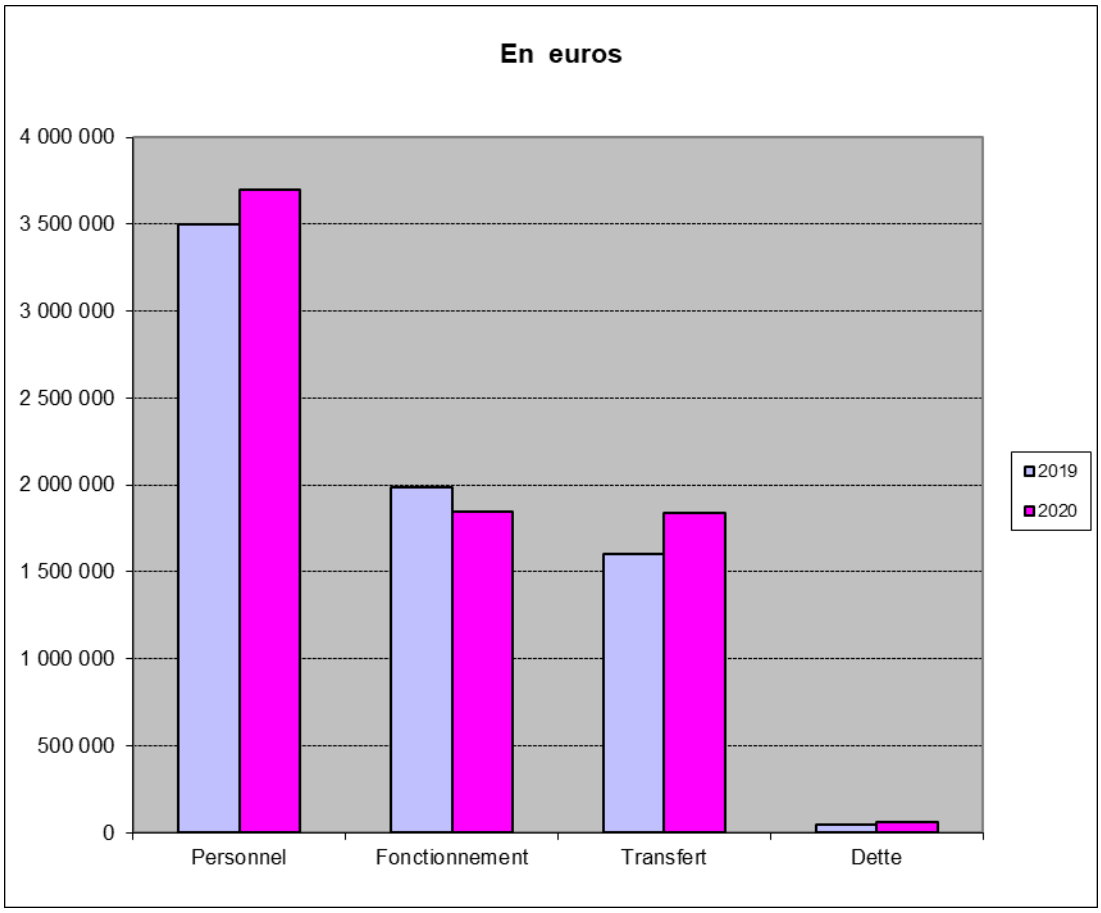
En euros
4 000 000
3 500 000
3 000 000
2 500 000
2 000 000
1 500 000
1 000 000
500 000
0
Personnel
Fonctionnement
Transfert
Dette
2019
2020

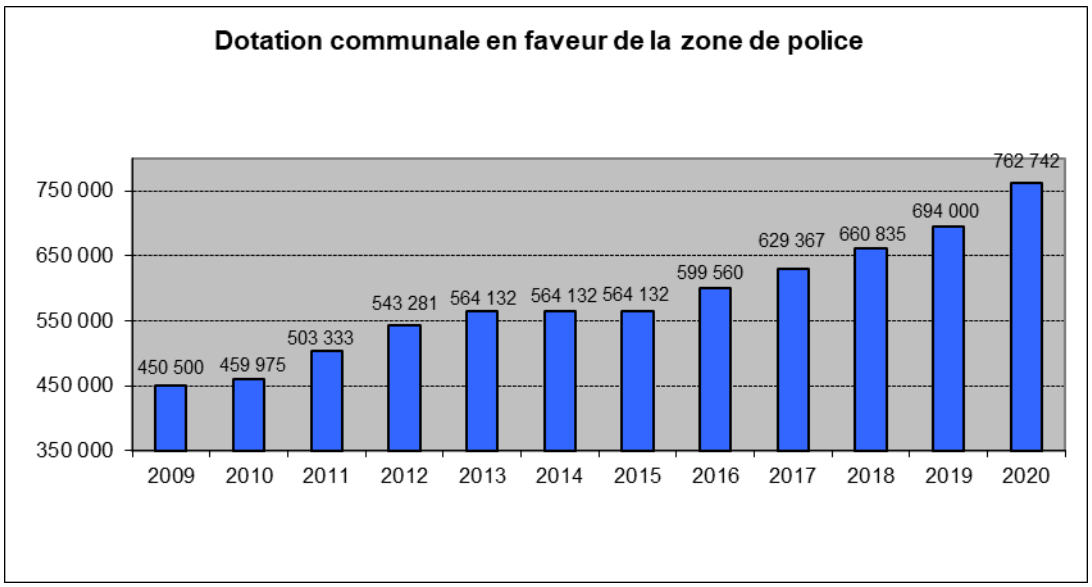
Dotation communale en faveur de la zone de police
750 000
650 000
550 000
450 000
350 000
450 500
459 975
503 333
543 281
564 132
564 132
564 132
599 560
629 367
660 835
694 000
762 742
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020

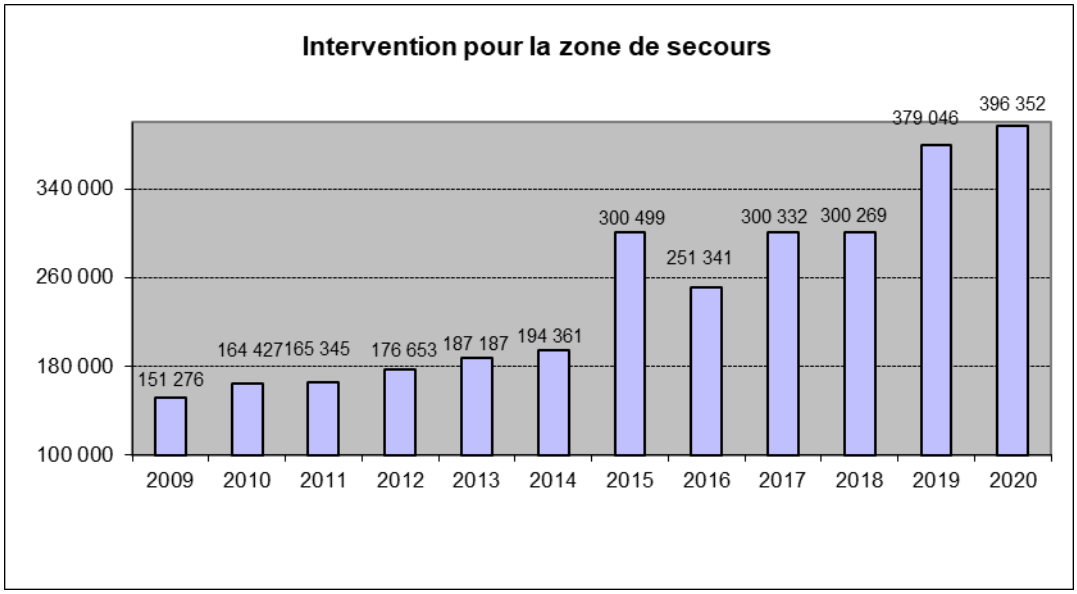
Intervention pour la zone de secours
340 000
260 000
180 000
100 000
151 276
164 427
165 345
176 653
187 187
194 361
300 499
251 341
300 332
300 269
379 046
396 352
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020

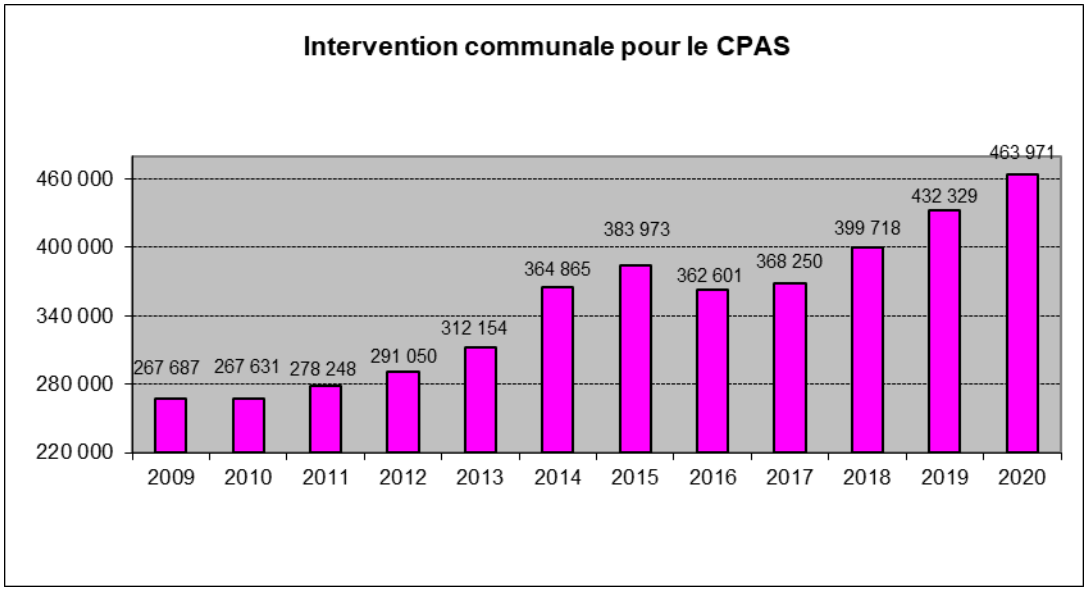
Intervention communale pour le CPAS
460 000
400 000
340 000
280 000
220 000
267 687
267 631
278 248
291 050
312 154
364 865
383 973
362 601
368 250
399 718
432 329
463 971
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020

Charges financières à payer par la commune (en milliers d'euros)

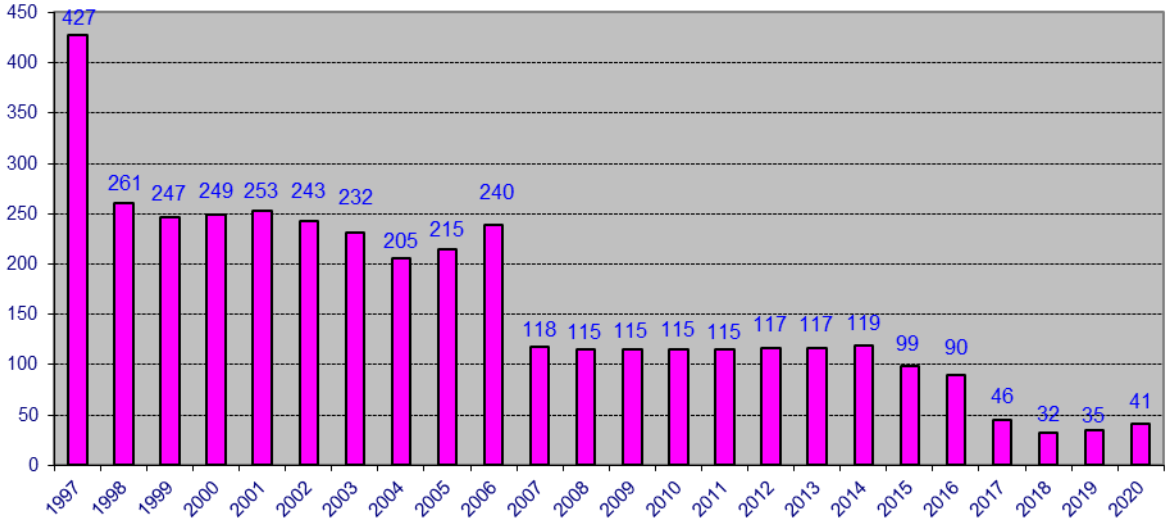

Charges financières totales par habitant (comptes 2017*)

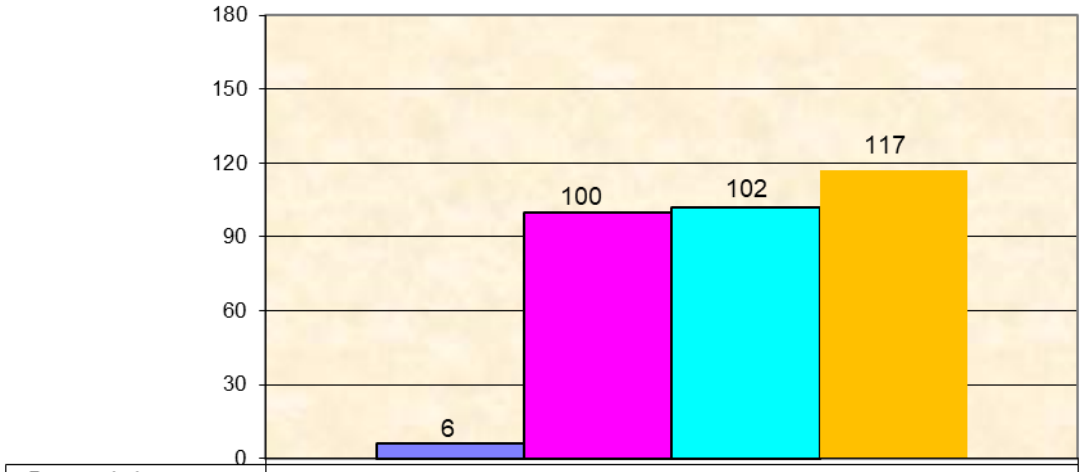

Beauvechain	6
Communes similaires	100
Province Brabant wallon	102
Région wallonne	117

* dernières données disponibles

Dépenses ordinaires par fonctions

Les dépenses **d'administration** et de **communications** représentent 44 % des dépenses ordinaires. La hausse enregistrée se situe surtout au niveau des dépenses de personnel.

L'augmentation des dépenses de **sécurité** s'explique par la hausse continue de l'intervention en faveur de la zone de police et de la zone de secours.

Les dépenses relatives à **l'enseignement** augmentent principalement du fait de la mise en place du nouveau projet pédagogique ainsi que des coûts liés à l'encadrement des élèves pendant le temps de midi.

Les dépenses relatives aux **loisirs**, à la **culture** et aux **sports** augmentent légèrement de par la mise en place de divers projets pour les jeunes ainsi que la création d'un conseil communal des enfants.

Les **dépenses sociales** sont essentiellement composées des dépenses prévues pour la maison d'accueil de la petite enfance et de l'intervention communale en faveur du CPAS qui augmente d'environ 32.000 €.

L'augmentation des coûts relatifs à la **salubrité publique** et au **logement** s'explique principalement par l'introduction des poubelles à puce et par l'engagement de personnel supplémentaire au service urbanisme. Il faut cependant noter qu'en vertu de l'application du coût-vérité, les frais liés aux traitements des immondices sont intégralement compensés par des recettes.

FONCTIONS	2019 (1)	2020	2019	2020
	en euros	en euros	en %	en %
Dépenses non imputables	62 200,00	61 650,00	0,9%	0,8%
Administration et patrimoine privé	1 987 573,00	2 047 225,81	27,9%	27,5%
Dépenses pour pays étrangers	2 558,00	2 600,00	0,0%	0,0%
Sécurité	1 026 636,00	1 112 806,21	14,4%	14,9%
Communications	1 270 699,00	1 229 619,16	17,8%	16,5%
Economie	6 899,00	8 009,67	0,1%	0,1%
Enseignement	512 047,00	532 042,98	7,2%	7,1%
Loisirs - Culture - Sports	289 794,00	294 844,80	4,1%	4,0%
Cultes	30 059,00	40 685,56	0,4%	0,5%
Social - Santé - Travail	1 018 421,00	1 084 282,73	14,3%	14,6%
Salubrité publique - Logement	921 692,00	1 032 048,38	12,9%	13,9%
Total dépenses ordinaires	7 128 578,00	7 445 815,30	100,0%	100,0%

(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire

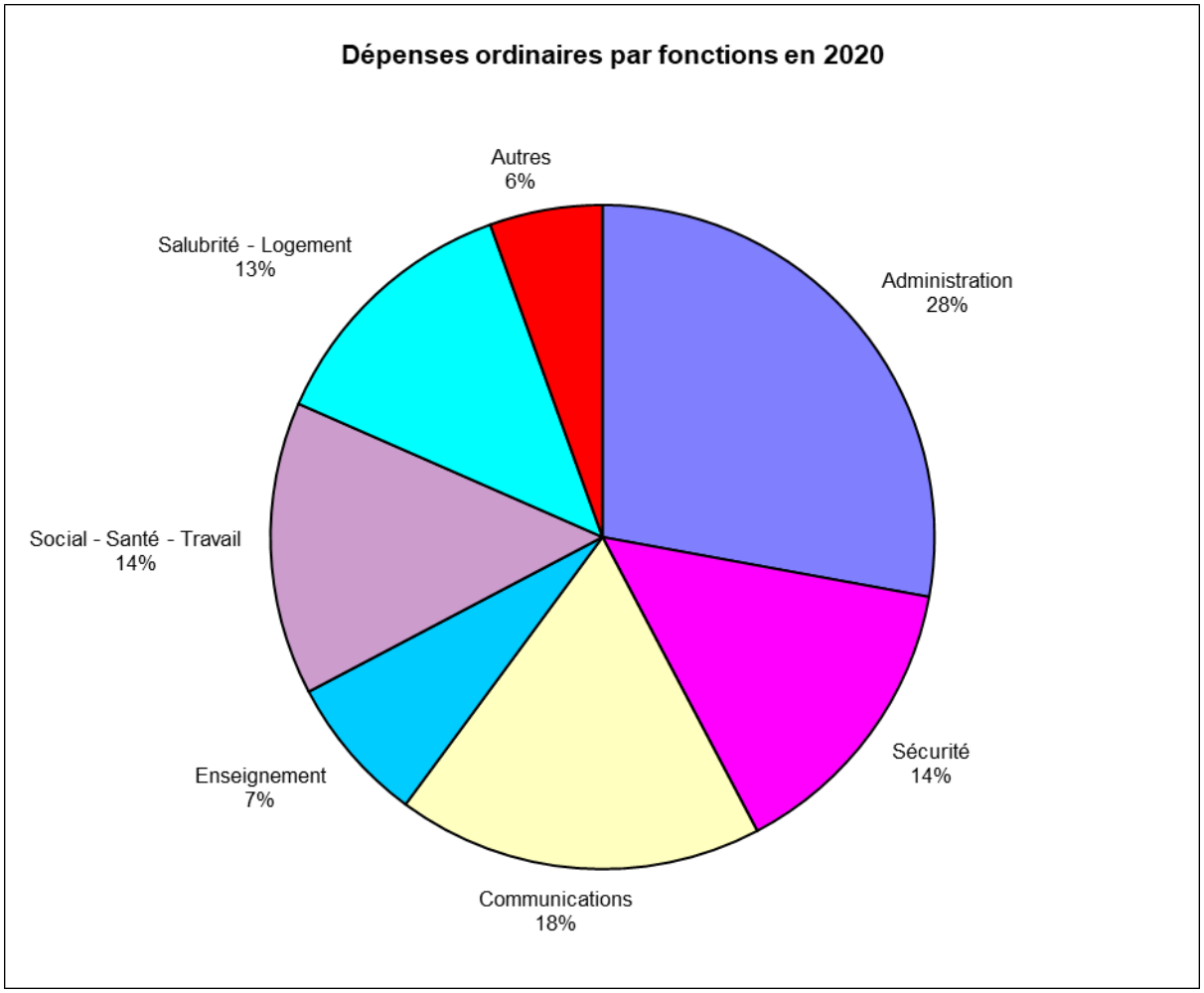

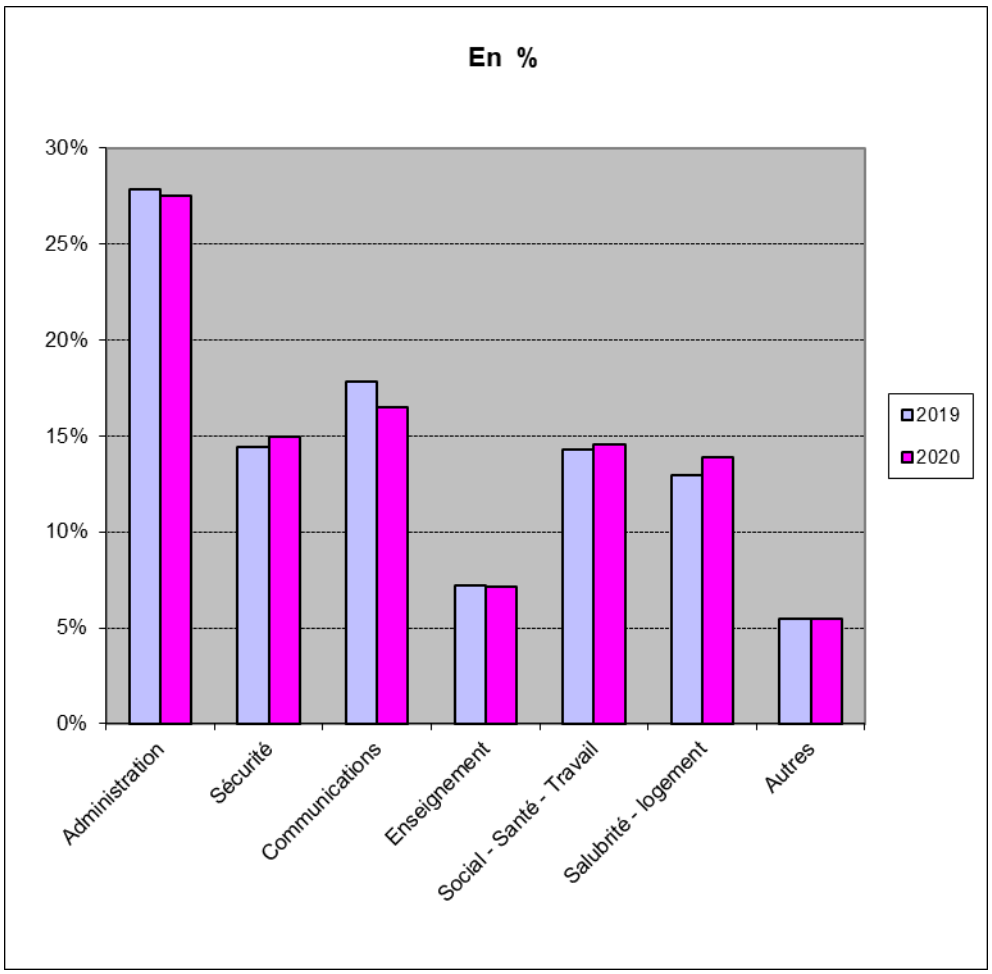
En %
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
Administration
Sécurité
Communications
Enseignement
Social - Santé - Travail
Salubrité - logement
Autres
2019
2020

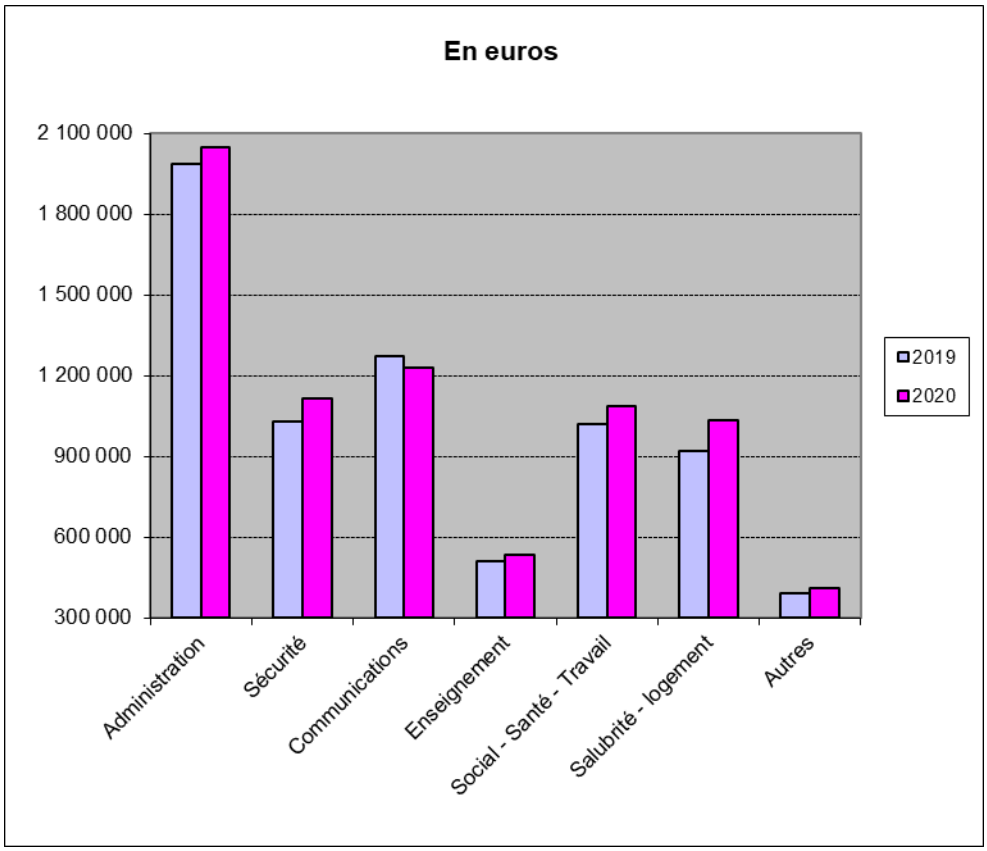
En euros
2 100 000
1 800 000
1 500 000
1 200 000
900 000
600 000
300 000
Administration
Sécurité
Communications
Enseignement
Social - Santé - Travail
Salubrité - logement
Autres
2019
2020

Recettes

Recettes ordinaires par nature

Les **ressources fiscales** représentent 60,8% de nos recettes :

- taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) : 36,2 %
- produit des centimes additionnels au précompte immobilier (PI) : 15,7 %
- taxe additionnelle à l'impôt sur les véhicules automobiles : 1,5 %
- taxes locales : 7,4 %

Les recettes relatives à l'impôt des personnes physiques augmentent d'environ 289.000 €. En 2020, nous bénéficierons de l'impact complet suite à notre décision de porter le taux des additionnels à l'IPP à 7 % au lieu de 6 % en 2019.

Les recettes relatives aux additionnels de précompte immobilier, estimées en 2020 à 1.212.292 €, progressent de 1 %. Nous avons procédé à l'engagement d'un indicateur-expert pour procéder à une révision cadastrale qui débutera en 2020 et se poursuivra sur plusieurs années. Les retours escomptés n'auront pas lieu avant 2022.

Avec la décision de porter l'impôt des personnes physiques à 7 % et en maintenant celui des additionnels au précompte immobilier à 1.700 centimes, Beauvechain figure toujours au niveau de la fiscalité parmi les communes privilégiées :

- en 2019, seulement 19,1 % des communes wallonnes bénéficient d'un taux IPP inférieur ou égal à 7 % ;
- en 2019, seulement 3,1 % des communes wallonnes bénéficient d'un taux PI inférieur ou égal à 1.700 centimes.

Les taxes perçues directement par notre commune restent également dérisoires : 7,4 % des recettes totales. Elles ont surtout trait à l'environnement et à sa préservation : taxes sur l'enlèvement des immondices, sur la vente de sacs poubelles, sur les permis d'urbanisme, sur la diffusion publicitaire, sur les secondes résidences, sur les raccordements à l'égouttage et sur les versages sauvages. Les taxes relatives à la gestion des déchets augmentent fortement avec le passage au système de poubelles à puces car la commune est dans l'obligation de faire supporter le coût-vérité aux citoyens (selon le principe du « pollueur-payeur »).

Les **subsides** perçus au niveau du budget ordinaire représentent une part significative des autres recettes : ils sont principalement composés des subventions relatives à la politique de l'emploi. Nous recevons également une subvention pour la zone de secours estimée à 72.000 €.

Les recettes du **fonds des communes** représentent 11 % des recettes totales, elles sont principalement constituées d'une dotation générale de la Région wallonne non affectée à des dépenses spécifiques. Dans un esprit de solidarité, ces recettes ont pour effet d'atténuer les déséquilibres découlant d'une répartition inégalitaire des ressources fiscales ou d'une disparité au niveau des besoins de dépenses. Les communes à fiscalité basse comme la nôtre sont pénalisées. En ayant augmenté nos additionnels à l'IPP en 2019, nous bénéficions mécaniquement d'une révision à la hausse (+ 47.000 €) pour 2020.

Le décret du 15 juillet 2008 a instauré un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes. Les nouveaux critères mis en place répondent à quatre objectifs :

- permettre aux communes d'assurer les missions de base (financement général) ;
- opérer un rééquilibrage des capacités financières des communes (péréquation) ;

- aider les communes qui ont des charges plus importantes ou spécifiques (externalités) ;
- orienter les politiques locales (exemple : incitant aux logements publics ou sociaux).

Les recettes de la **dette** (3 %) sont principalement constituées par les revenus engendrés par les dividendes relatifs au gaz et à l'électricité.

Les recettes de **prestations** (4 %) proviennent de services rendus par la commune ou de la fourniture de biens. Elles sont de nature très diverse : à titre d'illustration, locations de chasse et fermages, locations de salles, produits des concessions aux cimetières, etc.
Les recettes les plus importantes concernent la participation financière des parents pour les frais de garde de leurs enfants dans la maison d'accueil de la petite enfance (87.500 €), la redevance payée par IPFBW pour l'occupation du domaine public par le réseau électrique et gazier (104.210 €), l'intervention des parents dans les repas scolaires (45.000 €) et les loyers des logements moyens (116.000 €).

NATURE	2019 (1) en euros	2020 en euros	2019 en %	2020 en %
PRESTATIONS	468 743,66	491 972,66	7%	6%
TRANSFERT	6 420 333,10	6 943 101,97	89%	90%
- Fiscalité	*4 283 333,57*	*4 681 903,51*	*60%*	*61%*
- Subsides & Divers	1 311 038,85	1 378 001,20	*18%*	*18%*
- Fonds	*825 960,68*	*883 197,26*	*12%*	*11%*
DETTE	284 629,83	268 008,95	4%	3%
PRELEVEMENTS	0,00	0,00	*0%*	*0%*
TOTAL	7 173 706,59	7 703 083,58	100%	100%

(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire

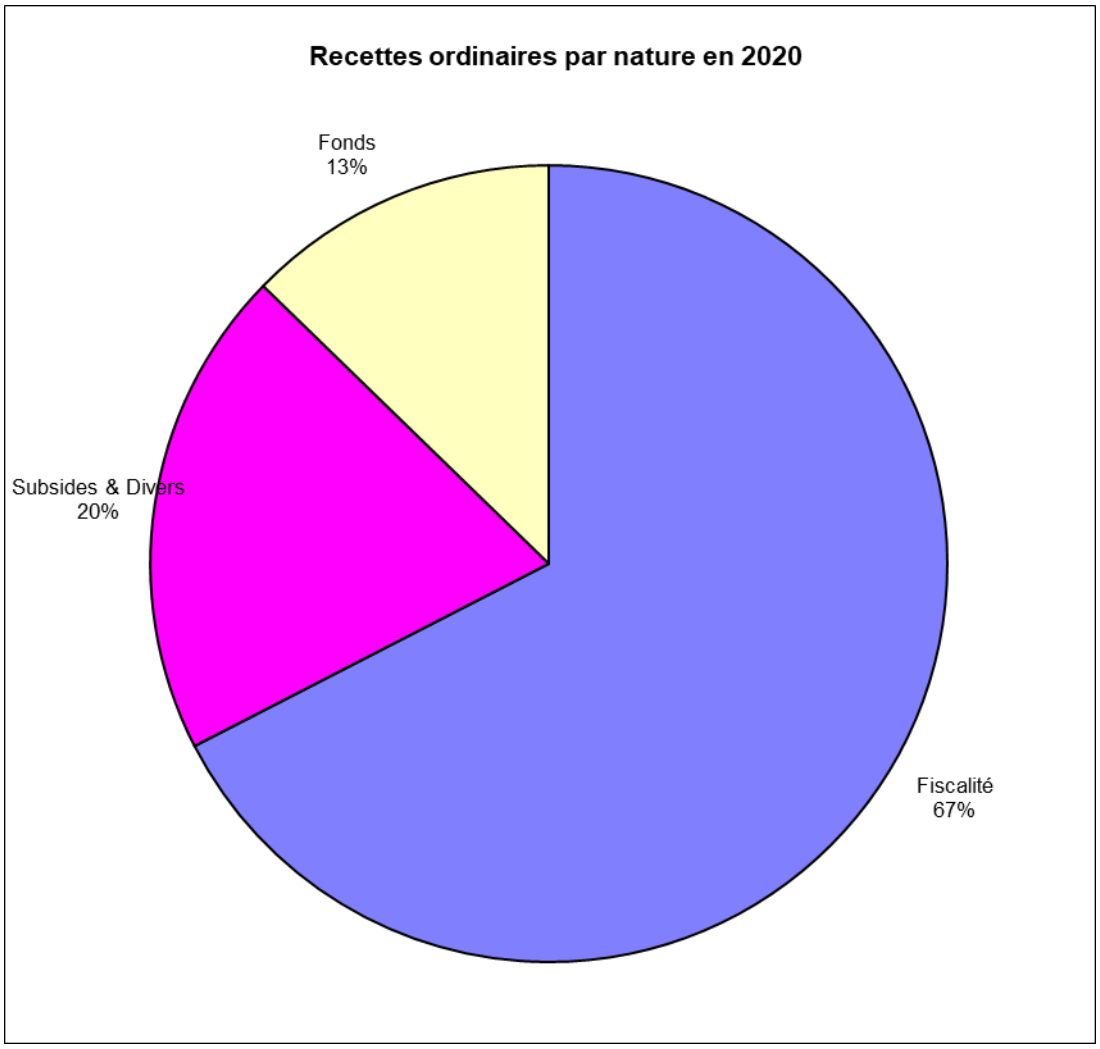

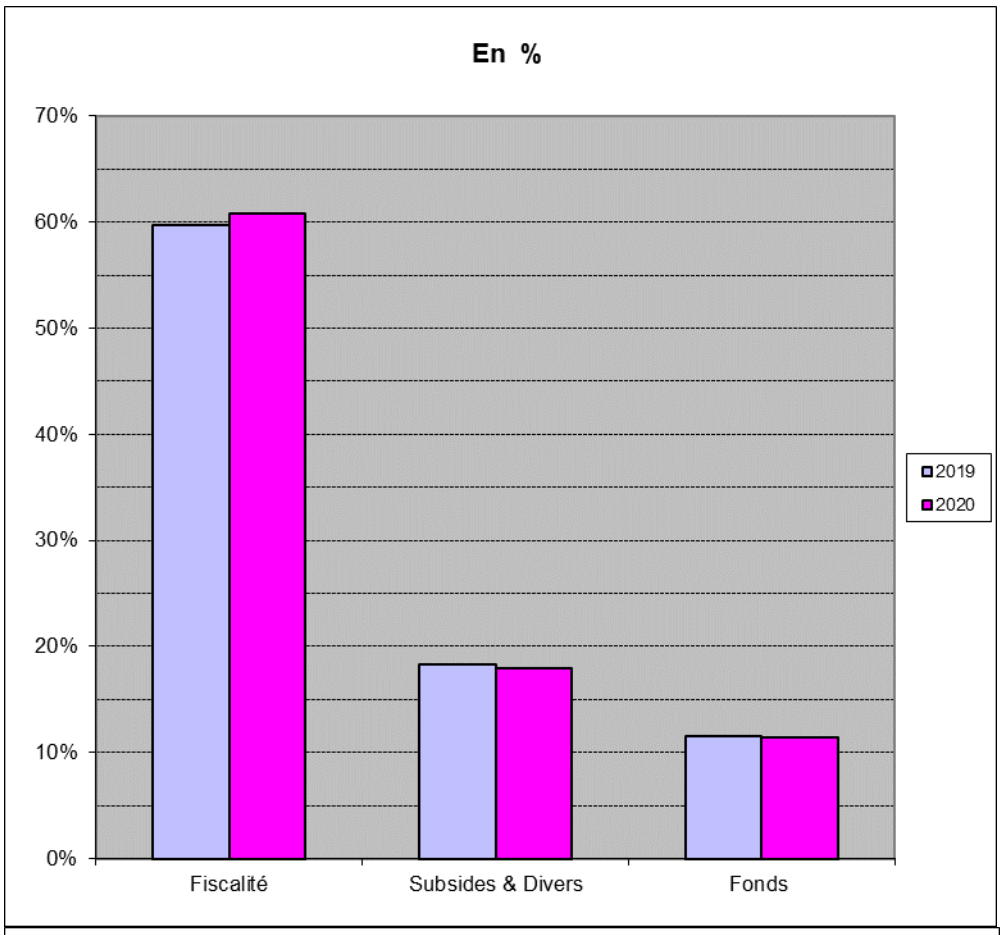
En %
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
Fiscalité
Subsides & Divers
Fonds
2019
2020

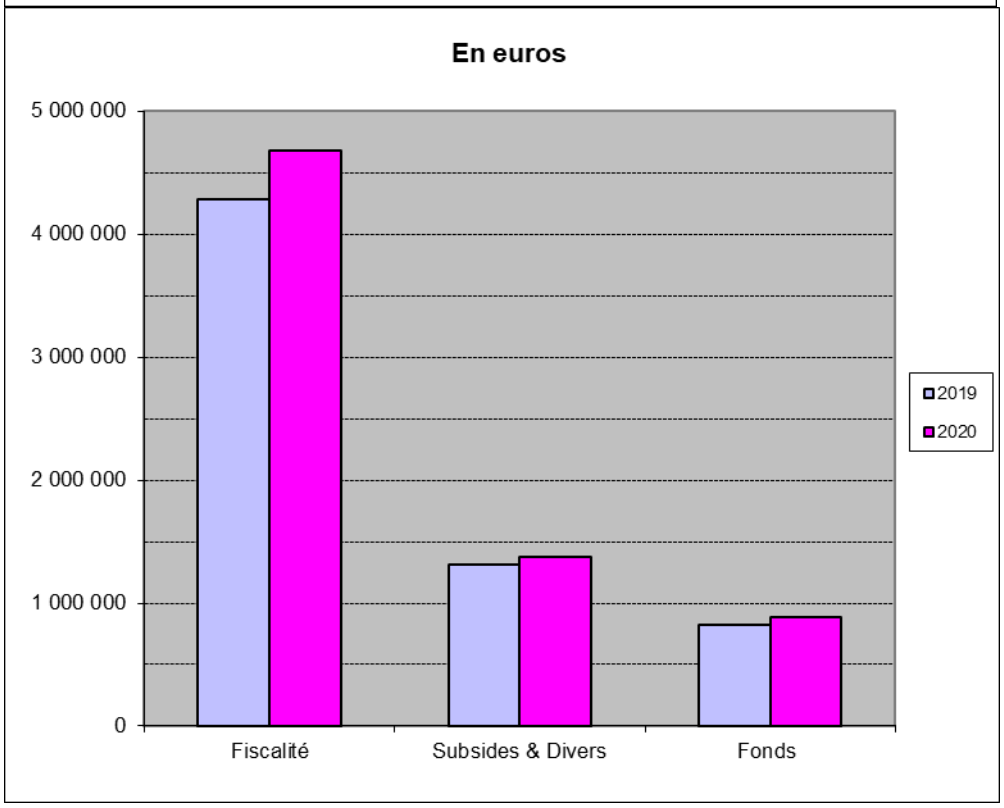
En euros
5 000 000
4 000 000
3 000 000
2 000 000
1 000 000
0
Fiscalité
Subsides & Divers
Fonds
2019
2020

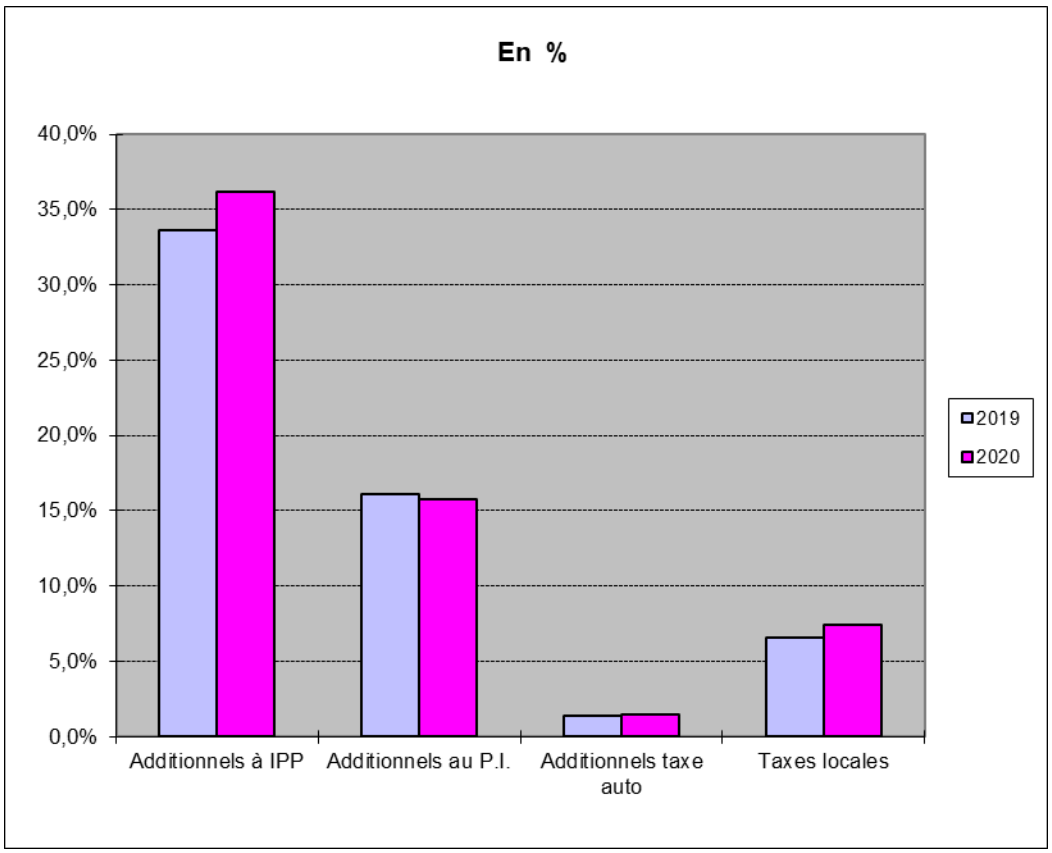
En %
40,0%
35,0%
30,0%
25,0%
20,0%
15,0%
10,0%
5,0%
0,0%
Additionnels à IPP
Additionnels au P.I.
Additionnels taxe auto
Taxes locales
2019
2020

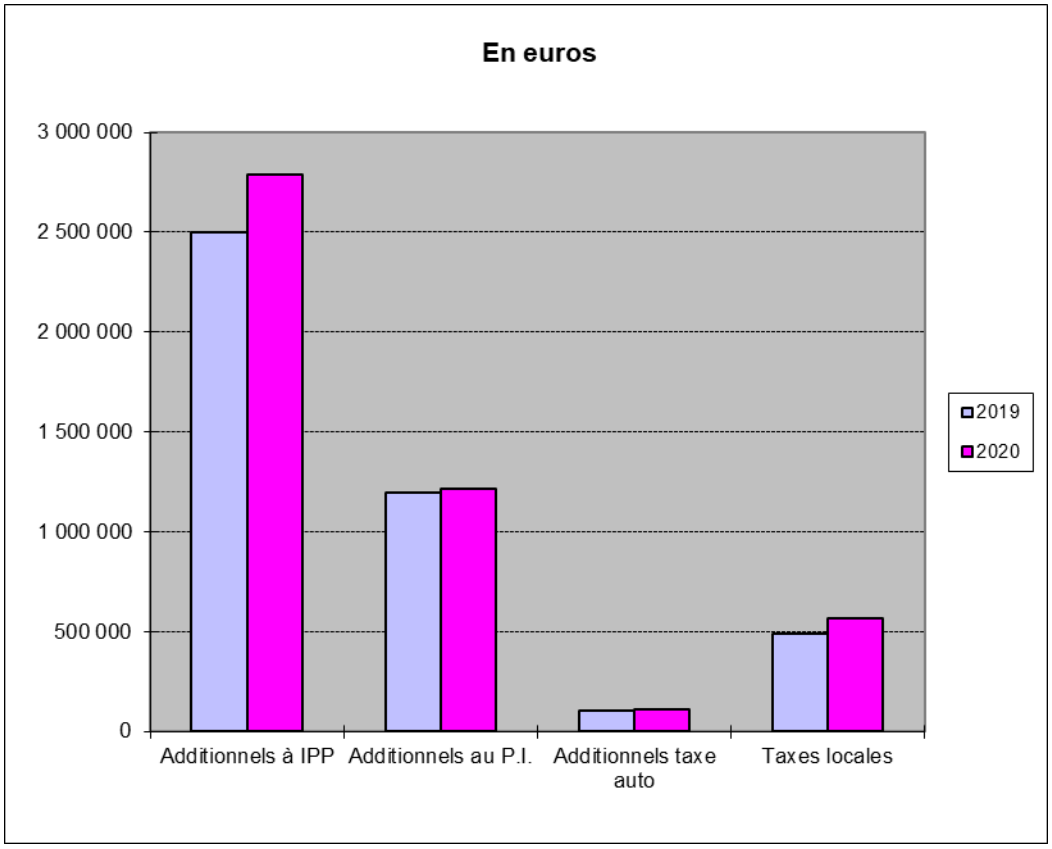
En euros
3 000 000
2 500 000
2 000 000
1 500 000
1 000 000
500 000
0
Additionnels à IPP
Additionnels au P.I.
Additionnels taxe auto
Taxes locales
2019
2020

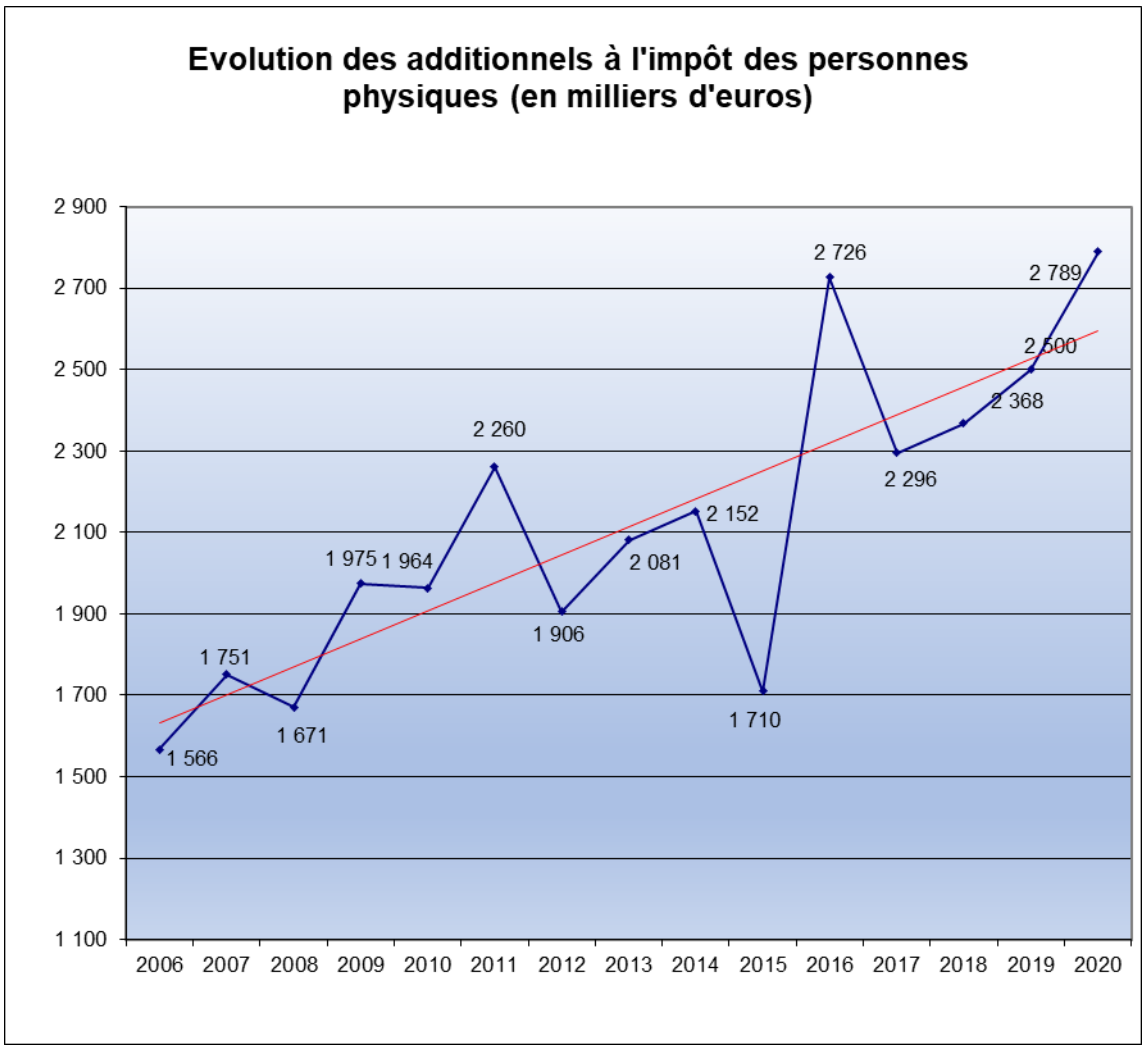
Evolution des additionnels à l'impôt des personnes physiques (en milliers d'euros)
2 900
2 700
2 500
2 300
2 100
1 900
1 700
1 500
1 300
1 100
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
1 566
1 751
1 671
1 975
1 964
2 260
1 906
2 081
2 152
1 710
2 726
2 296
2 368
2 500
2 789

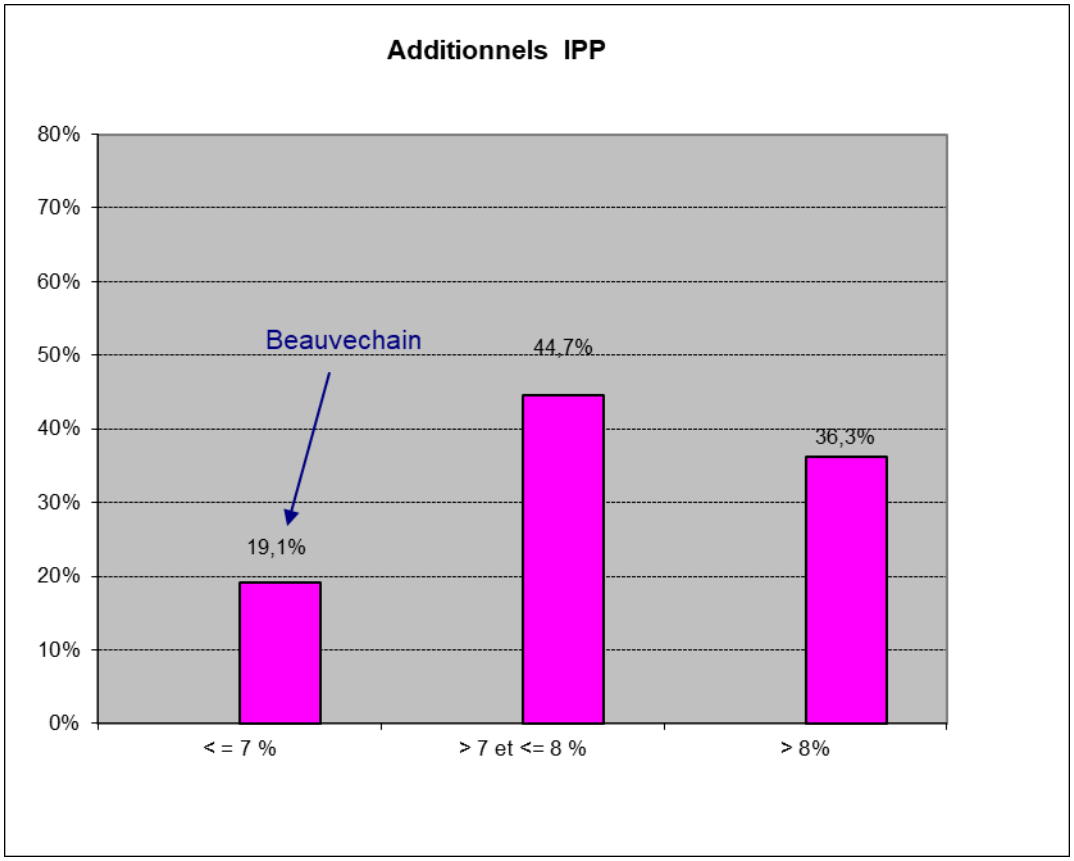
Additionnels IPP
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
Beauvechain
19,1%
44,7%
36,3%
< = 7 %
> 7 et <= 8 %
> 8%

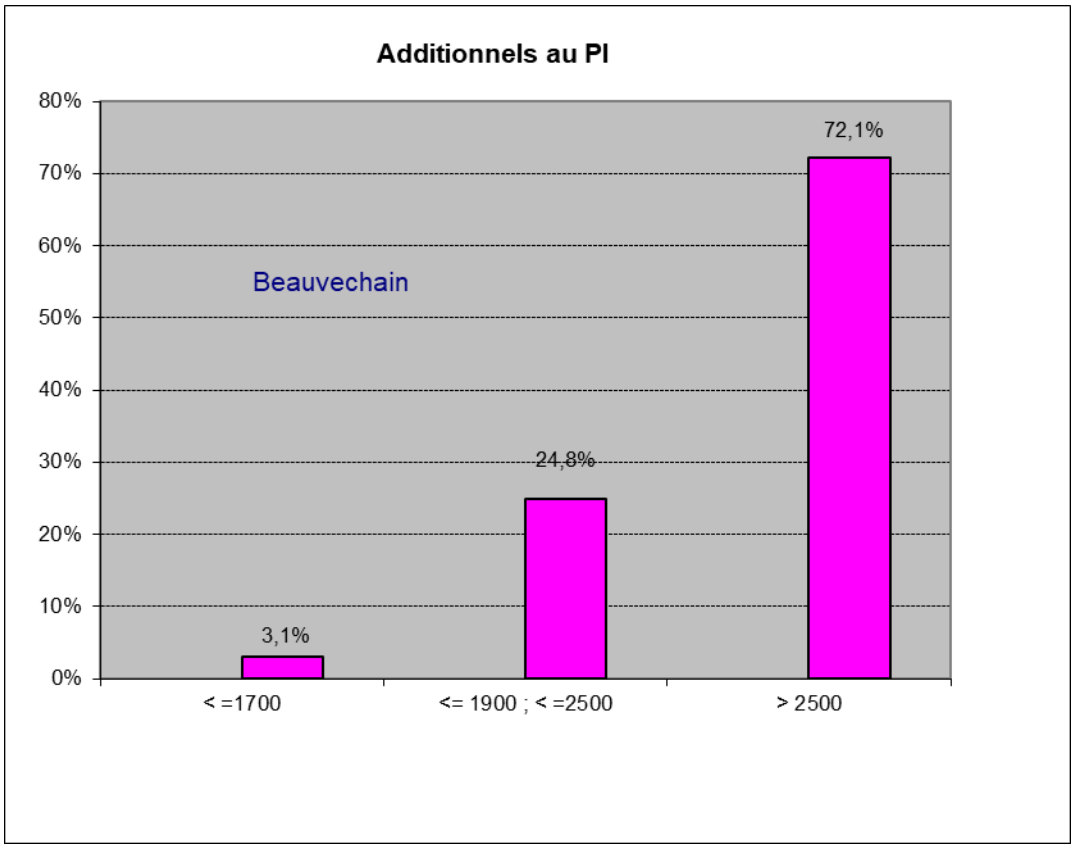
Additionnels au PI
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
Beauvechain
3,1%
24,8%
72,1%
< =1700
<= 1900 ; < =2500
> 2500

Recettes ordinaires par fonctions

Ce tableau n'est pas inclus car il donne peu d'information dans la mesure où la plupart des recettes ne sont pas imputables à des fonctions précises.

FONCTIONS	**2019 (1)**	**2020**	**2019**	**2020**
	en euros	en euros	en %	en %
Recettes non imputables	5 116 495,00	5 567 200,77	71%	72%
Administration - Patrimoine privé	299 021,00	303 982,27	4%	4%
Sécurité	78 853,00	78 852,53	1%	1%
Communications	355 064,00	361 946,00	5%	5%
Economie	372 899,00	373 368,57	5%	5%
Enseignement	299 796,00	333 902,30	4%	4%
Loisirs - Culture - Sports	53 430,00	54 660,04	1%	1%
Cultes	0,00	0,00	0%	0%
Social - Santé	290 456,00	296 808,97	4%	4%
Salubrité publique - Logements	307 694,00	332 362,13	4%	4%
Total recettes ordinaires	7 173 708,00	7 703 083,58	100%	100%

(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire

4. ANALYSE DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Choix des dépenses

Administration

2.000	achat de mobilier pour la salle de réfectoire
5.000	achat de matériel informatique
1.500	achat de mobilier divers

Patrimoine privé

810.000	travaux maison rurale Hamme-Mille
910.000	travaux maison rurale La Bruyère
7.000	insonorisation salle de Mille
18.000	équipement, maintenance et réparations des salles
16.322	achat de panneaux LED (centre culturel)

Voirie

25.000	honoraires chaufferie bio-masse
25.000	construction auvent hangar communal
10.000	dalle extérieure hangar communal
424.210	Vivier Saint-Laurent (PIC)
185.000	liaison cyclable Verts Horizons
50.000	sécurisation diverses voiries
50.000	honoraires Sainte-Corneille (PIC)
335.000	aménagement cœur de Hamme-Mille
60.000	PCM
20.000	honoraires accord cadre édudes voirie-égouttage
33.000	achat tracteur tondeuse et panoteuse
1.000	achat de mobilier divers
50.000	EP – remplacement de l'éclairage public par des lampes LED

Enseignement

32.500	sanitaires, châssis, portiques sécurités écoles LB/TLG
1.000	achat de lits et tables à langer pour écoles
9.000	achat tableaux interactifs
9.500	remplacement lave-vaisselle industriel
6.000	achat de mobilier divers (jeux, cadre, etc.)

Culture et sports

18.000	projet Prime vert (maison mémoire)

Social et Enfance

5.000	mise en conformité accueil supplémentaire MCAE/Crèche
3.000	achat de mobilier divers pour l'accueil supplémentaire

8.000 investissements divers (séchoir, micro-ondes, appareil photo, aspirateur, charriots, dalles, etc.)

Salubrité publique & Environnement

120.000	achat de poubelles à puces
80.456	libération participations dans le cadre des contrats d'agglomération
50.000	cimétière de Nodebais
75.000	construction de zones de rétention

Logement & Urbanisme

8.000	remplacement de l'imprimante

Total général : 3.463.488 €

Les investissements concernent surtout le patrimoine et la voirie.

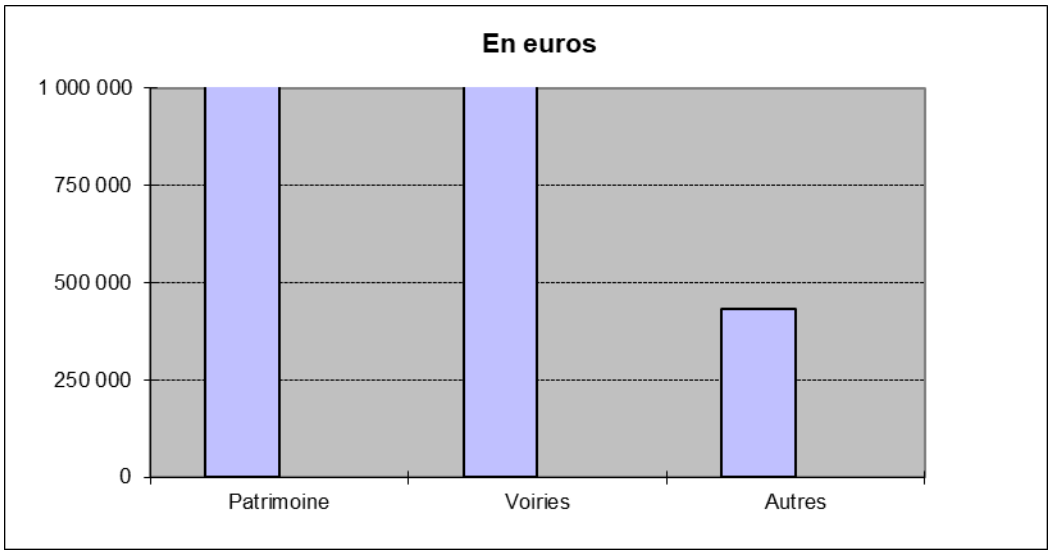

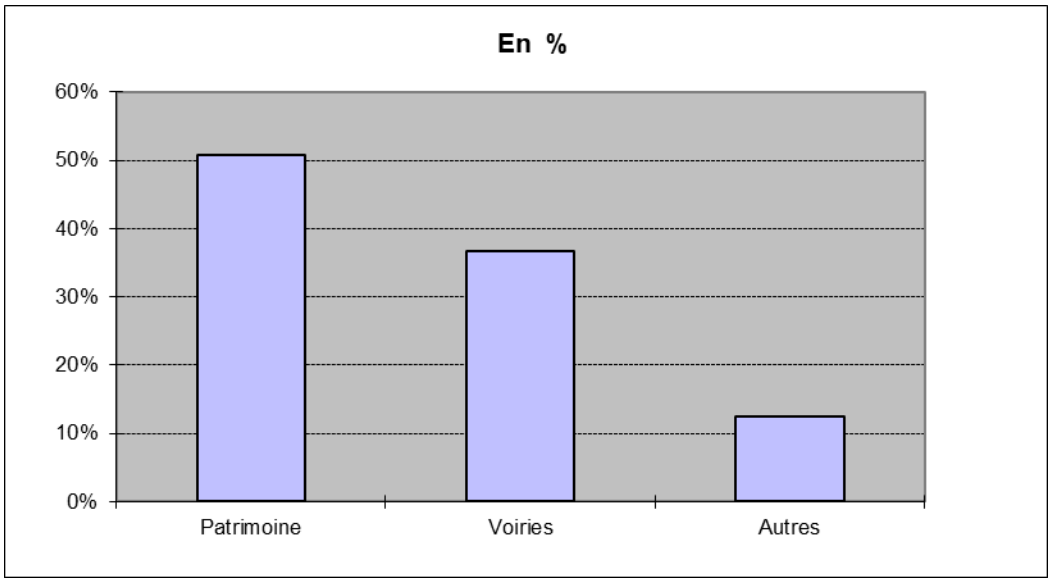

Choix des modes de financement

Le service ordinaire produit chaque année un résultat qui génère des moyens de financement gratuits : il s'agit des fonds propres que nous affectons dans un fonds de réserve pour financer les investissements.

Nous recevrons des subsides principalement pour les maisons rurales de Hamme-Mille de de la Bruyère, mais aussi pour l'aménagement du cœur de village de Hamme-Mille, des travaux de voirie et liaisons cyclables et quelques plus petits investissements spécifiques.

Divers emprunts sont prévus, mais au moment de l'injection du compte 2019 dans le budget 2020, nous espérons pouvoir les remplacer en partie par un financement sur fonds propres.

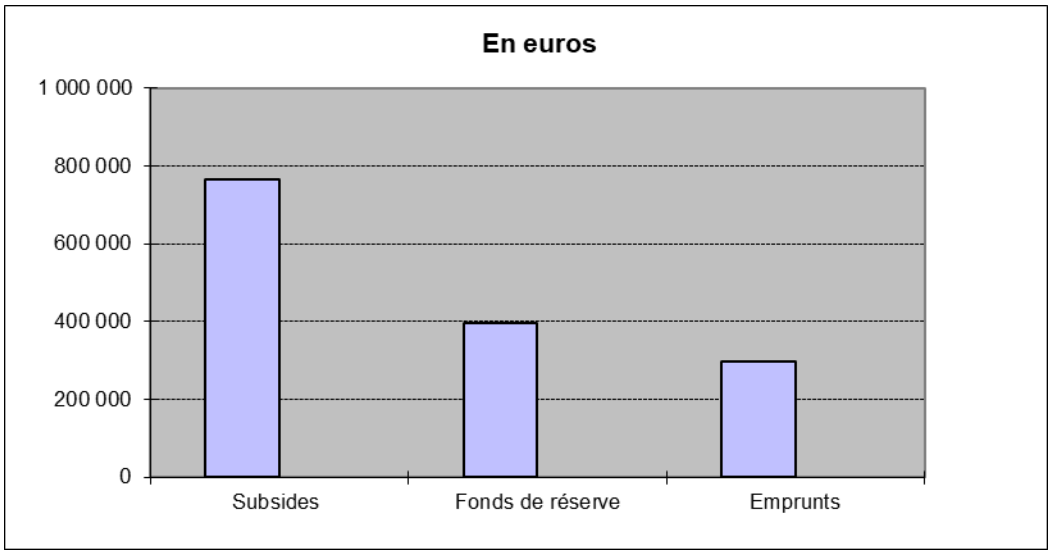

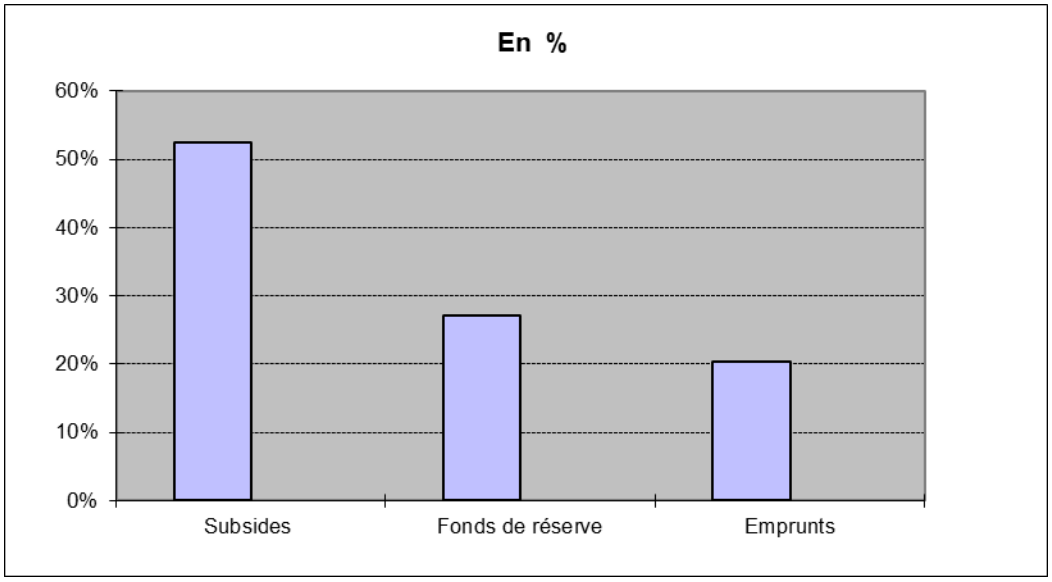

5. CONCLUSIONS

Les principales tendances constatées sont les suivantes :

- augmentation des dépenses de personnel ;
- diminution des dépenses de fonctionnement ;
- augmentation des dépenses de transfert suite à la hausse de l'intervention en faveur de la zone de police, de la zone de secours et du CPAS ;
- niveau dérisoire des charges financières ;
- taux des additionnels IPP augmenté depuis 2019, mais maintenu à un niveau privilégié ;
- taux des additionnels PI maintenu, mais mesures prises pour augmenter à moyen terme la base imposable.
- augmentation du fonds des communes ;
- taxes locales en hausse suite à la mise en place du système de poubelles à puces et à l'obligation d'appliquer le principe du coût-vérité ;
- stabilité supposée des dividendes.

Les projets d'investissement qui concernent surtout le patrimoine et la voirie sont financés par des subsides, des fonds propres et des emprunts.

Deuxième partie

RAPPORT SUR LA SITUATION DE

L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES

DE LA COMMUNE POUR 2019

Arrêté à la date du 31 octobre 2019.

1. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024 7

2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 7

3. NOS ELUS 7

3.1. COLLEGE COMMUNAL 7
3.2. CONSEIL COMMNUNAL 9
3.3. REMUNERATIONS 2018 11
3.4. MANDATAIRES COMMUNAUX REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTES INTERCOMMUNALES, SOCIETES, ASSOCIATIONS ET COMMISSIONS - LEGISLATURE 2018-2024 17

4. PARTICIPATION CITOYENNE 20

4.1. COMMISSION PARITAIRE LOCALE (CO.PA.LOC) 20
4.2. CONSEIL DE PARTICIPATION 21
4.3. COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE - C.C.A.T.M. 22
4.4. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL 23
4.5. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL 25
4.6. CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES 27
4.7. COMMISSIONS AGRICOLE COMMUNALE DE CONSTAT DE DEGATS AUX CULTURES (COLLEGE COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2018) 28

5. POPULATION - ETAT CIVIL 29

5.1. APERÇU STATISTIQUE 29
5.2. ETAT CIVIL 32
5.3. JUBILAIRES 32
5.4. PRIMES COMMUNALES DE NAISSANCE 33
5.5. CORPS ELECTORAL 33
5.6. JURES D'ASSISES 33
5.7. CIMETIERES 33
5.8. E-SERVICES 34
5.9. DIVERS 34

6. SERVICES COMMUNAUX 35

6.1. CADRE (COMPOSITION DE L'EFFECTIF) 35
6.2. MOUVEMENTS 35
6.3. FORMATIONS 37
6.4. COMITE DE NEGOCIATION SYNDICALE 37

7. ACCUEIL TEMPS LIBRE 38

7.1. COORDINATION ATL (ACCUEIL TEMPS LIBRE) 38
7.2. ETAT DES LIEUX ET PROGRAMME CLE 38
7.3. PROGRAMME CLE 2016-2020 39
7.4. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L'ISBW 39
7.5. PLAN D'ACTIONS 2018-2019 39
7.6. RAPPORT D'ACTIVITES 2018-2019 40
7.7. ACTIVITES REALISEES EN 2019 40

8. COMMUNICATION ET EVENEMENTS 42

8.1. APPLICATION BETTERSTREET 42
8.2. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS 43
8.3. BULLETIN COMMUNAL 43
8.4. NEWSLETTER 44
8.5. RESEAUX SOCIAUX 44
8.6. SITE INTERNET COMMUNAL 44

9. CULTURE 46

9.1. ASBL CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN 46
9.2. JUMELAGE 46
9.3. MERITE CULTUREL DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN 2019 47
9.4. ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE » : CONVENTION DE PARTENARIAT 47

10. ENERGIE 48

10.1. POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE D'ENERGIE 48
10.2. DESCRIPTIF DE LA FONCTION 48
10.3. ACTION MENEE DU 01.10.2018 AU 30.09.2019 : ANALYSE DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS (PEB) DANS LES DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME 49
10.4. CONSEIL AUX CITOYENS ET AUX SERVICES COMMUNAUX 49
10.5. REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 50
10.6. PROJETS FUTURS 50

11. ENFANCE 51

11.1. PLAINES ET ACTIVITES COMMUNALES DE VACANCES 51
11.2. JOURNEE DES ENFANTS ET DE LA FAMILLE 52

12. ENSEIGNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 53

12.1. PERSONNEL PAR IMPLANTATION 53
12.2. POPULATION SCOLAIRE DANS CHAQUE IMPLANTATION 55
12.3. JOURNEES INTERSCOLAIRES 55

13. ENVIRONNEMENT ET MOBILITE 56

13.1. PROJETS 56
13.2. DECHETS : REEL 2018 58

14. FINANCES 60

14.1. ENUMERATION DES TAXES ET REDEVANCES 60
14.2. DETTE 61
14.3. BUDGET POUR L'EXERCICE 2019 (APRES DERNIERE MB ET ADAPTATION DU TABLEAU DE SYNTHESE) 61
14.4. COMPTE 2018 61
14.5. BUDGET 2019 62
14.6. SUBSIDES AUX SOCIETES POUR 2019 62
14.8. ASBL LA PENSEE LIBRE DE LA NETHEN 65
14.9. AIDE HUMANITAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT 66

15. JEUNESSE 66

15.1. OPERATION "ETE SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE" 66

15.2. POINT JEUNESSE DE BEAUVECHAIN - CONVENTION AVEC INFOR JEUNES BRABANT WALLON ASBL ET L'ASSOCIATION D'AIDE AUX JEUNES EN MILIEU OUVERT « SAJMO » DE JODOIGNE 67
15.3. CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS 68

16. LOGEMENT 68

16.1. PRESENTATION DU SERVICE 68
16.2. INVENTAIRE DES LOGEMENTS PUBLICS 69
16.3. LOYERS PERÇUS 70
16.4. PROJETS EN COURS 71
16.5. PROPOSITIONS DE FUTURS PROJETS 71

17. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ 72

17.1. INVENTAIRE RAISONNE DES CIMETIERES HISTORIQUES DE LA COMMUNE 72
17.2. LE DEVOIR DE MEMOIRE 14-18 72
17.3. LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2019 73
17.4. REFLEXION SUR LA NOTION DE MEMOIRE DANS LES ECOLES 73
17.5. PARTICIPATION AUX FESTIVITES DU MILLENAIRE DE L'EGLISE DE TOURINNES-LA-GROSSE 73
17.6. L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE DE LA COMMUNE 74
17.7. LE PROJET-PILOTE « COMMUNES BOUCLIER BLEU » 74
17.8. LA PARTICIPATION AU FESTIVAL MUSIQUE 3 75
17.9. MAX PHOTOGRAPHE 75
17.10. PUBLICATIONS DE LA MAISON DE LA MEMOIRE ET DE LA CITOYENNETE 75
17.11. REPONSE AUX DEMANDES JOURNALIERES A LA MMC 76

18. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS 77

19. PATRIMOINE 79

19.1. VENTE DE BIENS IMMOBILIERS : VENTE PUBLIQUE DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE L'ECLUSE, SIS RUE D'HOEGAERDE, 4 79
19.2. LOCATIONS 81
19.3. DROIT DE CHASSE SUR LES BIENS APPARTENANT A LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN 81
19.4. FERMAGES 82
19.5. CONCESSIONS AU CIMETIERE 82

20. PETITE ENFANCE 83

20.1. MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE "LES SAUVERDIAS" 83
20.2. SERVICE DES ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNEES 84
20.3. CONSULTATIONS O.N.E. 85
20.4. BEBEBUS 85

21. PLAN DE COHESION SOCIALE 85

21.1. PREVENTION-POLICE (AINES) 85
21.2. GYM-DOUCE AINES 86
21.3. ESPACE D'ACCUEIL DES AINES 86
21.4. FETE DU MILLENAIRE 86
21.5. REDACTION ET PLANIFICATION DU PLAN DE COHESION SOCIALE 2020-2025 87
21.6. POTAGER COMMUNAUTAIRE 87
21.7. BOITES JAUNES DES AINES (EN ATTENTE SUITE MB NOVEMBRE 2019) 87

21.8. PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN 87
21.9. GESTION QUOTIDIENNE 89

22. PLANIFICATION D'URGENCE 89

22.1. PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION 89
22.2. COMEX 89
22.3. PCM – 01.10.2020 90
22.4. BE-ALERT 90

23. PROTECTION DES DONNEES 90

24. SALLES COMMUNALES 91

25. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL 91

26. SPORT 92

26.1. SALLE SPORTIVE POLYVALENTE 92
26.2. CONSULTATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES 92
26.3. AUTRES 92
26.4. MERITE SPORTIF DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN 2018 93

27. TRAVAUX PUBLICS 93

27.1. TRAVAUX DE VOIRIE 93
27.2. TRAVAUX MOBILITE 94
27.3. AUTRES TRAVAUX 94
27.4. BATIMENTS 95
27.5. CONTRAT D'EGOUTTAGE 97

28. URBANISME 98

28.1. PERMIS DELIVRES 98
28.2. CERTIFICATS D'URBANISME DELIVRES 98
28.3. PERMIS D'ENVIRONNEMENT 99
28.4. PERMIS UNIQUES 99
28.5. CONTROLE ET INDICATION SUR PLACE DE L'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS 99
28.6. MISE EN OEUVRE DES ZONES D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE (ZACC) 99

29. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI 101

29.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 101

30. AGRICULTURE 102

30.1. CALAMITES AGRICOLES 102

31. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE 102

31.1. COMPOSITION DU C.P.A.S. 102
31.2. PERSONNEL DU C.P.A.S. 102
31.3. BUREAU PERMANENT 103
31.4. COMITE DE CONCERTATION 103
31.5. BUDGETS DU CPAS 103

32. POLICE LOCALE 104

32.1. ZONE DE POLICE "ARDENNES BRABANÇONNES" 104

32.2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES..... 106

Chiffres clés

	Nombre de points traités		
	2017	2018	31/10/2019
Collège	1360	1400	1548
Conseil	175	213	242
Total	1535	1613	1790

	Courrier		
	2017	2018	31/10/2019
Entrants	5810	5999	5624
Sortants	3711	3631	2931
Total	9521	9630	8555

1. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024

Conformément à l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le conseil communal a approuvé le 29 janvier 2019 la déclaration de politique communale pour les années 2018 à 2024.

2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

Outil stratégique de planification et d'évaluation des actions communales, le Programme Stratégique Transversal est avant tout un outil de bonne gestion dont l'objectif est d'aider les communes à mieux programmer leurs politiques. Depuis cette nouvelle législature 2018-2024, le PST est obligatoire pour toutes les communes, les CPAS et les provinces.

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe qui concerne le développement des politiques communales.

Les actions reprises dans les différents objectifs ont fait l'objet de plusieurs consultations préalables à la tenue des élections d'octobre 2018. Le volet interne de ce plan a, quant à lui, fait l'objet d'une concertation du personnel de l'administration afin que les priorités soient fixées en fonction de leur réalité de terrain.

Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permet de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et s'il échet de rectifier le tir.

Le Conseil communal a pris acte du PST en sa séance du 23 septembre 2019, tel qu'il avait été arrêté par le Collège communal en sa séance du 10 septembre 2019.

Le PST est consultable sur le site de la commune, dans l'onglet Vie Politique. Il comprend 7 objectifs stratégiques, 37 objectifs opérationnels et 146 actions.

3. NOS ELUS

3.1. Collège communal

Les Echevins sont proposés dans le Pacte de Majorité adopté par le Conseil communal ; avec le Bourgmestre et le Président du Conseil de l'Action Sociale, ils constituent le Collège communal.

Présidé par le Bourgmestre, en présence du Directeur général qui en assure le secrétariat, il se réunit une fois par semaine ou chaque fois que l'exige l'urgence des affaires.

Les réunions ne sont pas publiques ; elles font l'objet de délibérations qui sont actées dans un procès-verbal et transcrites dans un registre.

Les compétences administratives du Collège communal s'étendent de manière globale aux matières suivantes :

- la convocation du Conseil communal ;
- l'exécution des lois et arrêtés relatifs à l'administration générale ;
- l'exécution des réglementations provinciales ;
- l'exécution des décisions du Conseil communal ;
- l'administration de la commune.

3.1.1. Composition

Elections du 14.10.2018 - 19 membres élus - Installés le 3 décembre 2018	
Carole GHIOT, Bourgmestre	Affaires générales, Etat-civil, Police, Personnel, Logement, Travaux, Aménagement du Territoire et Urbanisme.
Brigitte WIAUX, Ière Echevine	Développement rural, Développement durable, Agriculture, Environnement, Citoyenneté et Bien-être animal.
Isabelle DESERF, Echevine	Enseignement, Enfance, Jeunesse et Bien-être.
Benjamin GOES, Echevin	Culture, Associations, Economie, Transitions numérique et énergétique.
Lionel ROUGET, Echevin	Mobilité, Sécurité routière, Sport, Finances.
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS	Cohésion sociale, Egalité des chances et Aînés

	Nombre de réunions au 31/10/2019	**Nombre de points au 31/10/2019**
Collège	43	1548

3.2. Conseil commnunal

Les membres du Conseil communal (19 pour notre commune) sont élus pour six ans par les électeurs de la commune le deuxième dimanche du mois d'octobre.

Le Conseil communal se réunit au moins 10 fois par an sur convocation du Collège communal. Il est présidé par Madame Anne-Marie Vancaster.

Toute décision doit être prise à la majorité des voix. Un procès-verbal est rédigé par le Directeur général. Les séances du Conseil communal sont publiques sauf lorsqu'il s'agit de questions de personnes auquel cas le huis clos est prononcé.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans les délais utiles, informés de l'ordre du jour, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient.

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation définit tout ce qui est de la compétence du Conseil communal.

C'est ainsi que le Conseil communal:

- règle tout ce qui est d'intérêt communal à savoir, principalement le contrôle des décisions du Collège communal, la gestion du patrimoine, les impôts communaux, le vote du budget, la reddition des comptes, la nomination du personnel, les décisions du CPAS, les budget et compte du CPAS ... ;
- délibère de tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure (Province, Région, Etat fédéral) ;
- fait les règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police ;
- peut établir des sanctions pénales ou administratives pour les infractions aux règlements et ordonnances ;
- peut créer, en son sein, des commissions pour préparer des dossiers à discuter ;
- peut instituer des commissions ou conseils consultatifs chargés de rendre des avis sur des questions déterminées.

3.2.1. Composition

Elections du 14.10.2018 - 19 membres élus - Installés le 3 décembre 2018
Liste B. Ensemble (Beauvechain ensemble)
Carole GHIOT
Brigitte WIAUX
Isabelle DESERF

Benjamain GOES
Lionel ROUGET
Monique LEMAIRE-NOËL
Anne-Marie VANCASTER, Présidente
André GYRE
Freddy GILSON
Marie-José FRIX
François SMETS
Moustapha NASSIRI
Evelyne SCHELLEKENS
Bruno VAN de CASTEELE
Liste ECOLO
Jérôme COGELS
Mary van OVERBEKE
Antoine DAL
Liste Intérêts Communaux
Claude SNAPS
Liste NENA
Eric EVRARD

	Nombre de réunions au 31/10/2019	**Nombre de points au 31/10/2019**
Conseil	12	242

3.3. Rémunérations 2018

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Total rémunérations et/ou jetons de présence 2018 Montants bruts imposables
COGELS Jérôme	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	208,94
	CPAS de Beauvechain	Conseiller	1.044,70
	CCATM	Suppléant	
DAL Antoine	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	208,94
	CCATM	Membre (suppléant)	37,50
DECONINCK Marc	Collège communal	Bourgmestre	52.618,75
	SOCOFE SA	Administrateur	3.993
	Non rémunéré : Délégué - Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ASBL (effectif) Délégué - Culturalité en Hesbaye brabançonne (effectif) Membre - Comité de concertation Commune-CPAS (effectif) Membre - Comité de négociation syndicale (effectif) Membre - Conseil de participation (suppléant) Membre - Comité d'attribution des logements (effectif) Vérificateur - Encaisse de la Directrice financière		
DEGREVE José	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	731,29
	Non rémunéré : IBW - Délégué (effectif) IMIO - Délégué (effectif) Crédit social du Brabant - Délégué (effectif)		
DESERF Isabelle	Collège communal	Echevine	34.161,20
	Non rémunéré : * Présidente - CCA * Déléguée - ISBW (effectif) * Déléguée - TC Beauvechain (effectif) * Déléguée - Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné (eff)		

	* Membre - COPALOC (effectif) * Membre - Conseil de participation (effectif) * Membre - CCATM (suppléant) * Membre du jury - Trophée du Mérite Culturel (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Sportif (effectif) * CLDR – Membre (suppléant) * Membre du jury - Concours de dessin "Nature" (effectif)		
EVRARD Raymond	Collège communal	échevin	31.863,64
	Non rémunéré : * Délégué - InBW (effectif) *Délégué- IMIO (effectif) * Délégué - ETHIAS (effectif) * Délégué - SRWT (effectif) * Délégué - TEC (effectif) * Membre - Conseil de participation (effectif) * Membre - Conseil Consultatif de la Mobilité en BW (effectif) * Membre - CCATM (suppléant) * Membre - CLDR (suppléant)		
EVRARD Eric	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	208,94
FRANCOIS Pierre	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	626,82
	Non rémunéré : *Délégué – BRUTELE (effectif) * Délégué – ORES (effectif) * Délégué – IPFBW (effectif) * Délégué - InBW (effectif) * Délégué - ISBW (effectif) * Délégué - IMIO (effectif) * Délégué - IPBW (effectif) * Délégué - CCVN (effectif) * Membre - CCA (suppléant) * Membre du jury - Concours de dessin "Nature" (effectif) * Membre - CLDR (suppléant) * Membre du jury - Trophée du Mérite Sportif (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Culturel (effectif) *Membre du jury « Jeunes Talents » (effectif)		
FRIX Marie-José	Commune de Beauvechain	conseillère communale	1.149,17
	CCATM	membre	50,00
	Zone de police	membre du Conseil	376,53

		de police	
	BRUTELE	administrateur	0
	Non rémunéré : * Déléguée - IPBW (effectif) * Déléguée - Maison de l'urbanisme du BW (effectif) * Membre du jury - Concours de dessin "Nature" (effectif)		
GAEREMYN Siska	Commune de Beauvechain	conseillère communale	835,76
	Non rémunéré : * Déléguée - COPALOC (effectif) * Déléguée - ALE (effectif) * Membre - CCA (effectif) * Membre - CLDR (effectif) * Membre du jury - Concours de dessin "Nature" (effectif)		
GATHY Luc	Commune de Beauvechain	Président de CPAS	1.027,20
	Non rémunéré : * Délégué - ALE (effectif) * Délégué - CRIBw (effectif) * Délégué - CCVN (effectif) * Membre - Conseil de participation (suppléant) * Membre – CLDR (effectif) *Membre du jury « Jeunes talents »		
GHIOT Carole	Collège communal	Ière Echevine	35.834,74
	CECP	Administratrice	549,68
	SRWT	Administratrice	2.480,88
	Non rémunéré : * Présidente - CCVN * Déléguée - IBW (effectif) * Déléguée - AISBW (effectif) * Déléguée - BRUTELE (suppléant) * Déléguée - Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ASBL (effectif) * Déléguée – CCBW (effective) * Déléguée - Maison du Conte et de la Littérature (effectif) * Déléguée - Culturalité en Hesbaye brabançonne (effectif) * Membre - Comité de concertation Commune-CPAS (effectif) * Membre - Comité de négociation syndicale (effectif)		

	* Membre - COPALOC (effectif) * Membre - Conseil de participation (effectif) * Membre - CCA (effectif) * Membre du jury - Concours de dessin "Nature" (effectif) * Délégué - UVCW (suppléant) * Membre - CLDR (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Sportif (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Culturel (effectif)		
GILSON Freddy	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.044,70
	Non rémunéré : ORES - Délégué (effectif) IPFBW- Délégué (effectif) IMIO - Délégué (effectif) Membre du jury - Trophée du Mérite Sportif (effectif)		
GOES Benjamin	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	616,32
	Commune de Beauvechain	Echevin au 3/12/2018	2.203,96
	Province du Brabant wallon	Conseiller provincial	426,72
	InBW	Administrateur et Vice-Président du Collège exécutif	9.090,36
	In BW	Administrateur et Membre du Collège exécutif à partir du 01/07/18	2.125,24
	Energie BW	Administrateur délégué puis Vice-Président	11.152,07
	Non rémunérés : *ALE – Délégué effectif *BRUTELE – Délégué effectif *Centre culturel de Beauvechain – Administrateur * Délégué - IPFBW (effectif) * Membre - COPALOC (effectif) * Membre - CCA (suppléant) * Membre - CLDR (suppléant) * Membre du jury - Trophée du Mérite Sportif (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Culturel (effectif) * Membre CCVN		
GYRE	Commune de Beauvechain	Président du conseil communal	1.027,20

	ORES Assets – Comité de secteur	Vice-président	525,20
	Non rémunéré : * Délégué - CCVN (effectif) * Délégué - ISBW (effectif) * Délégué - IMIO (effectif) * Membre - Conseil Consultatif de l'Economie en BW (suppléant) * Membre - CLDR (suppléant)		
LEMAIRE Monique	Commune de Beauvechain	conseillère communale	1.044,70
	IPBW	Administrateur	700
	Non rémunéré : * Déléguée - ORES (effectif) * Déléguée - ISBW (effectif) * Membre - COPALOC (effectif) * Déléguée - ALE (effectif) * Membre du jury - Concours de dessin "Nature" (effectif) * Membre - CLDR (effectif)		
NASSIRI Moustapha	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	208,94
ROUGET Lionel	Commune de Beauvechain	conseiller communal échevin au 3/12/2018	940,23 + 2.382,66
	CCATM	Vice-président	37,50
	Zone de police	membre	376,53
	I.B.S.W.	administrateur	169,23
	EBW SA	administrateur	1.006,81
	Publisolar SA	président	0
	Banque Nationale (mai 2018)	Censeur	2.814,95
	Non rémunéré : *IMIO - Délégué AG *Tennis Club Beauvechain ASBL - Délégué * Délégué – IPFBW (effectif) * Délégué - ALE (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Culturel (effectif)		
SMETS François	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.044,70
	Non rémunéré : * Délégué - ISBW (effectif) * Délégué - Crédit Social du Brabant wallon SA (suppléant) * Membre - COPALOC (effectif)		

	* Délégué - ALE (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Sportif (effectif) * Membre du jury - Trophée du Mérite Culturel (effectif)		
SNAPS Claude	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.044,70
VANCASTER Anne-Marie	Commune de Beauvechain	conseillère communale	1.049,17
	CPAS de Beauvechain	Conseillère	1.253,64
	Non rémunéré : * Déléguée - ORES (effectif) * Déléguée - Contrat de rivière Dyle-Gette ASBL (suppléant) * Membre - CCA (effectif) * Déléguée - Conseil de l'Enseignement des Commues et Provinces BW (supp) *Membre du jury pour le concours « Jeunes talents »		
VAN de CASTEELE Bruno	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	208,94
VAN OVERBERKE Mary	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	208,94
WIAUX Brigitte	Commune de Beauvechain	Echevine Collège Conseil communal	30.183,30
	Fondation rurale	Administratrice et membre du bureau	1.264,05
	SWDE	Membre du Comité d'exploitation et du comité exécutif	5.433,54
	CCATM	Membre	0
	Non rémunéré : ORES - Déléguée AG IPFBW - Déléguée AG InBW - Déléguée AG ETHIAS - Déléguée suppléante AG SRWT - Déléguée suppléante AG TEC – Déléguée (suppléante) Contrat de rivière Dyle-Gette Brabant wallon ASBL - Déléguée AG		

	Union des Villes et Communes de Wallonie - Déléguée AG SWDE - Déléguée BRUTELE – Déléguée Maison de l'urbanisme – suppléante * CLDR – Membre (effective)

3.4. Mandataires communaux représentant la commune au sein des différentes intercommunales, sociétés, associations et commissions - Législature 2018-2024

3.4.1. Délégués communaux aux assemblées générales

Centre Culturel de Beauvechain - C.C.B. asbl	DESERF Isabelle GOES Benjamin SCHELLEKENS Evelyne SMETS François VAN de CASTEELE Bruno VANDERHASSELT-KAYAERT Andrée LEMAIRE-NOËL Monique	MALOENS Danielle	07/01/2019 - 21/10/2019
ORES Assets	GILSON Freddy GOES Benjamin VANCASTER Anne-Marie WIAUX Brigitte	DAL Antoine	18/02/2019
IPFBW	GILSON Freddy VAN de CASTEELE Bruno ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
In BW scrl	GOES Benjamin NASSIRI Moustapha SCHELLEKENS Evelyne WIAUX Brigitte	COGELS Jérôme	18/02/2019
ISBW	DESERF Isabelle VANCASTER Anne-Marie LEMAIRE-NOËL Monique GYRE André	DAL Antoine	18/02/2019
IMIO	WIAUX Brigitte GOES Benjamin VAN DE CASTEELE Bruno SNAPPE Julie	COGELS Jérôme	18/02/2019
BRUTELE	~~FRIX Marie-José~~ (remplacée par Lionel ROUGET) NASSIRI Moustapha SMETS François WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019 27/05/2019
Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon	LEMAIRE-NOEL Monique		18/02/2019

Centre Culturel du Brabant wallon - C.C.B.W. asbl	GOES Benjamin VANSCHEVENSTEEN Arnaud	/	18/02/2019
Contrat de rivière Dyle-Gette asbl - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	WIAUX Brigitte, effective VANCASTER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019
Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces – Désignation d'un représentant communal effectif et d'un représentant communal suppléant aux assemblées générales	DESERF Isabelle, effective VANCASTER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019
Crédit Social du Brabant Wallon S.A. - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	LEMAIRE-NOEL Monique SMETS François		18/02/2019
C.R.I.B.W. asbl - Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon asbl - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	GYRE André		18/02/2019
Culturalité en Hesbaye Brabançonne asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales et d'un représentant communal au Conseil d'Administration	GHIOT Carole (AG et CA) WIAUX Brigitte		18/02/2019
Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon - Désignation de trois représentants communaux aux assemblées générales	FRIX Marie-José SCHELLEKENS Evelyne	COGELS Jérôme	18/02/2019
ETHIAS - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	SCHELLEKENS Evelyne, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019
Maison du Conte et de la Littérature asbl - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	GOES Benjamin		18/02/2019
Maison du Tourisme Hesbaye Brabançonne asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit GOES Benjamin	/	18/02/2019
O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie) - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	ROUGET Lionel, effectif VAN de CASTEELE Bruno, suppléant		18/02/2019
Société wallonne des eaux (S.W.D.E.) - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales et au Conseil d'exploitation	WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
Tennis Club de Beauvechain asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	ROUGET Lionel LIESSE Laura		18/02/2019
TV Com asbl - Désignation d'un délégué communal aux assemblées générales	NASSIRI Moustapha		18/02/2019
Union des Villes et Communes de Wallonie - UVCW - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	GHIOT Carole, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019

3.4.2. Administrateurs

Union des Villes et Communes de Wallonie - UVCW	ROUGET Lionel		18/02/2019
Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon	Carole GHIOT		26/08/2019

3.4.3. Commissions (représentations communales)

Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)	GOES Benjamin ROUGET Lionel LEMAIRE-NOËL Monique SMETS François NASSIRI Moustapha	KOENRAAD Lannoye	18/02/2019
CCATM – Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire	NASSIRI Moustapha Marie-Thérèse SCHAYES	Brigitte WIAUX Michel SPIRLET	29/04/2019
CLDR – Commission Locale de Développement Rural	GHIOT Carole ROUGET Lionel NASSIRI Moustapha LEMAIRE-NOËL Monique SNAPS Claude	DESERF Isabelle SCHELLEKENS Evelyne Benjamin GOES Freddy GILSON van OVERBEKE Mary	18/02/2019
Comité de concertation Commune-CPAS	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte		18/02/2019
Comité de concertation et de négociation syndicale	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
Commission Communale de l'Accueil - Désignation de deux membres du Conseil communal	DESERF Isabelle, Présidente, membre de droit VANCASTER Anne-Marie, effective LEMAIRE-NOËL Monique, suppléante	van OVERBEKE Mary, effective DAL Antoine, suppléant	18/02/2019
Commission paritaire locale de l'enseignement communal (COPALOC) - Désignation des six membres du pouvoir organisateur	DESERF Isabelle, Echevine, membre de droit GHIOT Carole LEMAIRE-NOËL Monique VANCASTER Anne-Marie SMETS François	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
Collège de police	Carole GHIOT, Bourgmestre, membre de droit		

Conseil de Police	COGELS Jérome FRIX Marie-José NASSIRI Moustapha	EVRARD Eric VAN de CASTEELE Bruno SCHELLEKENS Evelyne	03/12/2018
Conseil de participation	DESERF Isabelle, Echevine, Présidente ROUGET Lionel	GHIOT Carole GOES Benjamin	26/08/2019
Logement - Gestion des logements moyens intergénérationnels - Comité d'attribution - Désignation de deux mandataires communaux	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit NASSIRI Moustapha		18/02/2019
Trophée du Mérite Culturel de la Commune - Désignation de cinq mandataires communaux membres du jury	GOES Benjamin, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy SCHELLEKENS Evelyne	SNAPS Claude	18/02/2019
Trophée du Mérite Sportif de la Commune - Désignation de six mandataires communaux membres du jury	ROUGET Lionel, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy NASSIRI Moustapha SMETS François	DAL Antoine	18/02/2019

4. PARTICIPATION CITOYENNE

4.1. Commission Paritaire Locale (CO.PA.LOC)

Délibération du Conseil communal du 27 juin 1995 décidant de marquer son accord de principe pour la mise en place d'une Commission Paritaire Locale (COPALOC).

Délibération du Conseil communal du 2 octobre 1995 approuvant le règlement d'ordre intérieur de la Commission Paritaire Locale.

Délibération du Conseil communal du 18 février 2019 désignant les six membres du pouvoir organisateur communal de la Commission Paritaire Locale.

Nombre de réunions : 2018 : 3 – 31/10/2019 : 3

4.1.1. Composition

Autorités communales (Conseil communal du 18.02.2019)
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente
Carole GHIOT, Bourgmestre
Benjamin GOES, Echevin
Monique LEMAIRE-NOEL, Conseillère communale
Anne-Marie VANCASTER, Conseillère communale
François SMETS, Conseiller communal
Mary van OVERBEKE, Conseillère communale

Organisations syndicales	
S.L.F.P.	André DEHUT
	Christel HAENEN
	Alain RIGUELLE
C.G.S.P.	Stéphanie BERTRAND
	Jean-Yves THIBAUT
C.S.C.-Enseignement	Marie-Thérèse ANDRE

4.2. Conseil de Participation

4.2.1. Composition

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Membres de droit	
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente	Carole GHIOT, Présidente
Lionel ROUGET, Echevin	Benjamin GOES, Echevin
La Directrice d'école	Alain RIGUELLE, Enseignant
Membres élus représentants du personnel enseignant	
Rebecca KEYMER	Audrey BECQUEVORT
Laura DALCQ	Joan DRAYE
Alain RIGUELLE	Wivine STIENLET
Membres élus représentants des parents	
Robin FROONINCKX	Magali BLOCK
Karen DAUWE	Ivy COLMANT
A pourvoir	A pourvoir
Représentants de l'Environnement social	
Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS	Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
Représentants de l'Environnement culturel	
Marie-Odile DUPUIS, Directrice artistique du Théâtre des 4 Mains	Benoit de LEU, Directeur artistique du Théâtre des 4 Mains
Aurélien HENNEBEL, membre du Centre Culturel de Beauvechain	Virginie JANSSENS, membre du Culturel de Beauvechain

4.3. Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - C.C.A.T.M.

4.3.1. Composition

Présidence		
MAUEN	Olivier	Président de la CCATM
Représentants quart communal		
Majorité		
NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif
WIAUX	Brigitte	Echevine / Suppléante
Minorité		
SCHAYES	Marie-Thérèse	Membre CCATM / Effectif
SPIRLET	Michel	Membre CCATM / Suppléant
Membres hors quart communal		
MOULAERT	Christine	Membre CCATM / Effectif
PERENECHELE	Claudio	Membre CCATM / Suppléant
WYNANTS	Marc-Antoine	Membre CCATM / Suppléant
HERGOT	Yves	Membre CCATM / Effectif
UYTTERS	Christian	Membre CCATM / Suppléant
MICHAUX	Grégoire	Membre CCATM / Suppléant
SCHREUR	Bernard	Membre CCATM / Effectif
MOUREAU	Jean-Christophe	Membre CCATM / Suppléant
CLOOS	Didier	Membre CCATM / Suppléant
ROSSITTO	Sébastien	Membre CCATM / Suppléant
GODEFROID	Mireille	Membre CCATM / Effectif
TITS	André	Membre CCATM / Suppléant
RIGAUT	José	Membre CCATM / Suppléant

LECLUSE	Jean-Luc	Membre CCATM / Suppléant
GROSJEAN	Cyril	Membre CCATM / Effectif
TYLLEMAN	Christian	Membre CCATM / Suppléant
HEYNEMAN	Frédéric	Membre CCATM / Suppléant
BABUT DU MARES	Yves	Membre CCATM / Suppléant
BOESMANS	Eric	Membre CCATM / Effectif
SERVAYE	Nadia	Membre CCATM / Suppléant
VANCASTER	Julien	Membre CCATM / Suppléant
NANNETTI	Jean-Marie	Membre CCATM / Suppléant
Membres de droit avec voix consultative		
GHIOT	Carole	Bourgmestre
ROUGET	Lionel	Echevin
HAY	Myriam	Chef des Services Techniques

4.3.2. Réunions

- le 17 avril
- le 15 juillet
- le 22 octobre

4.4. Commission Locale de Développement rural

Présidence		
WIAUX	Brigitte	Echevine
Représentants du Conseil communal		
Majorité		
GHIOT	Carole	Bourgmestre / Effectif
DESERF	Isabelle	Echevine / Suppléante
NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif

GOES	Benjamin	Echevin / Suppléant
ROUGET	Lionel	Echevin / Effectif
SCHELLEKENS	Evelyne	Conseillère communale / Suppléant
LEMAIRE	Monique	Présidente du CPAS / Effectif
GILSON	Freddy	Conseiller communal / Suppléant
Minorité		
SNAPS	Claude	Conseiller communal / Effectif
VAN OVERBEKE	Mary	Conseillère communale / Suppléant
Membres hors quart communal		
Beauvechain centre		
ROUGET	Stéphane	Membre CLDR / Effectif
DU BOIS DE VROYLANDE	Marie-Claire	Membre CLDR / Effectif
MACAU	Jules	Membre CLDR / Effectif
La Bruyère		
HANSET	Roland	Membre CLDR / Effectif
FRIX	Caroline	Membre CLDR / Effectif
L'Ecluse		
KELEMAN	Freddy	Membre CLDR / Effectif
Hamme-Mille		
CHERPION	Viviane	Membre CLDR / Effectif
CUVELIER	Léon	Membre CLDR / Suppléant
PROGNEAUX	Delphine	Membre CLDR / Effectif
AGUILAR CORNEJO	Nancy	Membre CLDR / Suppléant
LECLUSE	Chantale	Conseillère CPAS / Effectif
VANDER BRACHT	Thomas	Membre CLDR / Effectif

Mille		
DE LICHTERVELDE	Antoinette	Membre CLDR / Effectif
Nodebais		
RUELLE	Laurence	Membre CLDR / Effectif
SULON	Jean-Pierre	Membre CLDR / Effectif
Tourinnes-la-Grosse		
BREL	Jonathan	Membre CLDR / Effectif
HENNEBEL	Serge	Membre CLDR / Effectif
TAYMANS	Julien	Membre CLDR / Effectif

4.5. Commission Communale de l'Accueil

La Commission Communale de l'Accueil est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination en ce qui concerne l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur Temps Libre. Selon les prescrits de l'ONE, cette Commission est composée de membres de différentes composantes et suite aux élections communales d'octobre 2018, la Commission Communale de l'Accueil a dû être renouvelée.

Composition de la CCA 2019-2024 :

Composante n°1 - les représentant(e)s du conseil communal :

- Membre du Collège des Bourgmestre et Echevins ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège des Bourgmestre et Echevins :	
Effectif : Isabelle DESERF, Echevine de l'enseignement, l'Enfance, la Jeunesse et le Bien-Être	Suppléant : Benjamin GOES, Echevin de la Culture, l'Associatif, l'Economie, les Transitions numérique et énergétique
- Représentant(e)s désigné(e)s par les conseillers communaux :	
Effectifs : Anne-Marie VANCASTER, Présidente du Conseil Mary VAN OVERBEKE, Conseillère communale	Suppléants : Monique LEMAIRE-NOËL, Conseillère communale Antoine DAL, Conseiller communal

Composante n°2 - les représentant(e)s des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :

- *Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :*	
Effectif : Véronique PEE, Directrice f.f. de l'école communale	Suppléant : Alain RIGUELLE, instituteur, école communale
- *Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :*	
Effectif : Orianne RENAULT, Directrice école Caritas	Suppléant : Françoise PLOUVIER, Directrice école Saint Charles
- *Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :*	
Effectif : Bernard KEMPINAIRE, Directeur de l'école fondamentale de la Communauté française	Suppléant : Maryse RENIER, employée école fondamentale de la Communauté française

Composante n°3 - les représentant(e)s des personnes confiant leurs enfants :

a) les associations de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la commune :	
- un(e) représentant(e) d'association de parents de l'enseignement officiel subventionné dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Robin FROONINCKX, Président AP école communale implantation de La Bruyère	Suppléant : Laetitia COCQUYT, membre de l'AP de La Bruyère
- un(e) représentant(e) d'association de parents de l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Julie HUBERMONT, présidente AP école Caritas	Suppléant : Alexandra VOET, membre AP école Caritas
- un(e) représentant(e) d'association de parents de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Sophie VERMEIREN, co-présidente AP école fondamentale autonome de la Communauté française	Suppléant : Frédéric HEYNEMAN, co-président AP école fondamentale autonome de la Communauté française

Composante n°4 - les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil oeuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E. sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :

Effectifs :	Suppléants :
Céline DEDECKER, ISBW	Mathilde PETIT, ISBW
Bruno VANDERCAPPEL, Educ&Sport	Maïté GODEAU, Educ&Sport
Grégory DELONGUEVILLE, Promosport	Coralie TOURNEMENNE, Promosport

Composante n°5 - les représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

Effectifs :	Suppléants :
Bernard TAMIGNEAU, Judo Club TORI	Evelyne SCHELLEKENS, Evi'Dance
Magali BLOCK, Mes Petits Papiers	Béatrice PAQUET, SC Beauvechain
Naïla CHIBOUB, Little Kids	Jean-Pierre BRIKE, SC Beauvechain

Nombre de réunions en 2018 : 2 (21 juin et 29 novembre)

Nombre de réunions en 2019 : 4 (24 janvier – Constitution, 21 mars, 6 mai et 16 septembre)

4.6. Conseil Consultatif Communal des Aînés

La dernière réunion du Conseil Consultatif Communal des Aînés 2014-2018, s'est déroulée en décembre 2018. Un nouvel appel à candidature a été lancé en avril 2019. 13 candidats ont été retenu et un candidat suppléant.

La première réunion du CCCA 2019-2024 s'est tenue en septembre. Une deuxième s'est tenue en octobre pour l'élection du Président. Des sous-groupes de travail autonomes ont également été constitué. Cette méthode est efficace si bien que le groupe est très dynamique. Le Chef de Projet est sollicité plusieurs fois par semaine (téléphone, réunions) à ce propos. Les idées sont riches et plusieurs projets et activités sont en cours de réflexions pour l'année 2020.

BLADT	Marie-Paule	Membre CCCA
DANSE	Etienne	Membre CCCA
DECLEVE	Béatrice	Membre CCCA
EVRARD	Raymond	Membre CCCA
FRIX	Claude	Membre CCCA
HENRY-GOES	Lucette	Membre CCCA
HUBERT	Patricia	Membre CCCA

JACQUET DE HAVESKERCKE	Sylviane	Membre CCCA
MANDY	Marie-Paule	Membre suppléante CCCA
NINANNE	Pascale	Membre CCCA
VAN REYN	Jacqueline	Membre CCCA
VANDENBERGH	Laurent	Membre CCCA
VANDERWEGEN	Marcelle	Membre CCCA

4.7. Commissions agricole communale de constat de dégâts aux cultures (Collège communal du 18 décembre 2018)

Représentants de la Bourgmestre	Experts-agriculteurs ou experts en matière agricole ou horticole désignés par l'Ingénieur agronome de la DGARNE (SPW)	Experts-agriculteurs désignés par le collège communal
Brigitte WIAUX Echevine de l'agriculture	Eric FRIX	Marc STRUELENS
Christophe SNAPPE	Joseph VANCASTER	**Suppléants :** Guido VERMEULEN Jean-Pierre VANDERWEGEN Eric BOESMANS Luc STROO

5. POPULATION - ETAT CIVIL

Responsable du service : Mélanie Logist – 010 86 83 19 – etatcivil@beauvechain.be

5.1. Aperçu statistique

5.1.1. Population

Population totale au 31 octobre 2019 : 7210 citoyens dont 3560 hommes et 3650 femmes.
Ci-dessous, évolution de la population depuis le 1er janvier 1977.

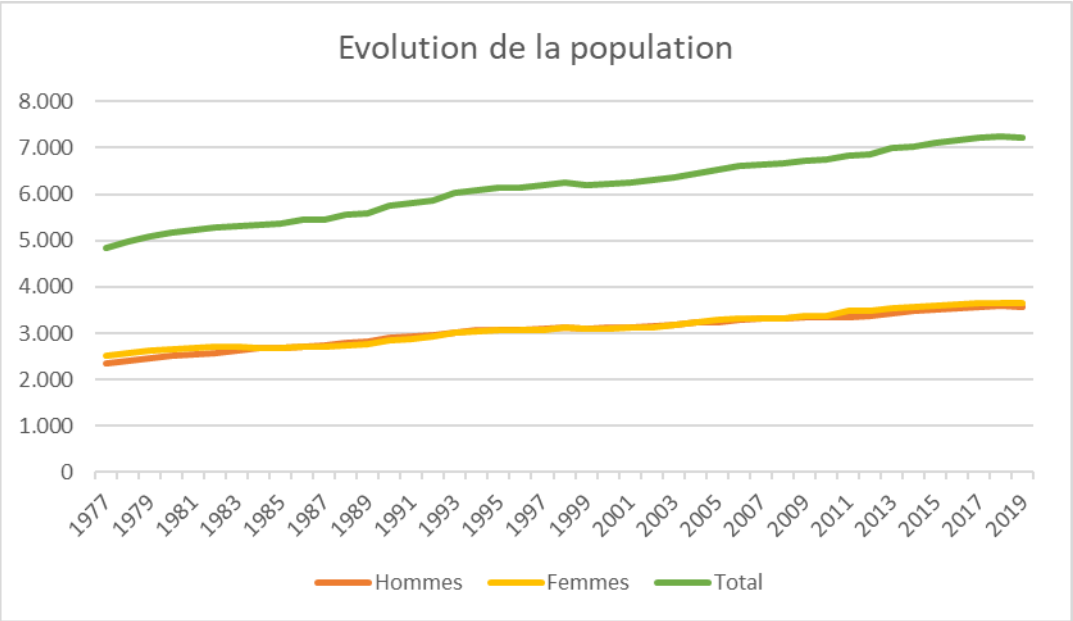

	Hommes	Femmes	Total	Densité par Km2
01 janvier 1977	2.301	2.451	4.752	123
31 décembre 2010	3.355	3.386	6.741	175
31 décembre 2011	3.353	3.473	6.826	177
31 décembre 2012	3.378	3.490	6.868	178
31 décembre 2013	3441	3550	6991	181
31 décembre 2014	3474	3557	7031	182
31 décembre 2015	3512	3603	7115	184
31 décembre 2016	3526	3626	7152	185
31 décembre 2017	3564	3656	7220	187
31 décembre 2018	3584	3657	7241	187
31 octobre 2019	3561	3650	7210	186

Population étrangère au 31 octobre 2019 : 479.

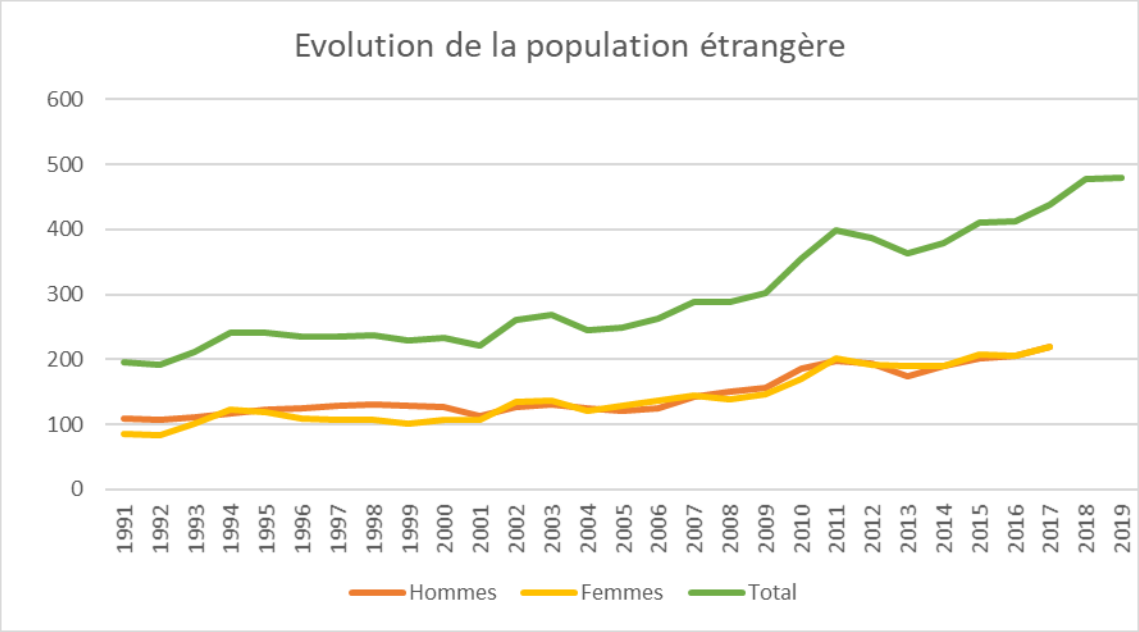

Etrangers	Total
31 décembre 2010	356
31 décembre 2011	399
31 décembre 2012	386
31 décembre 2013	364
31 décembre 2014	378
31 décembre 2015	410
31 décembre 2016	412
31 décembre 2017	439
31 décembre 2018	477
31 octobre 2019	479

Répartition de la population par section :

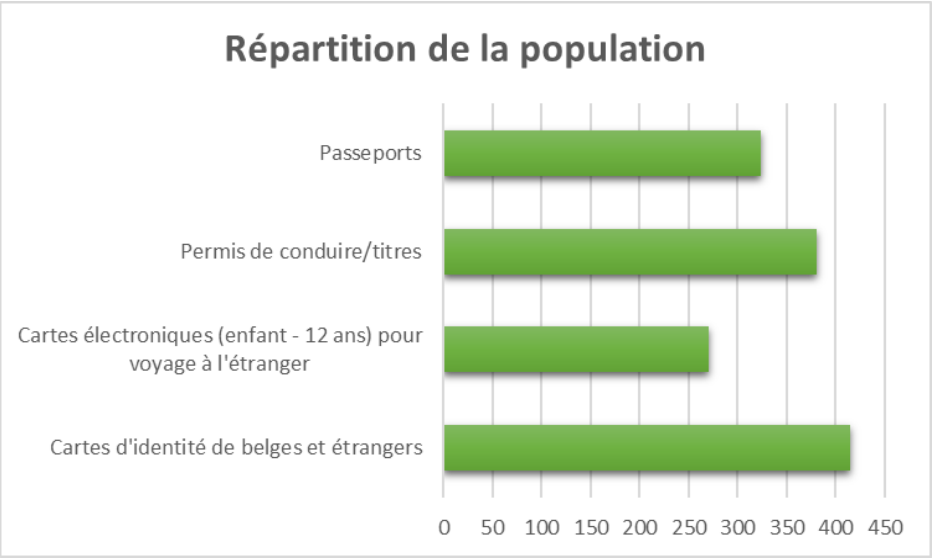

5.1.2. Documents délivrés

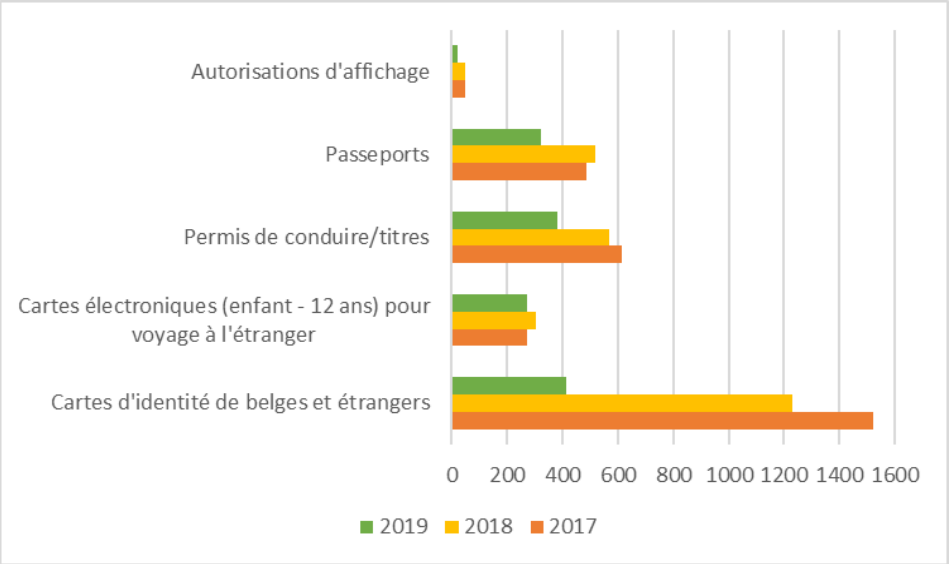

	2018	31/10/2019
Cartes d'identité de belges et étrangers	1229	415
Cartes électroniques (enfant - 12 ans) pour voyage à l'étranger	306	271
Nombre de concessions de sépulture accordées	13	17
Permis de conduire/titres	568	381
Passeports	519	324
Autorisations d'affichage	50	21
Arrêtés de police		250

5.2. Etat civil

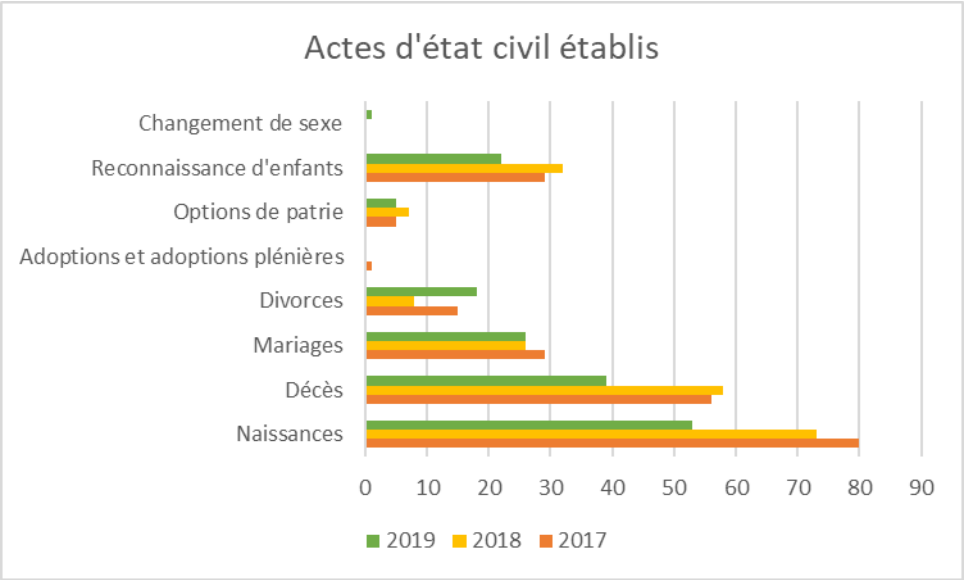

	2018	31/10/2019
Naissances	73	53
Décès	58	39
Mariages	26	26
Divorces	8	18
Adoptions et adoptions plénières	0	0
Options de patrie	7	5
Reconnaissance d'enfants	32	22
Changement de sexe	0	1

5.3. Jubilaires

	2018	2019
Noces de platine (70 ans)	-	-
Noces de brillant (65 ans)	2	2
Noces de diamant (60 ans)	8	13
Noces d'or (50 ans)	18	20

5.4. Primes communales de naissance

Règlement adopté par le Conseil communal du 25.03.2019.	2018	31/10/2019
Montant total	2.650,00	2.600,00

5.5. Corps Electoral

Révision de la liste électorale au 1er août 2018 pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 : 5.399 électeurs.

- Electeurs belges : 5.286
- Electeurs étrangers membres de l'Union Européenne : 101
- Electeurs étrangers non membres de l'Union Européenne : 12

5.6. Jurés d'assises

La révision de la liste des jurés d'assises a eu lieu en 2017.

Nombre d'inscrits en 2001 : 53
Nombre d'inscrits en 2005 : 45
Nombre d'inscrits en 2009 : 40
Nombre d'inscrits en 2013 : 54
Nombre d'inscrits en 2017 : 46

5.7. Cimetières

	2018	31/10/2019
Nombre de concessions de sépulture accordées	13	17

En octobre 2014, une procédure de reprise des concessions non renouvelées et en défaut d'entretien a été lancée pour tous les cimetières de la commune, hormis les vieux cimetières de Beauvechain et Nodebais. Elle est désormais clôturée.

	LA BRUYERE	HAMME-MILLE	TOURINNES-LA-GROSSE	L'ECLUSE	BEAUVECHAIN	NODEBAIS
Nombre total de concessions	**506**	**401**	**619**	**183**	**445**	**332**
Concessions à perpétuité devant être renouvelées	136	173	259	4	8	0
Concessions à perpétuité renouvelées	74	99	164	1	5	0

Concessions à perpétuité non renouvelées	59	74	93	3	3	0
Concessions en état d'abandon	89	34	79	16	38	16
Concessions en état d'abandon et non renouvelées	30	9	35	0	2	0
Nombre total de concessions à reprendre par la commune	**118**	**99**	**137**	**19**	**39**	**16**
Pourcentage de concessions reprises par la commune	**23,32%**	**24,69%**	**22,13%**	**10,38%**	**8,76%**	**4,82%**
Pourcentage de concessions à perpétuité renouvelée	**54,41%**	**57,23%**	**63,32%**	**25,00%**	**62,50%**	**0,00%**
Sépultures d'importance historique locale	5	6	14	En cours	En cours	En cours

5.8. E-Services

Entre le 1er janvier et le 15 novembre 2019, 378 demandes en ligne ont été envoyées au Service Population. Les documents les plus demandés : extrait de casier judiciaire, composition de ménage, certificat de résidence, extrait d'acte (naissance, décès, mariage).

5.9. Divers

	31/10/2018	31/10/2019
Nombre de chômeurs (droit ALE)	151	128

6. SERVICES COMMUNAUX

Service du personnel – Lionel Vanderweyden, agent administratif – 010 86 83 09 – personnel@beauvechain.be

6.1. Cadre (composition de l'effectif)

	31/10/2018	31/10/2019
Employés	40	40
Ouvriers	24	25
Total	**64**	**65**
Définitifs	15	12
Personnel contractuel subventionné	35	38
Personnel contractuel	14	15
Temps plein	46	47
Temps partiel	18	18
Hommes	32	31
Femmes	32	34

6.2. Mouvements

Départs		
Chantal SOETARS	Technicienne de surface APE E2	Fin de contrat le 30 septembre 2019 pour admission à la pension le 1er octobre 2019
Aimé SCHUYTEN	Ouvrier qualifié D2	Fin de contrat le 31 août 2019 pour admission à la pension le 1er septembre 2019
Anne DEHENEFFE	Directrice financière	Fin de contrat le 31 août 2019 pour admission à la pension le 1er septembre 2019
José FRIX	Directeur général	Fin de contrat le 31 mai 2019 pour admission à la pension le 1er juin 2019
Thomas WALKER	Ouvrier PTP E2	Entré en service le 30 novembre 2018 et fin de contrat le 28 février 2019 (non reconduction du

		contrat)
Danny DUQUET	Ouvrier PTP E2	Entré en service le 03 avril 2017 fin de contrat le 31 mars 2019 (fin du crédit PTP)
Jessica VAN BEVER	Accueillante extrascolaire APE D4	Entrée en service le 04 septembre 2018 et fin du contrat le 31 juillet 2019 (fin contrat de remplacement)
Olimpia TREFOIS	Accueillante extrascolaire APE D4	entrée en service le 06 mai 2019 et fin du contrat le 30 juin 2019 (fin contrat de remplacement)
Stéphanie MORTIER	Directrice de la MCAE B1	Entrée en service le 14 août 2018 et fin du contrat le 05 février 2019 (rupture du contrat de travail pour cas de force majeur médical)
Murielle GODHAIRD	Directrice financière	Entrée en service le 1er septembre 2019 et fin du contrat le 30 septembre 2019 (démission)
Larissa DELLA FAILLE	Directrice de la MCAE B1	Entrée en service le 05 février 2019 et fin de contrat le 06 septembre 2019 (fin du contrat de remplacement)
Entrées en fonction		
Stéphanie LAGASE	DPO B1	Entrée en service le 1er décembre 2018
Stéphane HOTAT	Ouvrier APE E2	Entré en service le 1er mars 2019
Jean-François KINART	Ouvrier PTP E2	Entré en service le 02 mai 2019
Christophe LAMBERT	Ouvrier PTP E2	Entré en service le 02 mai 2019
Nadia DEL BRAVO	Aide administrative à la direction d'école à mi-temps D4	Entrée en service le 02 septembre 2019
Charlotte MARYNS	Educatrice jeunesse à mi-temps B1	Entrée en service le 02 septembre 2019
Marianne BLONDIAU	Directrice financière	Entrée en service le 1er octobre 2019 dans un contrat de remplacement pour une durée de 3 mois

Tamara RENTMEESTERS	Accueillante extrascolaire APE à mi-temps D4	entrée en service le 02 septembre 2019 dans un contrat de remplacement (Katty FOURNIRET)
Marie-Christine SZABO	Technicienne de surface à mi-temps E2	Entrée en service le 04 octobre 2019
Evolutions de carrière		
Meghann VANDER WEE	agent administratif au service Finances	Passage de l'échelle D5 à l'échelle D6 au 1er juillet 2019
Mélanie LOGIST	Responsable du service Population & Etat civil	Passage de l'échelle B1 à l'échelle B2 au 1er mai 2019
Divers		
Yves GASPART	Responsable du service Travaux	Maintien en activité après l'âge de 65 ans du 1er novembre 2019 au 31 mars 2020
Delphine VANDER BORGHT	Directrice générale f.f.	Du 1er juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019
Linda KNAEPEN	Chef des services administratifs et aux citoyens	Du 1er juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019

6.3. Formations

	Nombre de formations	Coût total
Ouvriers	5	1.361 €
Employés	48	5.341,50 €
MCAE	6	330 €

6.4. Comité de Négociation Syndicale

Représentants des organisations syndicales	
C.G.S.P.	Joëlle THYSSAEN, déléguée effective
C.S.C.services publics	Véronique SABEL, secrétaire régionale
S.L.F.P.	François ROOSENS, mandataire permanent
Représentants de l'autorité	
Président	Carole GHIOT, Bourgmestre
Vice-Président	Monique LEMAIRE, Présidente du CPAS
Membres	Brigitte WIAUX, 1ère Echevine
	Lionel ROUGET, Echevin
	Eric EVRARD, Conseiller du CPAS
	Chantale LECLUSE, Conseillère du CPAS

Secrétaire technicien	Delphine VANDER BORGHT, Directrice générale f.f.
Technicien	Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS

7. ACCUEIL TEMPS LIBRE

Coordinatrice ATL : Annabelle Dumont – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

Le décret Accueil Temps Libre confie aux communes qui signent une convention avec l'ONE, la mission de coordonner l'offre d'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans sur son territoire durant le temps que l'enfant passe en dehors du temps scolaire et du temps familial c'est-à-dire avant et après l'école, les mercredis après-midi, durant les week-ends et les congés scolaires.

7.1. Coordination ATL (Accueil Temps Libre)

En 2010, la Commune de Beauvechain et L'ONE ont signé une convention qui précise les droits et obligations de chacune des parties concernant cette coordination, et plus particulièrement à l'égard du coordinateur ATL.
Délibération du Conseil communal du 30 septembre 2013 engageant Madame Annabelle Dumont en qualité de coordinatrice des politiques « temps libres, enfance, jeunesse et sports », B1 contractuelle à 4/5 temps à partir du 14 octobre 2013 pour une durée indéterminée incluant une période d'essai de six mois.

Délibération du collège communal du 5 mars 2019 décidant d'étendre à temps plein la désignation de Mme Annabelle Dumont, avec effet au 4 mars 2019.

Subsides perçus de l'ONE pour cette coordination :

Période	Du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018	Du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019
Subvention	24.791€	25.374 €

7.2. Etat des lieux et programme CLE

Un programme CLE c'est quoi ?

Un programme CLE – coordination locale pour l'enfance – est un programme coordonné de l'accueil de l'enfance, mis en œuvre sous l'égide de la commune, concerté au niveau local. Il vise le développement des initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par **l'état des lieux**.
Il doit obtenir l'agrément de l'ONE.
Les activités du programme CLE concernent tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre, avec une priorité tant pour les enfants domiciliés sur

Beauvechain que pour ceux qui fréquentent un établissement scolaire établi sur la commune.
Le programme CLE couvre, en fonction des besoins, une ou plusieurs des périodes suivantes :

- le temps avant et après l'école
- le mercredi après-midi
- le week-end
- les congés scolaires

Un programme CLE est élaboré pour une période de 5 ans.
Actuellement, Beauvechain en est à son 3ème programme CLE. Celui-ci couvre la période 2016 – 2020.

7.3. Programme CLE 2016-2020

Approbation du programme CLE 2016-2020 en Commission Communale de l'Accueil le 19 novembre 2015.
Approbation du programme CLE 2016-2020 en Conseil communal le 21 décembre 2015.
Obtention de l'agrément du programme CLE 2016-2020 par la Commission d'agrément de l'ONE en date du 06/09/2016, avec effet au 1er janvier 2016.

7.4. Convention entre la commune de Beauvechain et l'ISBW

Convention de collaboration ISBW - Exercice 2019

Délibération du Conseil communal du 25 mars 2019, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain (avec effet au 1er janvier 2019) ayant pour objectif l'accueil extrascolaire dans les deux implantations de l'école communale de Beauvechain (Tourinnes-la-Grosse et La Bruyère) des enfants de 2,5 ans jusqu'à la fin de leur scolarité dans l'enseignement fondamental durant l'année scolaire (en dehors des heures scolaires) et durant les périodes de vacances (carnaval, printemps, 3 semaines en été, automne et hiver).

Participation financière de la Commune :
2017 : 48.927,90 euros
2018 : 51.814,35 euros
2019 : 49595,94 euros

7.5. Plan d'actions 2018-2019

Le plan d'actions 2018 – 2019 a été élaboré et approuvé en CCA en séance du 29 novembre 2018. Ses objectifs sont les suivants :

- Procéder au renouvellement des membres de la CCA

- Organiser la 1ère réunion de la CCA avec ses nouveaux membres et définir son mode de fonctionnement
- Procéder à l'évaluation du programme CLE 2016-2020
- Suivi des formations des accueillantes extrascolaires, des chefs de projets et de la coordinatrice ATL
- Poursuivre le travail de collaboration avec des partenaires pour proposer des activités le mercredi après-midi
- Poursuivre le travail de collaboration avec des partenaires pour proposer des stages durant les périodes de petites vacances
- Produire la brochure des stages 2019 et la diffuser largement
- Sensibiliser les nouveaux opérateurs à l'obligation de déclarer leurs activités et les accompagner dans les démarches

Délibération du collège communal du 11 décembre 2018 décidant d'approuver le Plan d'actions 2018-2019.

7.6. Rapport d'activités 2018-2019

Le rapport d'activités 2018-2019 a été présenté par la coordinatrice ATL lors de la CCA du 6 mai 2019, et a été approuvé par ses membres.
Délibération du collège communal du 14 mai 2019 décidant d'approuver le rapport d'activités 2018 – 2019.

7.7. Activités réalisées en 2019

- Renouvellement de la CCA 2019-2024 : courriers explicatifs envoyés aux membres des différentes composantes, avec formulaire d'acte de candidature
- Réunion des candidats des différentes composantes avec élection de leurs représentants en CCA
- Réunion de la nouvelle CCA et élaboration de son Règlement d'Ordre Intérieur
- Evaluation du programme CLE 2016-2020 avec les nouveaux membres de la CCA : Présentation de ses objectifs généraux, identification des objectifs atteints et de ceux à mettre en œuvre d'ici 2020. Envoi du formulaire ad hoc à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
- Suivi des formations des accueillantes extrascolaires, des chefs de projets et de la coordinatrice ATL
- Réalisation et diffusion de la brochure des stages d'été 2019
- Mise en place d'ateliers le mercredi après-midi : Délibération du collège communal du 18 décembre 2018 décidant de reconduire le partenariat **de janvier à juin 2019** avec l'organisme Smah Informatique pour l'organisation d'ateliers thématiques le mercredi après-midi pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans dans les locaux de l'espace communautaire de Nodebais.
  Les thèmes suivants ont été réalisés :
  - Janvier : Pains et pâtisseries du monde
  - Février : Découverte et réalisation de jeux de société
  - Mars - avril : En avant la musique

- Mai : sécurité routière
- Juin : Randonnées et courses d'orientation
- Septembre à décembre
  - Ateliers créatifs et culinaires pour les 4-8 ans
  - Ateliers informatique et programmation pour les 8-12 ans

Délibération du collège communal du 18 juin 2019 décidant de marquer son accord sur la reconduction du partenariat **de septembre à décembre 2019** avec l'organisme Smah Informatique pour l'organisation d'ateliers thématiques le mercredi après-midi pour les enfants âgés de 4 à 12 ans dans les locaux de l'espace communautaire de Nodebais.

- Poursuite de collaborations pour l'organisation de stages durant les périodes de petites vacances et renforcement de l'offre de stages durant l'été 2019 :

• **Automne 2018** : Délibération du collège communal du 8 octobre 2018 décidant de marquer son accord sur l'organisation par la sprl 'Mes Petits Papiers', de 3 journées de stages créatifs les 29, 30 et 31 octobre 2018 pour les enfants âgés de 5 à 12 ans.

• **Hiver 2018** : Délibération du collège communal du 19 novembre 2018 décidant de marquer son accord sur l'organisation d'un stage du 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019 par l'asbl 'Smah Informatique' sur le thème 'autour de la table' pour les enfants de 2.5 à 5 ans et sur le thème 'Roman-photo' pour les enfants de 6 à 12 ans.
Délibération du collège communal du 26 novembre 2018 décidant de marquer son accord sur l'organisation par la sprl 'Mes Petits Papiers', de 10 journées de stages créatifs les 22, 23, 26, 27, 28, 29 et 31 décembre 2018 ainsi que les 2, 3 et 4 janvier 2019 pour les enfants âgés de 5 à 12 ans.

• Congé de **détente 2019** : Délibération du collège communal du26 novembre 2018 décidant de marquer son accord sur l'organisation, par la sprl 'Mes Petits Papiers', d'un stage créatif du 4 au 8 mars 2019 pour les enfants âgés de 5 à 12 ans

• **Printemps et été 2019** : Délibération du collège communal du 19 février 2019 décidant de marquer son accord sur les propositions suivantes :

- ⇨ Partenariat avec la sprl 'Mes Petits Papiers ' pour l'organisation d'un stage créatif du 8 au 12 avril 2019 pour les enfants âgés de 5 à 12 ans
- ⇨ Partenariat avec la sprl Smah Informatique pour l'organisation d'un stage pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans du 8 au 12 avril 2019 sur le thème 'Cabanes'
- ⇨ Partenariat avec l'asbl Sport Touch pour l'organisation de stages sur le thème 'Chef Coq, ateliers créatifs, psychomotricité et sports' pour les enfants âgés de 4 à 6 ans et sur le thème 'Chef Coq, multisports et VTT' pour les enfants âgés de 7 à 12 ans durant les périodes suivantes : du 15 au 19 avril 2019, du 8 au 12 juillet 2019 et du 19 au 23 juillet 2019

• **Automne et hiver 2019** : Délibération du collège communal du 1er octobre 2019 décidant de marquer son accord sur l'organisation, par la sprl 'mes petits Papiers', d'ateliers créatifs du 28 au 31 octobre 2019 et du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 ; et sur l'organisation d'un stage par 'Smah Informatique' du 28 au 31 octobre 2019 sur le thème de la cuisine pour les enfants de 2.5 à 5 ans et sur le thème des jeux de société pour les enfants de 6 à 12 ans, ainsi que des ateliers du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020.

- Mise en place d'activités extrascolaires à l'école de La Bruyère : Délibération du collège communal du 18 décembre 2018 décidant de marquer son accord sur l'organisation, par

la sprl 'Mes Petits Papiers', d'ateliers créatifs tous les mardis de 15h45 à 17h00 du 8 janvier 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour les enfants de primaire.
Délibération du collège communal du 29 octobre 2019 décidant de marquer son accord sur l'organisation, par la sprl 'Mes Petits Papiers', d'ateliers créatifs tous les mardis de 15h45 à 17h00 du 5 novembre 2019 au 30 juin 2020, pour les enfants de primaire.

- Opération Place aux enfants

Délibération du collège communal du 28 mai 2019 décidant d'adhérer à l'opération « Place aux enfants 2019 » et de charger Madame Isabelle Deserf, échevine de l'Enseignement, l'Enfance, la Jeunesse et le Bien-Être, de la coordination de cette opération.

La journée 'Place aux enfants' s'est déroulée le 19 octobre 2019. Les enfants ont été accueillis dès 8h00 au Vert Galant autour d'un petit-déjeuner. Des boissons et une collation ont été offertes à chaque enfant sur le temps de midi ; et la journée s'est terminée à 16h30 au même endroit, par un goûter auquel les parents étaient conviés.

Suite à un appel d'offres, la commune a fait appel à la société B-Travel pour la location des 3 bus nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Au total, 65 enfants ont été inscrits pour participer à cette belle journée.

	2017	2018	2019
Date de l'opération	21 octobre	20 octobre	19 octobre
Nombre d'enfants inscrits	60	65	58
Nombre d'enfants qui ont participé	54	60	51
Nombre d'hôtes d'un jour visités (certains proposant plusieurs visites)	16 différents	13	11
Nombre d'accompagnateurs bénévoles	10	10	12
Coût de l'opération	1.791,29 €	2.022,89 €	1.865,84 €

8. COMMUNICATION ET EVENEMENTS

Chargée de communication : Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 – communication@beauvechain.be

8.1. Application BetterStreet

Une convention portant sur la mise à disposition gratuite d'une application mobile et web pour assurer la gestion de l'espace et des bâtiments publics a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 13 juillet 2015. La convention couvre toute la période du marché.

Ci-dessous une liste (non exhaustive) des signalements acceptables et non acceptables.

Signalements citoyens	2018	2019 (au 15.11)
Dépôts clandestins	20	17
Signalisation	11	6
Collecte déchets	13	18
Routes-trottoirs	16	25
Eclairage public	10	21
Arbres – Espaces verts	16	25
Mobilier urbain et terrains de jeux	14	6
Avaloirs – égoûts	17	10
Suggestions/Bravo !	5	2
Autres	17	7
Total	**139**	**137**

Note : l'application Betterstreet est très utilisée par le Service technique : 255 entrées pour 2019 (jusqu'au 15/11/2019). Elle permet au responsable des travaux de plannifier les interventions du service.

8.2. Accueil des nouveaux habitants

Depuis 2014, la commune organise une matinée d'accueil pour les nouveaux habitants. L'édition 2019 a eu lieu le samedi 27 avril. Tous les nouveaux arrivés de l'année (du 1er février 2018 au 30 janvier 2019) ont été conviés, ce qui représente approximativement 180 ménages. 40 personnes ont participé avec grand intérêt à la visite du village en car. Nous les avons ensuite accueillis au Vert Galant pour le verre de l'amitié, en présence des autorités communales.

Une brochure d'accueil a été distribuée aux participants.

L'événement sera reconduit en 2020.

8.3. Bulletin communal

En 2013, la commune passé son premier marché pour la conception, la mise en page et l'impression d'un bulletin communal trimestriel de 16 pages.

Le marché en cours a été attribué à Uni-media éditions à Ans et couvre les années 2019 à 2021.

Le numéro 27 sera distribué vers la mi-décembre.

Budget numéro 26

Graphisme et impression	2.250,60 €
Distribution	537,88 €

8.4. Newsletter

En 2016, les autorités communales ont décidé de lancer le Newsletter « Vivre à Beauvechain ». Sur base d'un abonnement volontaire via le site Internet communal ou à l'accueil de l'Administration, les citoyens qui le désirent reçoivent les informations communales tous les 15 jours sous la forme d'un email. La première newsletter a été envoyée le 15 février 2016. Depuis lors, le nombre d'abonnés est en augmentation et s'élève au 15 novembre 2019 à 843 personnes.

Des rapports sont générés automatiquement après l'envoi de chaque newsletter. En moyenne, le taux d'ouverture par envoi est de 50%. Il est par contre plutôt difficile d'interpréter ce chiffre. En effet, en fonction de la boîte mail utilisée, les images contenues dans la newsletter ne s'affichent pas automatiquement. Les statistiques d'ouverture font un lien (inexpliqué jusqu'à présent) entre l'affichage des images et l'alerte d'ouverture du mail. Il se pourrait donc parfaitement que certaines personnes ouvrent le mail et consultent bien la newsletter mais que les statistiques n'en prennent pas compte. En conclusion, les statistiques d'ouverture de la newsletter sont actuellement faussées.

8.5. Réseaux sociaux

Depuis le 18 février 2019, la Commune de Beauvechain est inscrite sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram et Twitter.

Les publications sur la page Facebook sont soumises à l'approbation hebdomadaire du Collège. Au 15 novembre 2019, 886 personnes sont abonnées aux publications de la page. Les posts sont réguliers : un tous les deux jours.

Les publications Instagram se font le plus souvent sous forme de photos suite ou en vue d'un événement précis.

8.6. Site internet communal

Le site internet communal est actuellement divisé en trois grands onglets : Ma commune, Vie pratique et Loisirs & culture. Les citoyens et autres visiteurs, notamment le personnel communal, peuvent y trouver toutes sortes d'informations : des coordonnées, des

événements, des règlements et formulaires à télécharger, un guichet en ligne, les enquêtes publiques, l'annuaire des commerçants et des associations. Bref, le souhait est d'avoir l'information la plus complète possible centralisée à une seule et même adresse : www.beauvechain.eu.

Comme en témoigne le graphique ci-dessous, le site est de plus en plus visité au fil des ans.

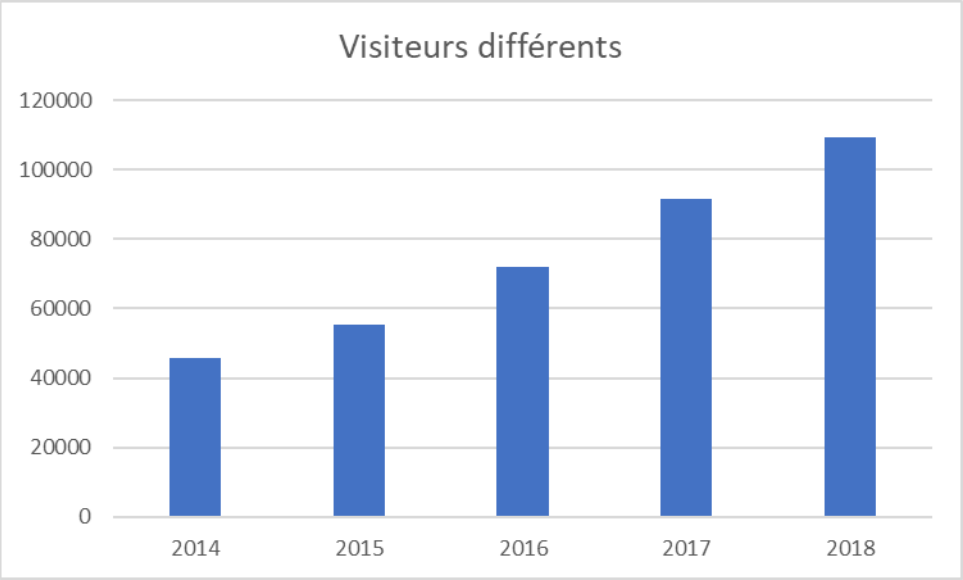

Documents les plus téléchargés

Calendrier des déchets	1.406
Règlement communal d'Urbanisme	608
Organigramme des services communaux	534
Enquête publique Ludaphar	511
Projet d'établissement école communale	467

Passage à la version supérieure

Les informations seront réparties dans 3 grands onglets, communs à toutes les villes et communes utilisant le canevas de l'intercommunale IMIO : Ma commune, Loisirs et Economie. Le contenu pourra également être trié en fonction de la qualité du visiteur ou en fonction de ce qu'il cherche. La mise à jour ainsi que le choix des couleurs se terminent. Une mise en ligne est prévue en janvier 2020. A garder en tête : les nouvelles technologies sont en perpétuelle évolution. Une version encore améliorée sera bientôt disponible.

9. CULTURE

9.1. ASBL Centre Culturel de Beauvechain

Délibération du Collège communal du 08 septembre 2014 marquant son accord de principe sur la note de synthèse du Centre Culturel de la vallée de la Néthen (C.C.V.N) formulant ses propositions pour le nouveau contrat-programme pour la période 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 29 septembre 2014 décidant d'approuver le nouveau contrat-programme pour la période 2016-2020 et d'approuver les lignes directrices telles qu'adoptées par le Conseil d'Administration de l'Asbl Centre Culturel de la vallée de la Néthen (C.C.V.N.), en séance du 17 septembre 2014.

Délibération du Conseil communal du 27 octobre 2014 décidant d'approuver le contrat-programme du Centre Culturel de la Vallée de la Nethen (C.C.V.N.) pour la période 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant le contrat-programme du Centre Culturel de Beauvechain 2019-2023.

9.2. Jumelage

Délibération du Conseil communal du 9 juin 2008 décidant d'approuver la charte de jumelage entre la commune de Beauvechaine et la septaine (Avord, Crosses, Farges-en-Septaine, Jussy-Champagne, Nohant-en-Goût, Osmoy, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine et Vornay).

Signature du Serment de Jumelage à Avord le 12 juillet 2008.

Une délégation de la Septaine a été accueillie :

- le 29 septembre 2008 pour la cérémonie de remise des ailes à la Base Militaire de Beauvechain
- les 20, 21 et 22 juillet 2009 pour entériner le jumelage.
- les 3 et 4 juillet 2010 pour l'Airshow 2010.

Activités organisées en 2010 :

Le 3 juillet 2010, arrivée de la délégation, visite du Musée Folon et du Domaine Solvay.
Le 4 juillet 2010, participation à l'Airshow 2010 et départ de la délégation.

En 2011, présence de représentants communaux de Beauvechain lors des manifestations de la fête nationale française (14 juillet) en Septaine.

En 2012, une délégation de la Septaine a été accueillie et a été invitée à participer le 13 septembre 2012 à la cérémonie de remise des ailes des nouveaux pilotes de la Défense sur le site de la base de Beauvechain.

Des contacts ponctuels ont lieu entre le Bourgmestre et le Maire d'Avord.

Le Maire d'Avord a marqué son soutien après les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016 en envoyant un mail précisant que les drapeaux de la Mairie avaient été mis en berne.

Le vendredi 28 juin 2019, la Bourgmestre Carole Ghiot a fait le déplacement jusqu'à Avord à l'occasion de la remise des ailes de nos jeunes pilotes belges de la Force aérienne, et a, par la même occasion rencontré Monsieur le Maire d'Avord Pierre-Etienne Goffinet.

9.3. Mérite culturel de la Commune de Beauvechain 2019

Le Trophée du Mérite Culturel de la commune de Beauvechain est attribué tous les deux ans en alternance avec le Trophée du Mérite Sportif. Ce trophée vise à mettre en évidence et à récompenser un artiste (peintre, sculpteur, écrivain, musicien, comédien, acteur, photographe, danseur, …) ou une association ayant organisé un événement culturel. L'attribution du trophée est réservée aux personnes domiciliées à Beauvechain ou à une association dont le siège est à Beauvechain. Les candidatures devaient être rentrées pour le 31 mars 2019 au plus tard au Collège communal. Le règlement a été modifié et approuvé par le Conseil communal le 15 décembre 2014.

En sa séance du 18 février 2019, le Conseil communal a désigné cinq mandataires communaux membres du jury, suite aux élections communales d'octobre 2018 :

Pour la majorité
Benjamin GOES, Echevin de la Culture, membre de droit
Isabelle Deserf
Freddy GILSON
Evelyne SCHELLEKENS
Pour la minorité
Claude SNAPS

Aucune candidature n'a été reçue pour le Trophée 2019.

En 2017, les Ensembles à cordes de la Néthen et Monsieur André Deprince ont été désignés respectivement lauréats et accessit.

Les prix avaient été remis officiellement lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2017.

9.4. ASBL « Les Territoires de la Mémoire » : Convention de partenariat

L'association a pour objet de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence des idées d'extrême droite, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle. L'association utilise tous les moyens qu'elle jugera utiles, notamment l'édition, l'animation et la réalisation

d'activités, seule ou en collaboration avec d'autres associations ou firmes privées de Belgique ou d'autres pays, développant même occasionnellement des activités de même nature. L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Depuis 2013, grâce au partenariat avec l'ASBL "Les Territoires de la Mémoire", les sixièmes primaires de toutes les écoles de l'entité bénéficient tous les ans du transport gratuit vers les expositions des Territoires de la Mémoire à Liège.

Le 7 novembre 2016, le Conseil communal décide de renouveller le partenariat avec l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » pour les années 2017 à 2021.

La convention prévoit le versement d'un montant par an pendant une durée de 5 ans (pour les années 2017 à 2021) déterminé sur base de 0,025 euros/habitant/an soit un montant de 177,57 € sur base des chiffres de la population au 01/01/2016.

10. ENERGIE

Conseiller en Energie : Thierry Ala, ing – 010 86 83 15 – energie@beauvechain.be

10.1. Politique communale en matière d'énergie

En tant que signataire de la charte des communes « énerg-éthiques », la Commune de Beauvechain s'est engagée depuis le 14 février 2008 à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du conseiller en énergie financé en partie par la Région wallonne.

Un nouveau conseiller en énergie, Ala Thierry est entré en fonction le 10 mars 2014. Il poursuit ainsi le travail des précédents conseillers en énergie, Jean-François Glaude et Julien Michelet.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Grez-Doiceau, le conseiller en énergie a partagé son temps entre les communes de Beauvechain et Grez-Doiceau à raison d'un mi-temps presté dans chacune des deux communes. Le conseiller en énergie est présent à Beauvechain le lundi, le jeudi et un vendredi sur deux.

10.2. Descriptif de la fonction

Dans le cadre de la signature par la Commune de Beauvechain de la charte « énerg-éthique », la fonction du conseiller en énergie est d'assister la commune dans la promotion des comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal. Les trois axes majeurs de la fonction sont :

- L'analyse du respect de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme ;

- Le conseil aux citoyens comme aux services communaux concernant l'énergie, que cela porte sur les primes à l'énergie, la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments ou encore des questions techniques ;
- La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux à l'aide de la mise en place d'un cadastre et d'une comptabilité énergétiques.

10.3. Action menée du 01.10.2018 au 30.09.2019 : analyse du respect de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme

Le conseiller en énergie a effectué 53 analyses de demandes de permis d'urbanisme (une analyse ne porte pas sur une demande déjà analysée et considérée comme incomplète et à laquelle des pièces ont été ajoutées, dans ce cas, il y a lieu d'ajouter 35 % au nombre de dossiers traités). Le rapport du conseiller en énergie est joint aux documents composant le dossier de chaque demande.

13 de ces 53 analyses ont porté sur la procédure PEB simplifiée (qui implique le formulaire de « déclaration PEB simplifiée »), 40 sur la procédure PEB complète (qui implique les formulaires « déclaration PEB initiale » et « déclaration PEB finale »). Pour les citoyens pour lesquels c'est nécessaire et possible (5 cas sur la période concernée), la déclaration PEB simplifiée est remplie avec l'aide du conseiller en énergie.

La réglementation sur la performance énergétique des bâtiments, prise au sens large, occupe un tiers de l'emploi du temps du conseiller en énergie. Cette période est partagée entre l'analyse des demandes de permis d'urbanisme, pour une moitié, et la communication vis-à-vis des acteurs concernés par la PEB (maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises du secteur de la construction, etc.) pour l'autre moitié.

10.4. Conseil aux citoyens et aux services communaux

En ce qui concerne le soutien aux citoyens, le guichet « énergie » a lieu tous les jours de présence, sans rendez-vous de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi. Le conseiller en énergie reçoit environ trois demandes externes (citoyens, entreprises, etc.) par jour de présence impliquant une recherche parmi les thèmes suivants :
- Primes à l'énergie (réduction d'impôt fédérale, primes régionales et provinciales) ;
- Réglementation sur la PEB (particulièrement les déclarations PEB initiale et finale) ;
- Contrats de fourniture d'énergie (électricité, gaz) ;
- Technique : systèmes constructifs, isolation, double/triple vitrage, humidité et ventilation, chauffage, maisons passives ;
- Énergies renouvelables : solaire thermique, solaire photovoltaïque, pompes à chaleur.

La demande se fait indifféremment par téléphone, courriel ou rendez-vous à la Commune. Les demandes urgentes sont traitées à distance lorsque le conseiller en énergie est à Grez-Doiceau.

Une opération de communication spécifique a ciblé les citoyens en 2016 et 2017 :
Un stand « énergie » a été organisé lors de la journée festive « balades en fête » des 26/06/2016 et 25/06/2017. Ce stand abordait le thème de l'utilisation rationnelle de

l'énergie par la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires thermiques et ceci avec le concours de l'asbl « Energie 2050 ». Le public ciblé était le citoyen de Beauvechain. Une animation ludique était par ailleurs proposée au public de passage, il s'agissait de l'Héliomobile montrant de façon pratique le fonctionnement du chauffe-eau solaire.

En 2018, un résumé des résultats engrangés en termes d'économie d'énergie a été présenté lors de la journée « balades en fête » du 24/06/2018.

En ce qui concerne le soutien aux services communaux, le conseiller en énergie a été sollicité dans les matières suivantes en 2019 :
- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en éclairage public de la commune (qu'il soit décoratif ou non) avec étude des améliorations possibles à apporter ;
- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en électricité, gaz et mazout des bâtiments communaux en vue d'apporter des mesures pertinentes en matière d'économie d'énergie ;
- Remise en état ou remplacement de plusieurs pièces défectueuses en chaufferies (logements rue GB, logements MVL n°16) permettant un fonctionnement optimal des installations.
- Passage d'une partie du circuit 1 (3 classes de maternelles) de l'école de La Bruyère en bitube.

10.5. Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

- Une réactualisation du cadastre et de la comptabilité énergétiques a été réalisée.
- MC 3 : remplacement de la cellule et du relais du brûleur.
- Foot LB : remise en place du tubage cheminée de l'installation de chauffage.
- Salle de 1000 : remplacement électrodes, sonde de t°, purgeur auto.
- Logements GB : remplacement sonde et circulateur sur 1 des 3 chaudières, placement de 3 compteurs de passage d'eau et de gaz.
- Logements MVL : remplacement sonde et vanne 3 voies, circulateur.

10.6. Projets futurs

Pour l'année 2019/2020, les projets majeurs sont les suivants : suivre attentivement l'évolution du projet de réseau de chaleur avec chaudière biomasse pour les bâtiments communaux situés sur la place communale, l'organisation d'une nouvelle campagne de communication auprès des employés communaux, finaliser le remplacement des tubes TL dans plusieurs bâtiments (MC6, Foyer culturel) par des tubes LED, terminer la rénovation de chaufferies, passage du circuit 2 de l'école de La Bruyère en bitube.

En tant que signataire de la charte des communes « énerg-éthiques », la Commune de Beauvechain s'est engagée depuis le 14 février 2008 à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du conseiller en énergie financé en partie par la Région wallonne.

Un nouveau conseiller en énergie, Ala Thierry est entré en fonction le 10 mars 2014. Il poursuit ainsi le travail des précédents conseillers en énergie, Jean-François Glaude et Julien Michelet.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Grez-Doiceau, le conseiller en énergie a partagé son temps entre les communes de Beauvechain et Grez-Doiceau à raison d'un mi-temps presté dans chacune des deux communes. Le conseiller en énergie est présent à Beauvechain le lundi, le jeudi et un vendredi sur deux.

11. ENFANCE

Coordinatrice ATL : Annabelle Dumont – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

11.1. Plaines et activités communales de vacances

11.1.1. Dispositions générales

Durant l'été, la commune de Beauvechain organise une plaine de vacances qui se déroule dans l'enceinte des écoles communales (implantation de La Bruyère).

Délibération du Conseil communal du 25 mars 2019 décidant

- d'organiser des plaines communales de vacances pour les enfants de 2,5 à 12 ans, de 9h00 à 16h00, du 29 juillet au 16 août 2019 aux conditions suivantes :
  - inscription à la semaine, validée par le paiement,
  - payement pour le 1er juin 2019 au plus tard,
  - participation financière des parents (tarif forfaitaire, garderies comprises):

    Enfants domiciliés à Beauvechain :
    - par enfant et par semaine 32 €
    - à partir du 2ème enfant 25 €

    Enfants non domiciliés à Beauvechain :
    - par enfant et par semaine 40 €
    - à partir du 2ème enfant 35 €
  - La rémunération journalière du personnel d'encadrement est prévue comme suit:
    - Animateur breveté ou assimilé : 55 €
    - Animateur non-breveté : 45 €

- d'engager un coordinateur breveté en tant que chef de plaine du 29 juillet au 16 août 2019 inclus ; et d'approuver le Règlement d'ordre intérieur 2019.

Délibération du conseil communal du 29 avril 2019 décidant :

- d'organiser une semaine d'activités communales du 19 au 23 août 2019 sur le thème du Bien-Être pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans à l'école communale de Beauvechain, en collaboration avec les partenaires bien-être de l'entité qui répondront à la sollicitation de la commune,

- d'organiser une semaine d'activités communales du 19 au 23 août 2019 sur le thème de la culture pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans en collaboration avec le Centre culturel de la vallée de la Néthen ;
- de prendre en charge les dépenses relatives à ces activités dans les limites des crédits prévus à cet effet ;
- de prolonger l'engagement du coordinateur de la plaine communale pour coordonner ces activités Bien-être et culture du 19 au 23 août 2019 ;
- d'approuver le règlement d'ordre intérieur 2019 de ces activités.

11.1.2. Budget

	2019
Recettes	8.501 €
Subside ONE	Montant pas encore connu
Dépenses pour le personnel d'encadrement	17.844,96
Dépenses de fonctionnement	5343,40 €
Nombre d'inscriptions aux plaines	117 enfants
Nombre d'inscriptions au stage Bien-être	71 enfants
Nombre d'inscriptions au stage culture	14 jeunes

11.1.3. Agrément ONE

L'agrément de notre commune au titre de « Centre de vacances » reconnu par la Communauté française a été renouvelé en juin 2017, et est valable pour une période de 3 ans, donc jusqu'aux plaines de l'été 2019.

11.2. Journée des Enfants et de la Famille

L'année 2019 a marqué la 12ème édition de la « Journée des Enfants et de la Famille ».

Cet événement récréatif a pour finalité de permettre aux clubs et associations du village (ou des environs proches) de faire connaître leurs activités auprès de la population de Beauvechain. Il est articulé autour de 4 villages :

- Le village sport à destination de tous les âges avec un planning de démonstrations et/ou initiations sportives.
- Le village des enfants, à destination exclusive des enfants et qui propose des activités d'initiation à d'autres domaines que le sport (ex : atelier peinture, poterie, divers ateliers créatifs, initiations musicales, contes, atelier cirque, etc…) ;
- Le village récréatif, à destination des enfants, qui comporte des activités plus ludiques non sportives telles que des châteaux gonflables, la création de bulles de savon géantes, du grimage, etc.
- Le village bien-être, où les associations proposent divers ateliers et animations visant le bien-être des personnes (enfants et adultes) : sophrologie, massages, yoga, etc.

L'édition 2019 a rencontré un très beau succès, le nombre de personnes ayant participé à cette journée est estimé à environ 500.

12. ENSEIGNEMENT – Année scolaire 2019-2020

Agent administratif: Adrien Huard – 010 86 83 09 – enseignement@beauvechain.be

Une entité pédagogique avec deux implantations à La Bruyère, rue de l'Ecole n° 1 et à Tourinnes-la-Grosse, Place Saint-Martin n° 3.

12.1. Personnel par implantation

Implantation de La Bruyère

- *Section maternelle*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil/Première maternelle	Natascha KAMOEN	définitive	26
Deuxième maternelle	Karine GREGOIRE	définitive	26
Troisième maternelle	Nadia SERVAYE	définitive	26

- *Section primaire*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première primaire	Laura DALCQ	temporaire prioritaire	24
Deuxième primaire	Joëlle COLLOT	définitive	24
	Emilie HOTAT	temporaire prioritaire	
Troisième et quatrième primaires	Frédérique BUISSIN	définitive	24
	Emilie HOTAT	temporaire prioritaire	6
Cinquième et sixième primaires	Alain RIGUELLE	définitif	24

Implantation de Tourinnes-la-Grosse

- *Section maternelle*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil et Première maternelle	Sophie STEVENS	définitive	26
Deuxième et troisième maternelles	Catherine GODERNIAUX	définitive	26
	Céline DE VOS	temporaire prioritaire	
	Patricia VANHEMELEN	définitive	13

- *Section primaire*

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première primaire	Sarah GUILLAUME	définitive	24
Deuxième primaire	Audrey BECQUEVORT	temporaire prioritaire	24
Troisième primaire	Joan DRAYE	définitive	24
Quatrième primaire	Stéphanie ANGELY	définitive	24
Cinquième primaire	Rebecca KEYMER	définitive	24
Sixième primaire	Joëlle COLLOT	définitive	23 + 1
	Wivine STIENLET	temporaire prioritaire	

- *Maîtres spéciaux*

Cours	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Néérlandais	Mathilde VANHEMELEN	temporaire prioritaire	6 périodes
Education physique	Julien DEPER	définitif	18 périodes (2 en dispo)
Psychomotricité organique	Julien DEPER	définitif	5 périodes
	Céline DE VOS	définitive	5 périodes (2 en dispo)
Religion catholique (RLMO)	Annunciata CIARDO	définitive	5 périodes (1 en dispo)

Religion protestante (RLMO)	Christine DEMENY	réaffectée	2 périodes
Religion islamique (RLMO)	A DEFINIR AVEC LE CULTE ISLAMIQUE		2 périodes
Morale (RLMO)	Arnaud GSELL	temporaire	5 périodes
Cours de philosophie et de citoyenneté	Joëlle COLLOT	définitive	11 périodes
Philosophie et citoyenneté - dispense	Joëlle COLLOT	définitive	5 périodes
Encadrement complémentaire – mission complémentaire	Joëlle COLLOT	définitive	1 période

12.2. Population scolaire dans chaque implantation

	Section maternelle	Section primaire
Implantation de La Bruyère	47 élèves	74 élèves
Implantation de Tourinnes	36 élèves	110 élèves

12.3. Journées interscolaires

Classes de troisième maternelle : visite du musée L de Louvain-la-Neuve
Classes de première primaire : spectacle conté et création de marionnettes
Classes de deuxième primaire : animation « Conteur en herbe »
Classes de troisième primaire : visites musée Tchantchès et Blégy-Mine
Classes de quatrième primaire : Visite d'une exposition d'art contemporain
Classes de cinquième et sixième primaire :

- Visite d'une exposition d'art contemporain
- Festival de musique Max Van der Linden

Territoire de la mémoire (classes de sixième primaire uniquement).

13. ENVIRONNEMENT ET MOBILITE

Conseiller en Environnement : Vincent Bulteau – 010 86 83 13 – environnement@beauvechain.be

13.1. Projets

Liste des projets et actions suivies par le Conseiller en environnement entre le 1er novembre 2018 et le 31 octobre 2019 :

Projets	Actions
Appel à projet - Opération CAP'Hirondelle	Suivi
Bien être animal	Stérilisation des chats errants 12 mâles – 23 femelles – 3 euthanasies
Castor - problématique dispersion des jeunes	Surveillance et actions urgente de septembre à février de chaque année
cimetière Nature 2019	Obligation MAYA – 1 cimetière par an
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Mille
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Nodebais
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Schoorbroek
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Beauvechain
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Tourinnes-la-Grosse
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Hamme-Mille
CRDG - engagement programme d'actions 2020-2022	
Déchets - BeWapp	gestion ambassadeurs + dépôts sauvages
Déchets - BeWapp	nettoyage de printemps
Déchets - coût vérité	Budget 2020
Déchets - Coût-vérité	analyse + rapport
Déchets - FEDEM	analyse + rapport
DECHETS - passage aux conteneurs à puce	
Désherbage sans pesticide 2019	Candidature dossier subside Province
Gestion différenciée des espaces verts	Au cas par cas
GISER - Gestion des coulées de boue	Site GISER du Stoquoy - aménagements dos d'âne, en cours de confection de dossier
GISER - Gestion des coulées de boue 2017	Site GISER du Stoquoy - administratif
Mobilité - actualisation PCM	

Projets	Actions
Mobilité - Analyse de trafic	pose + enlèvement + extraction et analyse des données
Mobilité - Brevet du cycliste	cursus dans les 4 implantations primaires de l'entité + 1 jour de formation
Mobilité, acquisition de matériel 2018	candidature
Mobilité, réseau cyclable 2019	candidature
PCDN	Xperibird
PCDN	Suivi des chouettes chevêches
PCDN - 2019	GT Perdrix
PCDN - 2019 - fauchage différencié des bords de route	Mise en place de la méthodologie
PCDN - baguage 15 août - 31 août	Vitrine PCDN / lutte inondations
PCDN - CRDG - Lutte contre les plantes invasives	Berce du Caucase : mai-juin - juillet
PCDN - CRDG - Lutte contre les plantes invasives	Balsamine de l'Himalaya juin à septembre
PCDN - dynamisation des centres de villes et de villages, Balades en Fête : actions	Candidature subside province
PCDN – Balades en fête	Place Communale de Beauvechain 30.06.19
Permis environnement déclaration Classe 2 – 1 dossier	Analyse technique
Permis environnement déclaration Classe 3 – 48 dossiers	Nouvelles demandes + renouvellements
Plan Maya 2019	Subsides aménagements
Plan Maya 2019	Rapport synthèse des actions 2018-2019
Semaine de l'arbre 2019	Aménagement d'un espace vert public
Semaine de l'arbre 2019	Distribution d'arbres indigènes
SPW – Enquête publique régionale	Plan Air Climat Energie 2030
Subside Conseiller en environnement DD A21L - 2020	Rapport 2019 + formation obligatoire
Suivi des dossiers nécessitant une assistance juridique	3 dossiers
Villes & Villages fleuris 2019	Candidature
Wallonie en fleurs 2019	Réalisation et dossier de candidature

13.2. Déchets : réel 2018

13.2.1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne	*Moyenne dans votre commune*	*Quel est le service de collecte et de traitement ?*
	kg/an/habitant	*kg/an/habitant*	
	2017	*2018*	
Ordures ménagères	138,48	139,02	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	15,36	0,00	Collectes en porte à porte ou CIPOM-CIFFOM / Biométhanisation
Déchets verts	59,77	67,63	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Compostage
Encombrants	46,69	37,10	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	87,55	82,65	Recyparcs / Recyclage
Bois	34,46	41,53	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	50,06	54,47	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Verres	29,63	42,06	Recyparcs + Bulles / Recyclage
PMC	16,31	15,89	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	7,43	9,26	Recyparcs / Recyclage
DEEE	6,02	7,41	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
	12,4	12,94	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	**504,16**	**509,96**	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères in BW en kg/habitant/an		Ordures ménagères de votre commune en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2016	156,33	96,60	176,17	147,26
2017	138,48	102,76	170,15	140,15
2018	138,48	77,55	168,39	139,02

(*) Moyenne 2017 prise en considération car 2018 non communiquée

13.2.2. Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2018

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères + organiques	29,09 €	59,40%
Gestion administrative	0,46 €	0,93%
Collectes sélectives et traitement	0,33 €	0,67%
Coûts liés aux recyparcs	19,10 €	39,00%
Total	**48,98 €**	**100,00%**

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales :	*11,76 €/Tonne en UVE*
Taxes provinciales :	*1,74 €/Tonne en UVE*
Taxes communales :	*3 €/Tonne en UVE*

13.2.3. Sources de financement

	en €	**en %**
Vente de sacs payants	164.613,69	33,76%
Région Wallonne (subside)	49.714,33	10,20%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	86.353,45	17,71%
Commune (taxe forfaitaire)	186.902,00	38,33%
Total	**487.583,47**	**100,00%**

13.2.4. Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	**Organisme de gestion**	**Coût par habitant €**
Huiles usagées	VALORLUB	0,097
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,62
Emballages	FOST PLUS	6,90
Pneus	RECYTYRE	1,81
DEEE	RECUPEL	1,53

14. FINANCES

Responsable du Service : Martine Henry – 010 86 83 05 – finances@beauvechain.be
Agent administratif : Meghann Vander Wee – 010 86 83 27 – comptabilite@beauvechain.be

14.1. Enumération des taxes et redevances

Taux appliqués en 2019	Budget 2018	Budget 2019
Centimes additionnels au précompte immobilier : 1.700	1.145.386,65	1.195.862,40
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 7 %	2.367.534,39	2.790.569,71
Automobiles : 1 centime additionnel (d'office)	104.783,43	100.808,00
Vente de sacs poubelles	189.542,00	181.764,00
Secondes résidences : Au 1er janvier 2019 : - 640,00 € : secondes résidences autres que celles reprises dans un camping agréé - 220,00 € : caravanes résidentielles dans un camping agréé - 110,00 € : kot étudiant	16.640,00	16.000,00
Distribution à domicile d'imprimés non adressés : Au 1er janvier 2018 : "Ex." = exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires - 1 g < Ex. < 10 g : 0,0130 € - 11 g < Ex. < 40 g : 0,0345 € - 41g < Ex. < 225 g : 0,0520 € - Ex. > 225 g : 0,0930 € Ex. = 0,007 € pour les écrits émanant de la presse régionale gratuite	39.196,54	39.200,00
Enlèvement de dépôts considérés comme versages sauvages : - 80,00 € pour les petits déchets - 400,00 € pour les déchets volumineux	160,00	160,00
Taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public, par les soins et aux frais de la commune : Au 1er janvier 2019 : 375,00 € par raccordement	11.250,00	18.750,00
Taxe additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes de GSM – Supprimée (Circulaire 20/04/2017).	0,00	0,00
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers : Au 1er janvier 2019: - 45 € pour un ménage d'une seule personne - 70 € pour un ménage de deux personnes - 75 € pour un ménage de trois personnes - 85 € pour un ménage de quatre personnes et plus - 100€ pour les secondes résidences et établissements	193.590,00	195.455,00

commerciaux		
Redevance relative au permis d'environnement et d'urbanisme	9.000,00	10.500,00
Redevance sur la délivrance du permis de lotir	1.000,00	500,00
Redevance sur la délivrance d'informations notariales	4.500,00	7.000,00
Taxe sur prestations administratives diverses (vérifications implantation urbanisme).	15.000,00	15.000,00

14.2. Dette

Montant de la dette Belfius à charge de la commune :

Au 01.01.2018	350.978,96
Montant remboursé en 2018 (amortissements)	30.787,62
Au 01.01.2019	320.191,34

Montant des amortissements à charge de la commune en 2018	30.787,62
Montant des intérêts à charge de la commune en 2018	1.408,91
Total des charges en 2018	32.196,53

Montant des amortissements à charge de la commune en 2019	33.586,50
Montant des intérêts à charge de la commune en 2019	2.989,14
Total des charges en 2019	36.575,64

Remarques : /

14.3. Budget pour l'exercice 2019 (après dernière MB et adaptation du tableau de synthèse)

Total	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	8.017.775,51	7.995.075,92	22.699,59
Service extraordinaire	1.677.879,40	1.677.879,40	0,00

14.4. Compte 2018

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Droits constatés au profit de la commune	8.280.768,85	5.839.041,27	14.119.810,12
- Non-valeurs et irrécouvrables	40.345,94	0,00	40.345,94
= Droits constatés nets	8.240.422,91	5.839.041,27	14.079.464,18
- Engagements	7.466.838,23	5.762.860,54	13.229.698,77
= Résultat budgétaire de l'exercice	773.584,68	76.180,73	849.765,41

Engagements de l'exercice - Imputations comptables	7.466.838,23 7.327.151,23	5.762.860,54 2.531.423,00	13.229.698,77 9.858.574,23
= Engagements à reporter de l'exercice	139.687,00	3.231.437,54	3.371.124,54
Droits constatés nets - Imputations comptables	8.240.422,91 7.327.151,23	5.839.041,27 2.531.423,00	14.079.464,18 9.858.574,23
= Résultat comptable de l'exercice	913.271,68	3.307.618,27	4.220.889,95

14.5. Budget 2019

Exercice propre :	**Recettes**	**Dépenses**	**Solde**
Service ordinaire	7.435.297,31	7.219.169,29	216.128,02
Service extraordinaire	1.061.225,00	1.458.036,38	-396.811,38

Résultat général *: (exercice propre + exercices antérieurs)*			
	Recettes	**Dépenses**	**Solde**
Service ordinaire	7.621.218,15	7.615.980,67	5.237,48
Service extraordinaire	1.458.036,38	1.458.036,38	0,00

14.6. Subsides aux sociétés pour 2019

Délibération du Collège communal du 26 mars 2019 décidant d'octroyer une subvention en numéraire aux bénéficiaires suivants	
Financement projet de coopération Nord-Sud (Lukunga)	2.500,00 €
Participation financière Maison du Tourisme	6.648,57 €
Subside Jeux Intervillages	750,00 €
Subsides aux organismes culturels et d'information culturelle (C.C.B)	50.000,00 €
Subside aux Amis de Tourinnes	2.500,00 €
Participation financière pour Leader+	6.060,00 €
Subsides pour fêtes et cérémonies publiques	600,00 €
Anciens combattants de L'Ecluse	*150,00 €*
Anciens prisonniers de 40-45 - La Bruyère	*150,00 €*
Anciens combattants de Hamme-Mille	*150,00 €*
FNC Beauvechain	*150,00 €*
Subside I.S.B.W.	750,00 €

Subside "Para-commandos"	100,00 €
Subside TORI	1.000,00 €
Subside Tennis de table	1.500,00 €
Subside "Découverte des Sciences à Beauvechain	1.500,00 €
Subside Les Aiglons	250,00 €
Subside Bee Wing Beauvechain	250,00 €
Subside de fonctionnement pour la maison condorcet	10.033,00 €
Subside Mobilité en Brabant wallon asbl	250,00 €
Subsides aux gardiennes ONE	750,00 €
Subside pour oeuvres d'aide humanitaire ou familiale (Plan Foster)	350,00 €
Subside pour la protection des animaux (Sans collier)	200,00 €
Total	**85.191,57 €**

Délibération du Collège communal du 16 juillet 2019 décidant d'octroyer en 2019, une subvention exceptionnelle, en numéraire, d'un montant de 500 € à la Paume Tourinnoise afin de couvrir les frais résultant du cambriolage de leur buvette de balle pelote.

Délibération du Collège communal du 16 juillet 2019 décidant d'octroyer en 2019, une subvention exceptionnelle, en numéraire, d'un montant de 1.790,80 € à l'Unité Scoute Saint-Christian afin de couvrir les frais de formation en premiers soins et secours des chefs responsables des unités scoutes de Hamme-Mille.

Délibération du Collège communal du 26 mars 2019 décidant d'octroyer une subvention en nature en 2018 aux bénéficiaires suivants :

Alliance colombophile	500,00 €
Alteo asbl	75,00 €
Atelier de l'Image	1.200,00 €
Atelier Floral de Hamme-Mille	150,00 €
Bébébus	780,00 €
Bee Wing	400,00 €
Centre Culturel de la Vallée de la Néthen	84.606,21 €
Cercle de Bridge	1.575,00 €
Chorale l'Air des Chants	40,00 €

Compagnie et Ecoute	120,00 €
Croix Rouge de Belgique	600,00 €
CTT Hamme-Mille 6V	4.500,00 €
De Clerck - Cours de gymnastique	615,00 €
Ecole Internationale de Taï Chi Chuan	375,00 €
Ecole Caritas	210,00 €
Ecole Saint-Charles	105,00 €
Jean XXIII asbl	150,00 €
Jogging de Beauvechain	720,00 €
Judo Club TORI	75,00 €
Les Amis du Whist	131.55 €
Mes Petits Papiers asbl	385,00 €
Netradyle	1.200,00 €
ONE (Consultations)	750,00 €
La Paume Tourinnoise	760,00 €
SC Beauvechain	15.350,63 €
Unité Pastorale	240,00 €
Unité St-Christian	75,00 €
Unité St-Exupéry	2.368,10 €

Le montant estimatif de ces subventions en nature s'élève à 118.056,49 €.

14.7. Subsides ordinaires versés aux fabriques d'Eglise

Dénominations	Desservants	Budget 2018	Budget 2019
St-Sulpice - Beauvechain	Jean-Michel ABE	60,36 €	1.360,25 €
St-Joseph - La Bruyère	Jean-Michel ABE	1.473,30 €	1.074,54 €
St-Amand - Hamme-Mille	Christophe MUNU-BINANA	133,41 €	9.515,56 €
St-Roch - L'Ecluse	Jean-Michel ABE	0,00 €	0,00 €
Ste-Waudru - Nodebais	Krzystof RAJEWICZ	0,00 €	0,00 €
St-Martin - Tourinnes-la-Grosse	Krzystof RAJEWICZ	499,84 €	3.576,07 €
Maison Condorcet		9.610,00 €	10.033,00 €
Total		11.776,91 €	25.559,42 €

14.7.1. Subsides extraordinaires

Dénominations	Desservants	Budget 2018	Budget 2019
St-Sulpice - Beauvechain	Michel BEYA	0,00 €	0,00 €
St-Joseph – La Bruyère	Michel BEYA	2.764,00 €	0,00 €

14.7.2. Entretien ordinaire et autres frais de fonctionnement des bâtiments du culte assumés par la commune

	2018	31/10/2019
Dépenses :	1.540,34 €	1.744,65 €

14.8. ASBL La Pensée Libre de la Néthen

14.8.1. Subsides de fonctionnement

Budget	2018	2019
Décision du Conseil communal	05/03/2018	26/03/2019
Frais de fonctionnement	43.200,00 €	44.900,00 €
Beauvechain	9.610,00 €	10.033,00 €
Grez-Doiceau	17.805,00 €	18.570,00 €
Chaumont-Gistoux	15.785,00 €	16.297,00 €

14.9. Aide humanitaire et aide au développement

14.9.1. Plan Foster

Enfant parrainé : jeune haïtienne

	2018	2019
Montant du parrainage	350,00 €	350,00€

14.9.2. Relation Nord-Sud subsides

Demande de subside de Monsieur Macaire Gitango Muzeya, pour le compte de l'Asbl LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE afin de soutenir la construction d'un bâtiment à Lukunga en République démocratique du Congo.
Le Conseil communal en séance du 17 décembre 2012 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside d'un montant de 5.000 euros (imputé sur le budget 2013 – subside payé le 1/4/2014).
LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE était également présent lors de l'événement « Balades en fête » afin d'organiser l'intendance et de générer des bénéfices pour l'Asbl.
Le Conseil communal en séance du 15 décembre 2014 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside d'un montant de 5.000 euros pour les années 2014 et 2015 à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.
Le Collège communal en séance du 29 février 2016 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside de 2500€ pour l'année 2016 à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.
Le Collège communal en séance du 27 février 2017 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside de 2500€ pour l'année 2017 à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.
Le Collège communal en séance du 12 mars 2018 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside de 2500€ pour l'année 2017 à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.

15. JEUNESSE

Coordinatrice ATL : Annabelle Dumont – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be
Animatrice jeunesse : Charlotte Maryns – 010 86 83 53 – jeunesse@beauvechain.be

15.1. Opération "Eté solidaire, je suis partenaire"

Depuis 2005, la commune de Beauvechain participe à l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire », proposée par la Région wallonne. Ce projet vise à offrir à des jeunes âgés entre 15 et 21 ans, un travail étudiant, en les faisant participer à la valorisation et à l'embellissement de leur quartier et de leur environnement ; à développer leur sens de la citoyenneté envers les personnes défavorisées ou en difficulté ; ou encore, à favoriser les liens intergénérationnels.

Délibération du collège communal du 12 mars 2019 décidant :

- d'adhérer au projet « Eté solidaire, je suis partenaire » 2019 ;
- d'approuver le formulaire d'adhésion au projet « Eté solidaire, je suis partenaire » 2019 ;
- de confier la coordination et la mise en œuvre des actions à Madame ir. arch. Myriam Hay, Chef des Services techniques ;
- de confier la coordination administrative à Madame Annabelle Dumont, coordinatrice ATL.
- de charger Madame Annabelle Dumont, Coordinatrice ATL, de transmettre le formulaire d'adhésion au Droit de tirage « Eté solidaire, je suis partenaire » 2019 par courrier électronique pour le 29 mars 2019 à la DiCS.

Délibération du collège communal du 2 avril 2019 décidant de la désignation des jeunes engagés comme étudiants jobistes du 1er au 12 juillet 2019.

	2018	2019
Périodes	Du 30/07 au 10/08/2018	Du 1er au 12/07/2019
Nombre de jeunes engagés	8	8
Dépenses	3.376,80 €	3.522 €
Subsides	3.360,00 €	3.234 €

15.2. Point Jeunesse de Beauvechain - Convention avec Infor Jeunes Brabant wallon asbl et l'Association d'Aide aux Jeunes en milieu Ouvert « SAJMO » de Jodoigne

Le Point Jeunesse de Beauvechain a été inauguré le 4 février 2012. Depuis 2016, l'AMO de Jodoigne n'effectue plus de permanences pour les jeunes sur le territoire de Beauvechain. Celles-ci ont été remplacées par des rendez-vous dans les locaux de l'AMO, pour des suivis personnalisés ou autres conseils.

Délibération du collège communal du 11 décembre 2018 décidant d'approuver le calendrier d'activités de janvier à avril 2019 proposé pour le point jeunesse.

Le programme prévoit les activités suivantes :

- Un atelier Action Job (législation sur le job étudiant, rédaction du cv d'une lettre de motivation) animé par Infor-Jeunes Brabant wallon.

  Celui-ci a eu lieu le samedi 16 février 2019 avec le Bus4You de l'AMO. Quelques jeunes sont venus chercher des informations.

- La prise en charge de la moitié du coût de la formation au brevet d'animateur en Centre de vacances dispensée par un organisme reconnu par la fédération Wallonie-Bruxelles pour 2 jeunes de minimum 16 ans.
  1 jeune a commencé sa formation au brevet d'animateur.
- Une formation de secourisme, en collaboration avec Beldive & Care, pour 10 jeunes de 15 à 25 ans.

6 jeunes y ont participé

- Une formation au Self-Défense, en collaboration avec Krav-Maga Global, pour 12 jeunes de 12 à 16 ans.
  9 jeunes y ont participé.

Délibération du collège communal du 30 juillet 2019 décidant d'approuver le programme d'activités jeunesse de septembre à décembre 2019.

Le programme prévoit les activités suivantes :

- Des cours théoriques de conduite automobile en collaboration avec une instructrice automobile d'école de conduite de Louvain-la-Neuve pour les jeunes de minimum 16 ans.
  36 jeunes y ont participé.
- 2 séances avec un simulateur de conduite simulant les effets de la conduite sous influence ou à vitesse excessive pour les jeunes.
  13 personnes ont participé à la 1ère séance, la 2ème séance a dû être annulée faute d'inscriptions.
- 3 séances d'ateliers culinaires à destination des jeunes de 17 à 20 ans. Les ateliers ont été annulés faute d'inscriptions.

15.3. Conseil communal des Enfants

En sa séance du 1er juillet 2019, le Conseil communal a décidé de mettre en place un Conseil communal des Enfants, avec le soutien de l'asbl Creccide.

16. LOGEMENT

Agent administratif : Dominique Pierre – 010 86 83 10 – logement@beauvechain.be

16.1. Présentation du service

Gestion de la mise en location des 20 logements intergénérationnels, sis rue Max Vander Linden, n°s 1 à 20 à Hamme-Mille :

- 8 appartements, dont 4 situés au rez-de-chaussée, destinés aux personnes âgées de + 65 ans et aux personnes à mobilité réduite et 4 autres situés à l'étage, destinés aux jeunes de 18 à 30 ans.
- 12 maisons, destinées aux familles avec enfants.

L'attribution de ces logements se fait par un comité désigné par le Conseil communal, en tenant compte des conditions d'accès reprises dans un règlement.

Composition du Comité d'attribution des logements intergénérationnels à Hamme-Mille

2 mandataires communaux : (Conseil communal du 18/02/2019)	- **Carole GHIOT**, Bourgmestre-Présidente - **Moustapha NASSIRI,** Conseil communal
2 mandataires CPAS : (Conseil de l'Action Sociale du 17.01.2019)	- **Monique LEMAIRE,** Présidente du CPAS - **Siska GAEREMYN,** membre du Conseil du CPAS
1 membre de l'Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon	- **Jessica GARCIA**
1 membre de la Commission Locale de Développement Rural (Réunion plénière du 03 octobre 2019)	- **Marie-Claire du BOIS de VROYLANDE**

16.2. Inventaire des logements publics

Inventaire des logements publics Réunion de concertation du PCL du 23 août 2019				
Commune et CPAS				
Place communale, 6 **(transit : 2x 6 mois)**	1			
Rue de Gaët, 25 **(transit)**	1			
Rue Max van der Linden, 1 à 20	20			
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 1 et BP3 (ex-cordonnier) **(logements d'insertion : suivi (accompagnement par le service social)**	2			
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 2 (ex-cordonnier)	1	ILA	1 place	
Chaussée de Namur, 1/A (Cornélis)	1	ILA	3 places	
Impasse de Hamme, 1/C (Alain De Clerck)	1	ILA	4 places	
	27			**27**
IPBW				
Rue Auguste Goemans, 5 (jardin cure)	4			
Rue Auguste Goemans, 18 (ex maison communale) **(dont 1 logement de transit situé à l'arrière BP3)**	7			
Rue des Merisiers, 1 à 5, 6 BP 1 à BP 6, 7 BP 1 à BP 3	14			
Rue Condorcet, 1 à 13	13			
	38			**38**

OCASC		
Rue du Logis militaire, 1 à 24	24	
Rue Neuve, 1 à 40	40	
	64	**64**
AIS		
Chaussée de Namur, 39	1	
Avenue du Centenaire, 14 BP 1	1	
Avenue du Centenaire, 14 BP 2	1	
Rue des Messes, 1 BP 1	1	
Rue des Messes, 1 BP 2	1	
Rue des Messes, 1 BP 3	1	
Rue du Grand Brou, 13	1	
Chaussée de Louvain, 2/A	1	
	8	**8**
Régie des bâtiments/Office dess étrangers		
Rue du Moulin à Eau, 11 à 16	**6**	**6**
TOTAL (1)		**143**
PROJETS EN COURS :		
Cure de La Bruyère		**2**
Chaussée de Louvain, 43/A **(transit)**		**1**
Rue Max Vander Linden		**4**
TOTAL (2)		**7**
TOTAL (1 + 2)		**150**

Base militaire : 12 logements

Le camp de la base militaire compte des logements de fonction pour les personnes de la Défense. On comptait au 21 août 2019, 11 personnes domiciliées.

16.3. Loyers perçus

Loyers perçus pour les 20 logements intergénérationnels sis rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (8 appartements et 12 maisons), durant la période du 1er janvier au 30 novembre 2019 : 87.853,26 €.

16.4. Projets en cours

Projets PCDR :

- 1 logement de transit dans le bâtiment "Couleur Café", chaussée de Louvain, 43 A à Hamme-Mille
- 2 logements intergénérationnels dans l'ancienne cure de La Bruyère.

Projet PCL et PCDR :

- 4 logements intergénérationnels rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (2 maisons et 2 appartements), ce projet sera mis en œuvre par les autorités locales dans le cadre du développement rural.

Urbanisation d'une parcelle de 2 ha sur un bien sis rue Longue, appartenant à la Fabrique d'Église de Beauvechain, avec la réalisation de 7 logements publics (5 maisons et 2 appartements)

- Auteur de projet "Bureau d'architecture Michel VANDER LINDEN".
- Permis d'urbanisme de constructions groupées en cours de procédure.
- Interrogation quant à la gestion de ces logements. Soit par la Commune, l'IPBw ou l'AIS. La Commune serait éventuellement favorable à cette gestion.

16.5. Propositions de futurs projets

- Place de La Bruyère à Beauvechain : IPBW – étude de faisabilité : 4 septembre 2019 – 1er projet à présenter à la commune fin octobre 2019.
  +/- 11 logements, principalement destinés pour les jeunes.
- Rue Max Vander Linden à Hamme-Mille, derrière les habitations n°s 1 à 4.
- Rue Les Claines, 1 à 3 logements.
- Bâtiment accueillant actuellement l'atelier de repassage, sis à rue de l'Eglise Saint-Sulpice à Beauvechain, ainsi que des parcelles de terrain, appartenant à l'Association des Œuvres Paroissiales de Beauvechain.

17. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ

Chef de projet : Mathieu Bertrand – 010 86 83 04 – mmc@beauvechain.be

17.1. Inventaire raisonné des cimetières historiques de la Commune

L'analyse du cimetière de Beauvechain, de Tourinnes-la-Grosse et de La Bruyère est finalisée.

L'analyse partielle (seulement les tombes d'intérêt historique local) du cimetière de Hamme-Mille est réalisée.

La rédaction des fiches-types d'enregistrement des données pour les sépultures d'intérêt historique local en vue de les envoyer pour accord à la tutelle est finalisée pour les cimetières de Beauvechain, Tourinnes-la-Grosse, La Bruyère et Hamme-Mille.

L'agent a suivi une information sur les adaptations du décret cimetière de mars 2009 au Palais provincial le 11 octobre 2019.

La Maison de la Mémoire a collaboré à la mise en place – effective ou future – d'ossuaires dans les cimetières communaux.

17.2. Le devoir de mémoire 14-18

17.2.1. Un projet participatif en guise de commémoration

Ce projet voit son origine dans la volonté de la Commune de Beauvechain de participer à la commémoration du centenaire de l'Armistice.
L'idée a germé d'utiliser le contenu d'un carnet, tout petit, d'une trentaine de pages écrites au crayon et qui relataient le vécu d'un prisonnier de guerre, Henri Trotoir, entre 1914 et 1915, pour tenter de faire, au départ du témoignage d'une personnalité locale, une lecture plus large d'une série de thèmes en lien avec la Première Guerre mondiale.
La Commune de Beauvechain et sa Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté ont invité les artistes qui le souhaitaient à illustrer le récit de cet habitant du village.

L'exposition « Prisonnier en 14-18. Un récit, 22 artistes » a eu un vrai succès car elle a attiré environs 1300 visiteurs durant les Fêtes de la Saint-Martin et un catalogue de l'exposition a été rédigé et tiré à 1000 exemplaires.

17.2.2. Planter un arbre pour se souvenir

La Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté a collaboré avec le Service Enseignement afin de répondre à un appel à projet émanent du Ministre du Patrimoine et qui visait la participation

scolaire dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'Armistice, via notamment la plantation d'un chêne.

17.3. Les Journées du Patrimoine 2019

La commune de Beauvechain participe régulièrement aux Journées du Patrimoine organisée par l'AWaP. Le thème de 2019 était « Le Patrimoine sur son 31 ».

Une exposition d'une soixantaine de photographies de mariage a été mise sur pied dans l'église Saint-Sulpice de Beauvechain durant le deuxième week-end de septembre et a attiré environs 250 personnes.

17.4. Réflexion sur la notion de mémoire dans les écoles

17.4.1. Petites histoires, grande Histoire

La Maison du Conte et de la Littérature, le Centre culturel de la vallée de la Néthen et la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté ont mis en œuvre entre septembre 2018 et juin 2019 le projet « Petites histoires, grande Histoire ». Il s'agissait d'une activité qui vise la redécouverte du patrimoine de la Commune de Beauvechain pour toutes les classes de 4ème primaire.

Les élèves ont été amenés à développer leur imaginaire et leurs aptitudes plastiques au travers de la réalisation d'une exposition pour la mi-février 2019 et d'une publication pour la fin de l'année scolaire. L'exposition a présenté les œuvres et les histoires contées réalisées par les enfants. La publication a permis de « faire trace » du processus créatif du projet et sert d'outil de transmission des patrimoines.

17.5. Participation aux festivités du Millénaire de l'église de Tourinnes-la-Grosse

La MMC poursuit sa collaboration à la préparation des festivités pour les 1000 ans de l'église Saint-Martin prévues en 2020 (pôle historique, éducatif et festif). Dans ce cadre elle :

- Analysera des archives (redécouvertes) de l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse ;

- A réalisé un historique de l'église de Tourinnes en support aux multiples activités prévues ;

- A formé des volontaires à la réalisation de visites guidées de l'église ;

- A rencontré l'artiste Isabelle Français en vue de l'épauler dans la recherche de contenu nécessaire à sa création filmée durant le millénaire de l'église Saint-Martin ;

- A rencontré et aidé les organisateurs du spectacle « Flash-Casque » qui va réaliser des visites inédites de l'église de Tourinnes ;

- A donné son accord pour participer au Festival Max van der Linden en tant qu'orateur juste avant l'un des concerts prévus par le programme ;

- Va collaborer à la bonne organisation de la mise en place d'une sculpture participative dans l'enceinte du cimetière de Tourinnes. Il s'agira d'une sculpture du Manteau de saint Martin, réalisée par l'artiste Pierre Amir Sassone, dit Roti ;

- Va réaliser une exposition en novembre 2020 sur le thème « Tourinnes les a inspirés » et éditer un catalogue qui reprendra un nouvel historique de l'église, un listing de l'iconographie connue et datée de l'église ainsi qu'une analyse sociologique de l'attachement des habitants envers ce bâtiment (en partenariat avec Marc Deconinck et le PCS) ;

- Va collaborer avec le CCB pour le projet provincial « Culture et École » qui vise les 4ème primaires de l'entité en leur faisant comprendre la vie quotidienne à l'an 1000 et en exprimant ce qu'ils ont perçu sur une grande tapisserie à la manière de la « tapisserie de Bayeux » ;

- A répondu à l'appel à projet provincial « Identité provinciale ». Il s'agira de faire comprendre aux élèves de 5ème et 6ème primaires de l'entité, les techniques constructives du Moyen Âge au travers d'une visite de l'église, d'un atelier de taille de la pierre ainsi que de la construction d'un arc en plein-cintre.

17.6. L'inventaire du petit patrimoine populaire de la Commune

Le projet s'est poursuivit avec la clôture du village de Beauvechain et la publication du premier tome de l'inventaire raisonné. Les prochains villages et hameaux visés par l'inventaire sont ceux de La Bruyère et L'Ecluse. Ce projet d'inventaire inclut la recherche de l'origine des noms de rues de la Commune.

La Commune a été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projet émanant du Ministre en charge du Patrimoine, visant la réalisation du recensement du PPPW de l'entièreté de la Commune en une seule année. Le Service juge cela irréalisable et ne souhaite pas y participer dans de telles conditions.

La MMC a fait une conférence sur le PPPW de Beauvechain lors de « Balades en Fête ».

La MMC va collaborer comme expert avec le Gal afin d'épauler les Communes affiliées dans la réalisation de leur propre recensement du PPPW.

17.7. Le projet-pilote « Communes Bouclier Bleu »

Actuellement les procédures de classement permettent sous certaines conditions de rénover des biens culturels (mobiliers ou immobiliers). Cependant, la prévention des risques relatives à ces biens culturels est souvent négligée. Or cette prévention est vitale en matière de protection de biens culturels. De plus elle est requise par des engagements internationaux pris par notre pays. Eviter un risque ou minimiser les dommages infligés à un bien culturel, c'est aussi un gage de sérieuse économie pour les deniers publics. À l'exception des rares sites bénéficiant de la protection renforcée, les communes wallonnes n'ont pas de procédure spécifique pour la protection de leur patrimoine culturel en cas de situation d'urgence.

Afin de combler ce manque, le Collège communal de Beauvechain (et sa Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté) en partenariat avec le Gouverneur de la Province du Brabant wallon, le Comité belge du Bouclier Bleu, la Fondation Roi Baudouin, l'AWaP (Agence wallonne du Patrimoine) et la Fédération Wallonie-Bruxelles, souhaite réaliser un projet pilote sur son territoire visant à terme l'éventuelle introduction d'un volet « Héritage culturel » au sein du PGUIP (Plan Général d'urgence et d'intervention). Les communes qui intègreraient ce volet à leur PGUIP et mettraient en œuvre les mesures de sauvegarde de leur patrimoine culturel obtiendraient alors le label « Bouclier Bleu ».

17.8. La participation au Festival Musique 3

Le Directeur artistique du Festival Musique 3 a demandé la collaboration de la MMC et de la Commune de Beauvechain dans le cadre de l'organisation de l'édition 2020 du Festival Musique 3 qui va se dérouler dans 6 à 8 granges de ferme du 18e siècle au travers du territoire de la Province du BW. Le souhait étant de sélectionner ces granges, de réaliser une conférence sur le patrimoine rurale du 18e siècle en BW et de faire des visites guidées de chaque lieu avant les représentations.

17.9. Max photographe

Suite à une proposition des familles Terlinden – van der Linden et de l'ASBL Max van der Linden, de dons à la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté de pas moins de 400 photographies prisent par Miqui entre les années 50' et 80', une exposition sur le thème de Max photographe a été pensée et sera accompagnée d'un catalogue édité à 1000 exemplaires.

L'exposition se tiendra durant les Fêtes de la Saint-Martin.

17.10. Publications de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté

La MMC a posté 10 articles « Le Patrimoine du mois » sur la page Facebook de la Commune et a également publié :

- *Prisonnier en 14-18. Un récit, 22 artistes. Catalogue d'exposition/Novembre 2018,* (Octobre 2018).
- *La maison communale de Beauvechain et ses mayeurs,* (Février 2019).
- *La ferme des Vignes à Nodebais,* (Avril 2018).
- *Livre Trace. Petites histoires, grande Histoire,* (mai 2019).
- *L'inventaire raisonné du Petit Patrimoine Populaire de Beauvechain.* 1. *Le Petit Patrimoine Populaire de Beauvechain,* (Juin 2019).
- *Les fonts baptismaux de Beauvechain,* (Juillet 2019).
- *Des images et des souvenirs,* (Octobre 2019).

17.11. Réponse aux demandes journalières à la MMC

- Réception et encodage des nombreux dons ;
- Correction des « balades » proposées par la Maison du tourisme ;
- Réponse à une demande citoyenne au sujet de la signification de deux noms de rue à Hamme-Mille ;
- Visite-contrôle des combles de l'église Saint-Sulpice ;
- Participation au choix d'une réutilisation d'une sépulture ancienne pour un enterrement à l'Ecluse ;
- Collaboration avec un chercheur amateur de Bomal pour retrouver des prisonniers de Beauvechain lors de la Seconde Guerre mondiale ;
- Réponse à une demande d'information du War heritage Institute (Londres) ;
- Accepté comme membre effectif du Bouclier Bleu ;
- Réunion avec l'ASBL « Mémoires inédites » pour évaluer les possibilités de collaborations à venir ;
- Visite de deux chantiers sur biens patrimoniaux et d'un bien « problématique » avec la tutelle régionale (Ferme de l'Espinette, la Maison de la Mémoire et le relais de poste à Hamme-Mille) ;
- Participation à la sortie de presse du livre sur la Pierre de Gobertange (Joseph Tordoir) ;
- Visite contrôle du mur de la cure de Tourinnes qui risque de s'effondrer et recherche de pistes de subsides ;
- Suivi de la formation CoPat donnée par la tutelle ;
- Réception et encodage des effets personnels non-repris des sépultures reprises par la Commune ;
- Suivi d'une formation sur la prévention des biens culturel à LLN ;
- Organisation d'une seconde visite de la glacière de Tourinnes suite aux demandes insistantes de la population (65 personnes) ;
- La participation au projet de la tutelle régionale : « Le patrimoine préféré des wallons » dans lequel figure la chapelle Gosin de Nodebais ;
- Envoi de deux exemplaires du livre sur les témoignages 40-45 dans le cadre d'une demande de collaboration en vue d'une publication internationale sur le sujet ;
- Visite chez Mme Meulemans de Hamme-Mille pour recueillir son témoignage de vécu de guerre en 40-45 ;
- Rencontre avec un tailleur de pierre de la commune désireux de participer à de futurs projets ;
- Mise en réflexion de la nécessaire réalisation d'un inventaire communale (en vue du nouveau CoPat) ;
- Visite de la chapelle du Rond-Chêne avec la tutelle en vue de l'élaboration d'une fiche d'analyse obligatoire avant de lancer une restauration projetée des vitraux ;
- Demande d'identification d'un prisonnier de guerre 14-18 ;
- Demande d'informations et visite de lieux en vue d'un tournage d'un film (La guerre d'Orna) produit par la Norvège ;
- Demande de collaboration en vue de la restauration des cloches et de l'horloge de l'église Saint-Amand à Hamme-Mille.

18. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Acquisition de 2 débroussailleuses contrarotatives.	12/11/2019	En cours		
Fourniture et pose de clôtures au cimetière de Nodebais.	26/11/2019	En cours		
Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le service travaux.	19/02/2019	Annulé Subside non obtenu		
Centrale de marchés du Ministère de l'Equipement et des Transports - devenu Service Public de Wallonie - Acquisition d'un projecteur.	-	02/04/2019	1.353,99	STAPLES
Acquisition de mobilier pour la maison de village de L'Ecluse.	29/04/2019	28/05/2019	20.998,27	Lepage Mobiliers
Expertise d'un ingénieur stabilité pour l'église de La Bruyère.	09/04/2019	30/04/2019	2.434,52	MC Carré
Acquisition d'une vitrine d'affichage	16/04/2019	23.04.2019	683,65	Manutan Sa
Acquisition d'une hotte pour la MCAE.	23/04/2019	30.04.2019	409,00	Krefel
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un ordinateur portable.	-	23/04/2019	983,78	Priminfo
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Remplacement de l'ordinateur de bureau du service communication	-	09/04/2019	1.083,05	Priminfo
Acquisition de deux citernes pour la réalisation d'ossuaires.	14/05/2019	28/05/2019	1.253,12	Walmat – Matériaux du Pavillon
Acquisition de trois panneaux d'information et d'un panneau préventif.	21/05/2019	25/06/2019	9.425,90	Alpha Electronics Europe
Fourniture de matériel de régie pour la maison rurale de Hamme-Mille.	17/06/2019	30/07/2019	37.437,76	InityuM Sa
Modification du circuit hydraulique des classes maternelles de l'école de La Bruyère	17/06/2019	03/09/2019	16.311,28	Close Maintenance Sa
Acquisition de poubelles et tables pique-niques pour les espaces verts de l'entité.	18/06/2019	01/07/2019	9.740,50	Fun Ext
Acquisition d'une camionnette pour le service voirie.	29/07/2019	19/09/2019	33.000,00	Garage Cornélis

Acquisition d'une armoire pour l'école de Tourinnes-la-Grosse	23/07/2019	30/07/2019	367,84	Alvan Sa
Remplacement d'un châssis à la MCAE.	24/09/2019	15/10/2019	985,97	Proféno Ets
Acquisition d'une camionnette de type fourgon pour le service travaux et entretien.	-	08/10/2019	26.057,35	D'Ieteren Belgique via Service d'achats du SPW
Acquisition de tables à langer et lits empilables pour les écoles.	22/10/2019	29/10/2019	932,12	Wesco Sa
Acquisition de mobilier complémentaire pour la salle de L'Ecluse.	29/04/2019	29/10/2019	2.853,59	Lepage Mobiliers
Acquisition de 20 photos de Max van der Linden.	05/11/2019	12/11/2019	480,00	Max vander Linden Asbl
Acquisition de deux ordinateurs portables pour les écoles.	-	25/06/2019	1.241,56	Priminfo
Classement et archivage des documents administratifs - Année 2019	-	05/03/2019	6.207,30	Mahut sprl
acquisition d'un logiciel pour la gestion du plan stratégique transversal	05/03/2019	26/03/2019	11.706,75	Smart Belgium services
Marché pour la préparation et la distribution des repas destinés aux écoles du 01/09/2019 au 30/06/2022	12/03/2019	14/05/2019	135.328,08	TCO Services
Acquisition de matériel relatif à l'appel à projets "Biodiversité dans les écoles primaires - Année scolaire 2018-2019"	23/04/2019	30/04/2019	1.344,85	Aveve
Fourniture d'enveloppes pour une durée de deux ans (2019-2020)	30/04/2019	28/05/2019	912,58	Masquelier SA
Acquisition de peinture dans le cadre de l'embellissement des cours de récréation par les enseignants	14/05/2019	21/05/2019	756,00	FunExt sprl
Dispense d'un cours de seconde langue (néerlandais) pour les classes de la 3ième maternelle à la 4ième primaire au sein de l'école communale - Année scolaire 2019-2020	21/05/2019	30/07/2019	14.464,00	CLL Language centres
Encadrement des temps de midi et du jeudi matin au sein de l'école communale	21/05/2019	25/06/2019	13.216,40	Educ & Sport Asbl
Remise de prix "CEB"	04/06/2019	11/06/2019	701,00	ABV
Impression d'une brochure publicitaire pour l'école communale	04/06/2019	25/06/2019	402,80	Denef Imprimerie
Projet d'embellissement des abords des deux implantations de l'école communale	18/06/2019	09/07/2019	2.652,84	Mes Petits Papiers
Acquisition de jeux en bois pour les cours de récréation des classes primaires des deux implantations de l'école communale	18/06/2019	25/06/2019	4.958,58	FunExt sprl

Dispense d'un cours d'anglais axé sur les thèmes potager / nature / tri des déchets pour les classes de la 2ième maternelle à la 2ième primaire au sein de l'école communale - Année scolaire 2019-2020	25/06/2019	16/07/2019	8.400,00	Little Kids
Fournitures diverses pour les deux implantations de l'école communale	09/07/2019	23/07/2019	410,54	Solucious
Fournitures scolaires pour la Direction, les classes maternelles, primaires et les cours spéciaux	09/07/2019	23/07/2019	9.889,51	Viroux
Manuels scolaires pour les classes maternelles, primaires et les cours spéciaux - Année scolaire 2019 - 2020	16/07/2019	30/07/2019	4.949,06	Club
Parc informatique - Renouvellement des licences antivirus pour la Commune et le CPAS - 2019-2022	23/07/2019	30/07/2019	2.023,30	Civadis
Serveur NAS Backup - Remplacement de la batterie de secours	21/08/2019	17/09/2019	1.417,00	Civadis
Achat de poubelles ludiques et colorées pour les cours de récréation des deux implantations	17/09/2019	01/10/2019	1.520,00	FunExt sprl
Transport pour les séances de natation - Classes de 1ère et 2ième primaires des deux implantations	17/09/2019	24/09/2019	7.400,00	B-Travel

19. PATRIMOINE

19.1. Vente de biens immobiliers : vente publique de l'ancien presbytère de L'Ecluse, sis rue d'Hoegaerde, 4

Le presbytère de L'Ecluse, sis rue d'Hoegaerde, 4 à 1320 L'Ecluse, sur la parcelle cadastrée 3ème Division (L'Ecluse), Section A, n° 188/E, d'une superficie casdastrale de 26 a 28 ca et d'après mesurage de 26 a 15 ca est inoccupé depuis le 6 novembre 2011.
La remise en état dudit presbytère, inoccupé depuis le 6 novembre 2011, aurait coûté très cher, sans pouvoir rentabiliser l'investissement pour un usage public.
Par lettre transmise par courriel le 19 avril 2018, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a marqué son accord pour que le bâtiment à usage de cure sis Rue d'Hougaerde, 4 (références cadastrales Section A, 188e - superficie cadastrale de 26a 28ca et après mesurage de 26a 15ca) soit désaffecté comme cure et que son usage soit rendu à son propriétaire, à savoir la Commune de Beauvechain.
Monsieur Luc LIBERT, géomètre-expert a établi le 19 avril 2018 un plan de mesurage et une estimation desquels il ressort que la superficie réelle du bien est 26a 15ca et que sa valeur vénale est fixée à 317.000 €.
Le Conseil communal, en sa séance du 30 avril 2018, a décidé :
- de procéder à la désaffectation du presbytère de L'Ecluse, sis rue d'Hoegaerde, sur la

parcelle cadastrée 3ème Division (L'Ecluse), Section A, n° 188/E, d'une superficie cadastrale de 26a 28ca et après mesurage de 26a 15ca;
- de marquer son accord de principe sur la vente publique volontaire dudit presbytère au montant de 317.000 €;
- de charger le Collège communal d'accomplir les formalités requises.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 juin 2018, a décidé d'affecter en compensation de la désaffectation dudit presbytère, un local déterminé, permettant d'assurer la continuité des fonctions dudit presbytère qui ne relèvent pas du logement du curé, dans la maison du village, située rue de Gaët, 25 à 1320 L'Ecluse.

Le Collège communal, en sa séance du 02 juillet 2018, a décidé :
- d'approuver le descriptif des prestations et le montant estimé du marché à 3.500€ hors TVA ou 4.235€, 21% TVA comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant);
- de considérer les offres des Notaires Vigneron et Michaux comme complètes et régulières;
- d'attribuer le marché "Vente publique du presbytère de L'Ecluse" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Notaire Grégoire MICHAUX, chaussée de Louvain, 20 à 1320 Beauvechain, pour le montant d'offre contrôlé de 2.198,35€ hors TVA ou 2.660,00€, 21% TVA comprise;
- d'inscrire un crédit au budget ordinaire lors de la prochaine modufication budgétaire.

Le Collège communal, en sa séance du 29 janvier 2019 a décidé:
- de confirmer la vente publique volontaire du presbytère de L'Ecluse, sis rue d'Hougaerde, 4, sur la parcelle cadastrée 3iè Division (L'Ecluse) section A, n° 188e d'une superficie cadastrale de 26 a 28 ca.et après mesurage de 26 a 15 ca. au prix minimum de 317.000 €;
- d'approuver le projet d'acte réactualisé rédigé par le notaire Michaux fixant les clauses et conditions générales de ventes;
- d'affecter le montant de la vente au financement des investissements sur fonds propres;
- de charger le Collège communal d'accomplir les formalités requises.

Les enchères ont été faites sur www.biddit.be du lundi 4 février 2019 à 13 heures au mardi 12 février 2019 à 13 heures. La dernière enchère était de 312.000 €.

Le Collège communal, en sa séance du 18 février 2019 a décidé de marquer son accord sur la dernière enchère proposée, soit un montant de 312.000 € et d'autoriser le notaire à adjuger à ce prix. Signature du PV d'adjudication le 22 février 2019.

19.2. Locations

19.2.1. Location du bâtiment scolaire, rue de l'Etang, 7 à Nodebais

Suite à une demande du pouvoir organisateur sollicitant l'autorisation de construire une classe, le Conseil communal a décidé en séance du 19 septembre 2005 :

- de marquer son accord sur les travaux de transformation et d'extension de l'école et d'octroyer un droit d'usage de 12 ans à l'asbl Ecole St-Charles.
- d'approuver le projet d'acte.

Acte signé le 1er mars 2007.

Adaptation de l'indemnité mensuelle à la date anniversaire conformément à l'article 5 de la convention du prêt à usage :

2017-2018	**2018-2019**	**2019-2020**
175,35	175,35	175,35

19.2.2. Mise à disposition d'une partie du bâtiment sis rue Goemans, 20 à Hamme-Mille

Délibération du Conseil communal du 6 juin 2005 décidant d'approuver le projet d'acte sous seing privé réglant les différentes modalités d'exécution d'occupation d'une partie du bâtiment sis rue Goemans, 20 à Hamme-Mille, cadastré 2ème division, section C1, parcelle 167 E4 (partie) par le Centre Culturel de la Vallée de la Néthen.

Durée : du 01.06.2005 au 01.06.2008.

Délibération du Conseil communal du 26 mai 2008 approuvant le contrat programme 2009-2012 et convention pour l'octroi d'aides-services.

	2018	**2020**
Loyer	5.250,00 €	5.250,00
Charges annuelles	2.000,00 €	2.000,00 €

Délibération du Conseil communal du 27 octobre 2014 approuvant le contrat programme 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant le contrat-programme du Centre Culturel de Beauvechain 2019-2023.

19.3. Droit de chasse sur les biens appartenant à la commune de Beauvechain

<u>01.07.2017 au 30.06.2026 :</u>

Superficie totale totale de l'adjudication : 232ha 03 a 22 ca

Superfice commune de Beauvechain : 50ha 05a 94ca

Délibération du Conseil communal du 24.04.2017 décidant de la remise en location du droit de chasse sur les biens appartenant à la commune ainsi qu'aux établissements publics de la commune de Beauvechain pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2026 - Décision de principe et approbation du cahier spécial des charges; délibération entérinant la décision de principe et chargeant le Collège communal de son exécution prise par le CPAS (20.04.2017) et chacune des Fabriques d'église de l'entité (St-Joseph : 04.04.2017 - St-Sulpice : 06.04.2017 - St-Roch : 07.04.2017 - Ste Waudru : 02.04.2017 - St-Martin : 11.04.2017 - St-Amand : 04.04.2017).

Adjudication du 23.06.2017.

P.V. d'adjudication approuvé par le Collège communal en sa séance du 10.07.2017.

	2018	2019
Recettes dont précompte mobilier	760,91 228,26	760,91 228,26

19.4. Fermages

En 2016 s'ajoute la superfice de 1ha 49a 84ca de parcelles cultivées par Monsieur Dumortier et dont les revenus locatifs ont été perçus par erreur par la Fabrique d'église Saint-Amand de Hamme-Mille.

	2018	2019
Montant	9.614,40	9.241,71

19.5. Concessions au cimetière

	2018	31/10/2019
Montant	7.112,50 €	3.865 €

20. PETITE ENFANCE

20.1. Maison Communale d'Accueil de l'Enfance "Les Sauverdias"

Directrice : Gaëlle Gastmans – 010 86 83 54 – mcae@beauvechain.be

Entrées	CDI	1
	Remplacements	2
	CDD	0
Sorties	Licenciement	1
	Démission	0
	Fin de CDD	0
	Fin de remplacement	2

Projet d'accueil, ROI

Délibération du Conseil communal du 8 novembre 2010 approuvant le nouveau Règlement d'ordre intérieur et abrogeant l'ancien.

Délibération du Conseil communal du 26 août 2019 approuvant le nouveau Projet d'accueil et abrogeant l'ancien.

Attestation de qualité

Courrier de l'ONE du 9 août 2019 octroyant le renouvellement de l'attestation de qualité à la MCAE "Les Sauverdias" pour une durée de trois ans.

Agrément

Courrier de l'ONE du 13 septembre 2007 octroyant l'agrément pour 21 places et le droit aux subsides pour 12 places à la MCAE "Les Sauverdias".

Taux d'occupation de la MCAE

2018 :	temps plein	4/5 temps	3/5 temps	2/5 temps	1/5 temps	Total
Chez les grands	14	4	1	1	0	20
Chez les bébés	11	2	1	0	0	14
Total						34

2019 :	temps plein	4/5 temps	3/5 temps	2/5 temps	1/5 temps	Total
Chez les grands	14	4	1	1	0	20
Chez les bébés	8	3	2	0	0	13
Total						33

La MCAE « Les Sauverdias » a accueilli 34 enfants au cours de l'année 2018 et 33 enfants durant l'année 2019. Nous comptons une fréquentation moyenne de 20 à 23 enfants par jour.

Afin d'assurer le taux d'encadrement de la MCAE, l'Administration communale a signé une convention de collaboration avec le service de puéricultrices-relais de l'ISBW, à concurrence de 15 journées/an. Ce service permet de soutenir notre MCAE "Les Sauverdias" lors des absences du personnel (maladie, congé, formation) avec la mise à disposition d'une puéricultrice au sein de notre milieu d'accueil.

20.2. Service des accueillantes d'enfants conventionnées

Le service des accueillantes d'enfants conventionnées est ouvert prioritairement à toute famille domiciliée dans une des treize communes conventionnées pour ce service avec l'ISBW.
Il offre des possibilités d'accueil, au domicile des accueillantes, pour les enfants jusqu'à trois ans.

	2018	2019
Nombre d'accueillantes	5	4
Nombre total d'enfants/année	42	22

20.3. Consultations O.N.E.

Lieu d'accueil et de soutien à la parentalité

Depuis avril 2010, un local est mis à disposition par la Commune pour la consultation ONE. Ce local est situé rue Longue 60 A à La Bruyère.

Dans ce lieu, parents et jeunes enfants sont accueillis par une équipe qui leur propose diverses activités : les consultations pour nourrissons et jeunes enfants, les séances de récrébébé, les séances d'éveil musical, les séances de massage et portage bébé, etc.

20.4. Bébébus

Convention de collaboration avec l'asbl Bébébus en Brabant wallon pour l'organisation d'un service d'halte-accueil itinérante à la salle communale de Mille consistant à ouvrir un lieu d'accueil accessible au public un jour par semaine, destiné à accueillir des enfants de 12 mois à 3 ans ne bénéficiant pas d'un autre milieu d'accueil - Conseil communal du 10 octobre 2016.

Modification du jour d'activité pour le vendredi - Collège communal du 22 mai 2017.

21. PLAN DE COHESION SOCIALE

Chef de projet : Olivier de Halleux – 010 86 83 24 – pcs@beauvechain.be

Le volet social d'une commune n'est pas des plus simples à appréhender car il est le fruit, et en même temps le constituant, des activités de la commune et de la vie collective en général. Le social est présent continuellement et il est toujours à (dé)construire. Il est donc entièrement lié à l'histoire (dans son acception la plus large, du passé et de l'avenir) des hommes. Le social est également un aspect déterminant du Développement Durable que la Commune met au centre de chacune de ses décisions. Il est d'autant plus important d'y investir du temps. Se faisant, la volonté régionale wallonne d'améliorer la cohésion sociale est primordiale et la commune s'est engagée depuis 2014 à y travailler. Différents activités et projets ont été réalisés ou sont en cours d'élaboration et de réalisation. Même s'ils n'atteignent pas tous le but final d'une amélioration de la cohésion sociale, ils ont au moins l'avantage de proposer des alternatives aux citoyens qui leur permettent de tenter de vivre autrement leur société et leur ruralité. Voici les projets et activités réalisées en 2019.

21.1. Prévention-Police (aînés)

Présenté par la Police Locale en présence des agents de quartier, ce moment avait pour but de donner quelques conseils en matière de sécurité. *A quoi faut-il être attentif ? Quelles sont les supercheries les plus courantes ?* En janvier 2019, la police a pu présenter ses conseils à une dizaine de personne.

- Réunion de préparation en décembre 2018.

21.2. Gym-douce Aînés

La signature d'une convention bi-annuelle a été établie avec Catherine Boulanger. Les cours se donnent 3 fois semaines à la Maison de village de Nodebais. 45 personnes bénéficient de ce service proposé par la Commune.

- Le Chef de projet du PCS se charge de l'envoi des emails et courriers en réponse à chaque demande.

21.3. Espace d'accueil des aînés

L'espace d'accueil compte 10 bénéficiaires. C'est une moyenne régulière depuis la création de l'espace en 2014. Au-delà de la gestion des demandes de l'animatrice, des activités ont organisées en partenariat avec cette dernière.

Anniversaire
Ce fut une année charnière pour l'espace qui a fêté ses 5 ans en mai dernier. Ce fut l'occasion pour les aidants proches et la famille de se retrouver autour d'un verre.

Journée aux Serres de Laeken
Une sortie aux Serres de Laeken a été organisée en mai 2019. Un bus a été loué pour l'occasion. Trop fatigante pour les aînés, ce genre de sortie ne sera pas réorganisée prochainement.

Après-midi musique et accordéon
L'activité s'est tenue au mois d'août avec l'aimable participation d'Edith Martens.
Les personnes ont particulièrement apprécié ce moment qui a aussi attiré le voisinage.

Collaboration avec une ergothérapeute
Un ergothérapeute a suivi durant 3 mois l'espace d'accueil des aînés. Malgré quelques difficultés d'intégration au sein du groupe, son compte-rendu nous a été d'une grande utilité dans notre réflexion quant à l'avenir du projet. Le ROI a, partiellement, été modifié suite à ce partenariat.

- Réunion de préparation (mars 2019)
- Réunion de clôture/évaluation (septembre 2019)

21.4. Fête du Millénaire

Le PCS participe aux fêtes du millénaire avec une série d'interviews réalisées en 2019-2020 sur base de la méthode du récit de vie.

- 5 interviews réalisées sur l'année 2019 avec leurs retranscriptions complètes (but finale – texte d'analyse à paraître dans la publication de 2020 réalisée en partenariat avec la MMC) ;

- Rencontre avec les organisatrices du projet « Flash Casque » et rédaction d'un premier résumé « anonymisé » de ces interviews en guise de « base de données brutes » pour le projet ;
- Participation aux réunions du Millénaire ;
- Soutien au projet dans la relecture de documents (site internet etc.).

21.5. Rédaction et planification du plan de cohésion sociale 2020-2025

Une formation en novembre 2018 a été suivie auprès de la Dics afin de préparer au mieux le futur plan. Une première réunion de suivi « individuelle »et d'évaluation de la Dics s'est déroulé en févier 2019. Suite à celle-ci, une consultation, via internet, des partenaires de l'ancien PCS a été réalisée durant les mois d'avril et mai. Les données récoltées ont été compilées pour réaliser le diagnostic dit social. Un appel auprès des partenaires pour le prochain PCS a aussi été fait en fonction des actions prévues (voir futur plan). Par après, le plan a été rédigée, présenté aux autorités communales et envoyé à la Dics. Après le retour de la Région, des rectifications ont été apportées pour une dernière évaluation de la DicS en décembre 2019.

21.6. Potager Communautaire

Suivi des demandes (copeaux etc). et achat de citernes à eau. Le groupe est toujours constitué et le potager est toujours géré par le groupe (rencontres sur le terrain par 3 fois).

21.7. Boîtes jaunes des aînés (en attente suite MB novembre 2019)

Sensibles à une politique active des aînés depuis deux mandats, les autorités locales ont décidé de persévérer en ce sens par l'achat de « Boîte jaunes ». Le principe de ces boîtes réside en l'information des services de secours en cas d'intervention auprès d'une personne âgée en difficulté. En effet, les personnes concernées (65 ans et plus) sont invitées à ranger dans cette boîte jaune, à placer dans leur frigo, toutes les informations (groupe sanguin, nom du médecin traitant etc.) permettant aux secours de les aider au mieux.

- Rédaction de l'appel à projet provincial « Isolement des aînés » (accepté en septembre 2019)
- Demande d'offres

21.8. Partenariat avec le Centre culturel de Beauvechain

La ou les culture(s) familiale(s) de Beauvechain (mis en œuvre en mars 2020)

Le projet vise plusieurs objectifs détaillés avec les questions suivantes. Quelle est la conception de la famille aujourd'hui ? Qu'est-ce qui la symbolise d'après leurs membres ? Qu'est-ce qui lie les membres d'une famille ? Pourquoi « faire famille » à Beauvechain et pas ailleurs ? Qu'est-ce qui permet aux gens de « faire famille » à Beauvechain ? Au contraire, qu'est-ce qui manque ?

Concrètement, le Centre Culturel de Beauvechain (CCB), le Plan de Cohésion Sociale (PCS) et la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté (MMC) de la Commune de Beauvechain souhaitent

mettre en lumière les familles de Beauvechain par le biais de la photographie. Les membres des familles seront invités à poser devant leur maison[1] avec, pour chacun d'entre eux, (un objet symbolisant la culture familiale (Qu'est-ce qui symbolise la Famille ?)). Au-delà d'une homogénéité apparente, les photos mettront en exergue les différences entre chaque famille. Quelles sont les valeurs importantes pour une famille ? Comment une famille transmet-elle la/sa culture ? Derrière les similitudes, se cache une hétérogénéité des usages et des pratiques familiales qui témoignent de la « ruralité » du 21ième siècle.

- Rédaction d'un appel à projet de la Province « éducation permanente »
- Réunions avec les partenaires (MMC, CCB, Atelier de l'image)

Café culture

Le futur café se conçoit comme un espace d'échange, de reliance et d'éducation permanente. Ce café sera une réalisation du CCB et il mènera ses propres activités en plus de celles pensées par le PCS. On pourra y boire un verre tout en participant aux différentes activités.
Celles-ci seront donc, en partie, menées par le PCS. Il s'agira d'actions à vocation « sociale », c'est-à-dire qui vise un public large. Certaines de ces actions rejoignent d'autres fiches du PCS, comme celle de l'éducation aux médias.

- Rédaction d'une partie de l'appel à projet « Ma Ruralité »

Education aux Média-Animation (mis œuvre dès janvier 2020)

Le Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec le Centre Culturel de Beauvechain, initie une nouvelle série de modules d'éducation aux médias destinés aux adultes.
Les cours sont animés par Media Animation Asbl qui a une large expérience dans le domaine des médias. Leur approche se veut critique visant à faire des citoyens de "véritables acteurs de la vie culturelle, de la démocratie et de la vie sociale dans une société de la communication médiatisée." L'enjeu étant de démystifier l'usage des médias via des ateliers pratiques sur des thématiques actuelles.

- Réunions de préparation avec Media-Animation Asbl

Rencontre autour d'un Conte avec la Maison du Conte (mis en œuvre dès 2020)

Il s'agit d'une activité de rencontre pour les personnes isolées. L'action consistera à susciter la rencontre des personnes isolées autour d'histoires et de contes. Animé par deux animatrices de la Maison du Conte et de la Littérature, l'atelier se basera sur plusieurs formes et supports comme la lecture vivante, le chant, le théâtre d'ombres, le kamishibaï etc. Une perspective à ce temps des histoires serait d'imaginer que les animations se transforment en un « atelier d'expression » où les bénéficiaires pourraient apporter leur propre ressenti par l'oralité et l'écriture. Le PCS portera financièrement le projet et se chargera de la communication avec le CCB. Le CPAS permettra spécifiquement de toucher les personnes isolées.

[1] Faut-il habiter sous le même toit pour faire famille ? Lier le domicile (matériel) à la famille (immatériel) mettra en avant les joies et les blessures familiales. Les familles monoparentales, les familles recomposées, les personnes isolées sont des structures familiales qu'il est intéressant de questionner en milieu rural. Le but étant de questionner « qu'est-ce qui fait famille ? » et « comment on fait famille en habitant sous le même toit ou non ? ».

- Rectification du plan pour bénéficier du subside qui est lié au projet (réponse 4 décembre 2019)

21.9. Gestion quotidienne

- Appels et demandes de la population (principalement aînés, de l'Espace d'accueil du CCCA)
- Rédaction des articles d'information du bulletin (2 à 3 par édition)
- Réunions au GAL-Culturalité pour le suivi des projets aînés (x4)
- Suivi des demandes spécifiques (demandes de stages/d'emploi vacants au sein du PCS ou l'Espace d'accueil)
- Visite des aînés, parfois à domicile, pour l'Espace d'accueil des aînés.
- Rencontre avec un membre du personnel de l'ISBW afin d'avoir un aperçu des services de la Commune.
- Rencontre au Cribw (Centre régional d'Intégration du Brabant wallon) lors de la rédaction du PCS.
- Rencontre avec un membre du personnel de la Commune de Ramillies au sujet du CCCA (demande de conseils)
- Reconduction de la Charte d'intégration de la Personne handicapée
- Réponse à une demande d'initiatives privées de « Coach de vie » principalement destinées aux aînés (Audrey Demeyere, « Coach en transition de vie »)

22. PLANIFICATION D'URGENCE

Chargée de communication : Stéphanie Jacques – communication@beauvechain.be – 010 86 83 28

22.1. Plan général d'urgence et d'intervention

Approbation – Conseil communal du 27 juin 2016.
Arrêté d'approbation du Gouverneur du 21 décembre 2016.

22.2. Comex

Organisation avec les services du Gouverneur d'un COMEX, exercice de table de préparation à la gestion de crise, le 27 février 2019.

Bilan positif dans l'ensemble.

Points d'attention :

Le bureau de la Bourgmestre a été chosi comme centre de crise. Le local s'est avéré être relativement bien adapté, si ce n'est qu'il n'est pas occultable. Il a également été soulevé lors

du débriefing que la taille du local pouvait s'avérer être un problème si plus d'intervenant étaient amenés à participer à la gestion de crise.

22.3. PCM – 01.10.2020

Participation prévue à l'exercice de terrain du 1W le 1er octobre 2020, déclenchement de la phase communale. Deux réunions de préparation ont déjà eu lieu.

22.4. Be-Alert

Adhésion au système Be-Alert du SPF intérieur le 18 décembre 2017. Première utilisation pour un test national le 3 octobre 2019. SMS envoyés non facturés.

23. PROTECTION DES DONNEES

Déléguée à la Protection des données : Stéphanie Lagase – 010 86 83 16 – dpo@beauvechain.be

Les missions de la Déléguée à la protection des données sont :

- Informer et conseiller la Commune de Beauvechain, ainsi que les employés qui procèdent au traitement des données personnelles, sur les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD ;
- Contrôler le respect du règlement et des règles internes de la Commune en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant ;
- Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35 RGPD ;
- Être le point de contact pour les personnes concernées en ce qui concerne toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD ;
- Coopérer avec l'Autorité de protection des données.

De plus, une Charte vie privée a été établie, celle-ci s'inscrit dans le souhait du responsable du traitement, d'agir en toute transparence, dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

24. SALLES COMMUNALES

Agent adminisratif : Sabine Viandier – 010 86 83 07 – sallescommunales@beauvechain.be

OCCUPATIONS et LOCATIONS DES SALLES DU 01/01/2019 AU 31/10/2019

SALLE	Occupation	Location	Montant
Salle des Fêtes	51	5	612,5 €
Salle Jean XIII	36	14	1.310 €
Salle Mandela	10	3	220 €
Salle de Mille	30	16	1.320 €
MV Nodebais	40	0	0 €
MV L'Ecluse	17	4	755 €
TOTAL	**184**	**42**	**4.217,5 €**

25. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL

Agent administratif : Lionel Vanderweyden – 010 86 83 11 – personnel@beauvechain.be

Analyse des risques psychosociaux en collaboration avec le service externe (CESI) réalisée en décembre 2015 ;

Préparation en collaboration avec la Directrice de l'école communale, l'Administration et les services de secours d'un exercice annuel d'évacuation ;

Analyse des risques incendie réalisée en collaboration avec le service externe (CESI) pour 50% des bâtiments communaux en mai 2016 ;

Visite annuelle des lieux de travail réalisée par le service externe (CESI) le 03 février 2017 ;

Délibération du Collège communal du 06 février 2017 décidant de désigner Monsieur Lionel VANDERWEYDEN, agent administratif D5 au service du Personnel, en tant que Conseiller en prévention pour notre administration communale.

Formation « Conseiller en prévention de niveau III » de Monsieur Lionel VANDERWEYDEN ;

Rédaction d'un plan annuel et global d'action pour la prévention des risques au travail à soumettre au Collège communal.

26. SPORT

Agent administratif : Olivier de Halleux – 010 86 83 24 – pcs@beauvechain.be

26.1. Salle sportive polyvalente

a. Consultation de la population

Cette consultation de la population s'est réalisée le 25 février 2019. Elle avait pour objectifs d'écouter et consulter la population (1) et de disposer d'une série d'idées voire de recommandations (2) permettant aux autorités de mieux analyser le projet de la salle sportive polyvalente dans sa globalité. En aucun cas cette consultation n'a donc une portée juridique ou légale, ce qui n'empêche pas de prendre en considération les propos tenus lors de la soirée dans l'élaboration du projet. Un compte-rendu a été rédigé sur base d'un enregistrement des débats retranscrits

b. Enquête des besoins des clubs

Durant le mois d'avril 2019, Une enquête a été partagée auprès des clubs de l'entité afin de connaître leurs attentes précises quant à la salle sportive polyvalente. Un rapport récapitule les réponses des clubs à l'enquête menée durant le mois d'avril 2019. Le document reprend les 10 questions auxquelles 7 participants ont répondu. Leurs propositions sont à croiser avec celles émises lors de la consultation de la population

c. Appel d'offre pour la réalisation d'une esquisse de la salle

L'appel d'offre a été rédigée sur base des deux points précédents ainsi que les attentes des autorités publiques. L'esquisse a été réceptionnée début novembre et en cours d'analyse par le Collège communal avant sa présentation, pour avis, aux clubs sportifs (décembre 2019-janvier 2020).

26.2. Consultation des associations sportives

Cette consultation a pour objectifs (1) d'améliorer la communication entre les clubs sportifs et la Commune ; (2) de réfléchir à l'offre sportive, et plus précisément, dans le cadre de la « Semaine sportive » et des éventuels chèques-sport que la Commune souhaiterait développer et (3) de consulter l'avancement du projet de la salle sportive polyvalente. Concernant les stages, il y a eu malheureusement un seul et unique retour après cette première réunion. L'idée sera relancée en décembre 2019-janvier 2020 suite à la présentation de l'esquisse de la salle.

26.3. Autres

Accompagnement dans la mise sur pieds du nouveau Comité du Club de football de Beauvechain.

- Réunion avec l'ancien Comité ;
- Suivi de l'ancien Comité (documents et autre à remettre) ;
- Relecture de la nouvelle convention.

26.4. Mérite Sportif de la Commune de Beauvechain 2018

Le Trophée du Mérite Sportif de la commune de Beauvechain est attribué tous les deux ans en alternance avec le Trophée du Mérite Culturel. Il avait initialement pour but de mettre en évidence et récompenser un exploit, une performance, ou un résultat sportif particulier.

En 2018, les lauréats étaient Thomas Janssens dans la catégorie individuelle et le Club de judo Tori dans la catégorie collective.

La remise du trophée a eu lieu le samedi 1er septembre 2018, lors de la 'Journée du Sport et des Enfants' de la commune de Beauvechain.

27. TRAVAUX PUBLICS

Responsable du service : Yves Gaspart – 010 86 83 32 – travaux@beauvechain.be

27.1. Travaux de voirie

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Travaux de voirie et égouttage du chemin Goffin et de la ruelle Lambert à Tourinnes-la-Grosse	2/09/2019		818.132,64 € TVAC, subdivisé comme suit : - voirie, à charge de la commune : 315.374,62 € HTVA ou 381.603,29 € TVAC - égouttage, à charge de la SPGE : 436.529,35 € (pas de TVA) soit un total de 818.132,64 €.	HAULOTTE sa, Avenue des Vallées, 130 à 1341 Céroux-Mousty
Travaux de voirie et d'egouttage du chemin du Vivier Saint-Laurent à Nodebais.	Marché lancé en 2018 et annulé pour des raisons budgétaires.			

27.2. Travaux mobilité

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Aménagement d'un cheminement cyclable entre les points noeuds BE-PN 21-22 et GD-22/42 (chemin des Roués à Hamme-Mille).	05/2019	05/2019	78.547,76 €, 21% TVAC	Green Road Nv, Brugstraat, 16 A à 9260 Wichelen
Aménagement d'un cheminement cyclable chemin de la Sciure à La Bruyère	Attribution en décembre 2019 après approbation MB 2.			

27.3. Autres travaux

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Auteur de projet pour la création d'un cœur de village à Hamme-Mille	Conseil communal du 1er octobre 2018		57.378,26€, 21% TVA comprise	Notté Bureau d'Architecture et d'Etudes, avenue Léon Jouret, 8 à 7800 Ath
Aménagement de l'espace public autour de l'église et de la maison de village de Hamme-Mille.	Travaux reportés à un exercice ultérieur.			
Mise en conformité et embellissement des cimetières wallons. Ossuaires dans les cimetières de La Bruyère, Hamme-Mille et Tourinnes-la-	Délibération du Collège communal du 08 octobre 2019 approuvant la description technique N° 2019/68 - BE - F et le montant estimé du marché "Ossuaires dans les cimetières de La Bruyère, Hamme-Mille et Tourinnes-la-Grosse." Le montant estimé s'élève à 7.777,00€ hors TVA ou 9.410,17€, 21% TVA comprise.			

Grosse.	
Marchés de services pour un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité avec approfondissement du volet « Modes doux ».	Délibération du Conseil communal du 29/04/2019 approuvant les conditions et le mode de passation du marché.
Marché de services pour une esquisse – étude de faisabilité d'une salle sportive polyvalente	Délibération du Collège communal du 1er octobre 2019 approuvant les conditions et le mode de passation. Délibération du Collège communal du 24 septembre 2019 approuvant l'attribution du marché à Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur pour un montant de 6.776 € TVAC.

27.4. Bâtiments

27.4.1. Travaux d'aménagement acoustique et scénographique de la salle de Hamme-Mille

Décision du Conseil communal du 24 janvier 2011 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché de service.

Délibération du Collège communal du 27 mai 2011 décidant d'attribuer ce marché à Vranckx André, Architecte, rue René Ménada, 55 à 1320 Hamme-Mille, pour un pourcentage d'honoraires de 11%.

En cours.

Dossier reporté à un exercice ultérieur.

Paiement à l'architecte : 1.896,68 €

Voir PCDR – Convention 2015.

27.4.2. Eco-rénovation de la maison multiservices (bâtiment « Couleur Café ») à Hamme-Mille

Coût d'achat : 603.498,75 €

Délibération du Collège communal du 04 août 2016 décidant d'attribuer le marché à H2A Architectes Associés, boulevard Charles Quint, 18 B à 7000 Mons, pour un pourcentage d'honoraires de 7%.

Délibération du Collège communal du 14 décembre 2015 attribuant le marché de coordination sécurité-santé à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 4.961 € TVAC.

Délibération du Collège communal du 12 juin 2017 décidant d'attribuer le marché - Lot 2 - (Travaux d'éco-rénovation): COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé, options comprises, de 788.304,47 € Hors TVA soit 953.848.41 € TVA comprise.

Délibération du Collège communal du 13 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison multi-services à Hamme-Mille - démolition sélective" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 57.149,48 € hors TVA ou 66.842,36 €, TVA comprise.

Ordre d'entamer les travaux le 02 septembre 2019.

Paiements effectués

Entrepreneur	78.764,95
Auteur de projet	33.700,21
Coordinateur sécurité santé	1.815,00
Subside perçu	

27.4.3. Maison de la mémoire et de la Citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse

Coût d'achat : 550.000 € (Subsides-acquisition : 402.500 €)

Délibération du Collège communal du 16 mars 2015 décidant d'attribuer le marché d'auteur de projet à FP Architecture, rue Vanderschrick, 85 à 1060 Bruxelles.

Déliébration du Collège communal du 19.12.2016 attribuant le marché de service - Coordination sécurité-santé pour la maison de la Mémoire à Tourinnes-la-Grosse à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 3.630 € TVAC.

Délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant d'approuver le cahier des charges N° 2017/06-BE-T et le montant estimé du marché "Ecorénovation d'une maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse", établis par l'auteur de projet, Faidherbe & Pinto Architectes. Le montant estimé s'élève à 895.056,73 € hors TVA ou 1.083.018,64 €, 21% TVA comprise.

Délibération du Collège communal du 19 mars 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse - Lot 2 - Travaux de rénovation (+ stabilité)" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau

sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 836.887,58 € hors TVA ou 1.012.633,97 €, TVA comprise et de prévoir 10 % d'imprévu.

Délibération du Collège communal du 11 juin 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté - Démolition sélective" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique soit COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 80.677,71 € HTVA ou 97.620,03 €, TVAC.

Ordre d'entamer les travaux le 17.12.2018

Paiement effectué

Entrepreneur	90.371,36 (démolition) 204.271,35 (éco-rénovation)
Auteur de projet	50.237,54
Coordinateur sécurité santé	605,00
Subside perçu	123.011,5

27.4.4. Eco-rénovation de la cure de La Bruyère

Délibération du Collège communal du 20 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Marché de service d'auteur de projet pour l'écorénovation de la cure de La Bruyère" à Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur, pour un pourcentage d'honoraires de 5,9%.

Délibération du Conseil communal du 26 mars 2018 décidant d'approuver la convention faisabilité 2018 portant sur le projet suivant : Création d'une maison de village et de deux logements à La Bruyère. Ce projet est estimé à 865.779 €. Le montant global de la subvention Développement Rural est de 642.623,20 €. La provision de 5% relatifs aux frais d'études est de 32.131,16 €.

Délibération du Collège communal du 27 août 2019 attribuant le marché coordination sécurité-santé à Coors Association Sprl, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour un montant de 4.501,20 € TVAC.

En cours.

Exécution reportée à un exercice ultérieur.

27.5. Contrat d'égouttage

Pour 2019, le montant de libération des participations s'élève à 80.456,33 €.

28. URBANISME

Responsable du Service : Carine Morsain – 010 86 83 12 – urbanisme@beauvechain.be

28.1. Permis délivrés

	2018	31/10/2019
Nombre de permis d'urbanisation délivrés - pour un total de lots à bâtir :	2 4	0 0
Divisions de propriétés ne nécessitant pas de permis d'urbanisation	18	14
Nombre de permis d'urbanisme délivrés :	66	~~58~~ 71 (31.12)
- nouvelles constructions : - habitations unifamiliales : - permis d'urbanisme collectifs : - bâtiments non destinés à l'habitation (hangar,…)	 18 2 7	 ~~11~~ 17 0 4
- rénovations / transformations / extensions : - transformations de bâtiments en plusieurs logements :	23 4	~~18~~ 22 ~~11~~ 13
- constructions ou projets secondaires (petits permis : tennis, clôture béton, mur de clôture,…) :	12	~~14~~ 15
- permis d'urbanisme pour travaux techniques (modification ou sécurisation de voirie, collecteur, bassin d'orage) :	0	0
- dossiers soumis à la procédure de l'enquête publique :	10	14
- dossiers soumis à annonce de projet :	33	28
- dossiers soumis à l'avis préalable de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire :	38	21
- délivrance de renseignements urbanistiques aux Notaires et aux agences immobilières	193	165

28.2. Certificats d'urbanisme délivrés

	2018	31/10/2019
Certificats d'urbanisme n° 1	4	2
Certificats d'urbanisme n° 2	2	5

28.3. Permis d'environnement

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2018	31/10/2019
Classe 1 : Nombre d'autorisations (élevages agricoles intensifs, carrières, industries chimiques, …)	1	0
Classe 2 : Nombre d'autorisations (garages avec cabines de peinture, élevages agricoles, camping, …)	2	1
Déclarations Classe 3 : Nombre de déclarations (dépôts de mazout, unités d'épuration individuelle en zone d'épuration autonome, petites menuiseries, …)	58	37

28.4. Permis uniques

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2018	31/10/2019
Projets pour lesquels un permis d'urbanisme et un permis d'environnement sont requis conjointement : Nombre d'autorisations :	1	0

28.5. Contrôle et indication sur place de l'implantation des nouvelles constructions

Marché attribué à Monsieur Luc LIBERT, Géomètre Expert Sprl, rue Saint-Jean, 20/A à 1370 Jodoigne, pour un prix unitaire de 190,00 € HTVA soit 229,90 € TVAC.

	Nombre	Montant
Vérifications d'implantations réalisées en 2018 :	23	5.287,70 €
Vérifications d'implantations réalisées en 2019 (jusqu'au 31.10) :	20	4.598,00 €

28.6. Mise en oeuvre des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)

Objectifs précisés par le Schéma de Structure Communal, notamment :

- en son objectif n° 1 : structurer les villages et notamment, définir les affectations des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), souvent voisines des zones d'habitat;

- en son objectif n° 2 : répondre aux besoins primordiaux, notamment en matière de logements et d'équipements collectifs.

Les ZACC de la rue de la Station et de l'avenue des Combattants sont contiguës à la rue de la Station et leur mise en œuvre simultanée offre des synergies et des opportunités de développement additionnelles.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 avril 2016, a décidé de repréciser l'affectation des différentes zones d'aménagement communal concerté et d'entamer la procédure de mise en œuvre des ZACC suivantes :

- ZACC avenue des Combattants à Beauvechain;
- ZACC rue de la Station à Beauvechain;
- ZACC rue Marcoen à Beauvechain.

Le bureau d'études 'DESSIN ET CONSTRUCTION s.a.' a été retenu pour l'élaboration du rapport urbanistique et environnemental nécessaire à la mise en œuvre de ZACC.

Lors de la réunion de lancement de mission, il a été décidé de limiter l'étude aux deux zones d'aménagements communal concerté reprenant les propriétés communales (CPAS), soit celles localisées rue de la Station et avenue des Combattants.

Le Comité d'accompagnement, constitué de membres du Collège communal, de représentants de la Direction de l'Aménagement local de la Direction centrale l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, de Monsieur le Fonctionnaire délégué de la Direction du Brabant wallon de l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie et des agents communaux du Service du Cadre de Vie, s'est réuni.
Lors de cette réunion, il a été présenté et débattu des points suivants :
- Phase 1 : motivation de mise en œuvre des ZACC et détermination des affectations;
- Premières esquisses d'urbanisation.

29. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

29.1. Membres du Conseil d'administration

29.1.1. Représentants désignés par le Conseil communal du 18.02.2019

ROUGET Lionel, Président
GOES Benjamin
LEMAIRE Monique
SMETS François
NASSIRI Moustapha
KOENRAAD Lannoye

29.1.2. Représentants des organisations qui siègent au Conseil national du travail

UCM	Pas de représentant
FWA	Jérôme MISSA
	Myriam BOESMANS-BASTIAENS
CGSLB	Willy MAUQUOY
	Catherine AGNESSENS
FGTB	Pas de représentant
CSC	Francine PLAPIED, Vice-Présidente
UWE	Stéphane ROUGET, Trésorier

29.1.3. Agent FOREM

Sabrina MASURE	19h/semaine depuis janvier 2008

29.1.4. A.L.E. - Titres-services

Véronique GILLARD	Assistante administrative	28h/semaine du 1/06/2006 à ce jour
Patricia DE CLERCK	Assistante administrative	19h/semaine du 4/06/2017 à ce jour

Contrats d'emploi dans le cadre des titres-services		
	2018	**31/10/2019**
Aides-ménagères	45	53
Repasseuses	6	6

30. AGRICULTURE

30.1. Calamités agricoles

- Dégâts aux cultures causés par la sécheresse été 2018 :
  48 procès-verbaux de constats dressés le 22 août 2018.
- Aucune déclaration de dégâts aux cultures introduite durant l'année 2019.

31. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

31.1. Composition du C.P.A.S.

9 membres élus le 3 décembre 2018 et installés le 3 janvier 2019	
Monique LEMAIRE	Présidente
José DEGREVE	Membre
Eric EVRARD	Membre
Siska GAEREMYN	Membre
Chantale LAHAYE	Membre
François SMETS	Membre
Julie SNAPPE	Membre
Jennifer VAN BOCHOVE	Membre
Arnaud VAN SCHEVENSTEEN	Membre

31.2. Personnel du C.P.A.S.

Catherine WAYS	Directrice générale statutaire	¾ temps depuis le 01.04.1996
Anne DEHENEFFE	Directrice financière (25 % CPAS – 100 % commune)	Du 01.08.1996 au 31.08.2019
Muriel GODHAIRD	Directrice financière (25 % CPAS - 100 % commune)	du 01.09.2019 au 30.09.2019
Marianne BLONDIAU	Directrice financière f.f.	4/5e temps à partir du 1.10.2019 pour une période de trois mois renouvelable
Géraldine HENRY	Travailleur social	4/5e temps depuis le 01.09.1998 nommée à titre définitif au 01.08.2011

Caroline CHOULET	Travailleur social	4/5e temps depuis le 01.07.2001 nommée à titre définitif au 01.08.2011
Nathalie ROTSAERT	Agent administratif	4/5e temps depuis le 1er juin 2007
Virginie PAULISSEN	Travailleur social	4/5e temps, sous contrat de remplacement successivement de Madame Géraldine HENRY, du 9 février 2016 au 1er janvier 2017 et de Madame CHOULET Caroline du 01 janvier 2017 jusqu'au retour de la titulaire du poste
Catherine MAYEUX	Travailleur social contractuel	½ temps du 14 juin 2018 au 14 juin 2019

31.3. Bureau Permanent

Election des membres (Conseil de l'Aide Sociale du 03/01/2019)
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente
José DEGREVE
Siska GAEREMYN

31.4. Comité de concertation

31.4.1. Représentants des autorités communales (Conseil communal du 18/02/2019)

Carole GHIOT, Bourgmestre
Lionel ROUGET
Brigitte WIAUX

31.4.2. Représentants du CPAS (Conseil de l'Action Sociale du 03.01.2019)

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente
Chantale LAHAYE
Eric EVRARD

31.5. Budgets du CPAS

	2018	2019
Budget approuvé par le Conseil de l'Action Sociale le	23/11/2017	22/11/2018
Budget approuvé par le Conseil communal le	18/12/2017	17/12/2018
Service ordinaire : - recettes	896.183,38 €	964.973,23 €

- dépenses	896.183,38 €	964.973,23 €
Service extraordinaire - recettes - dépenses	 2.000 € 2.000 €	 0,00 € 0,00 €
Dotation communale	399.717,56 €	432.329,11 €

	2018	31/10/2019
Nombre de revenus d'intégration sociale et d'aides équivalentes		
Nombre de revenus d'intégration sociale	22	23
Nombre de réfugiés politiques	5	9
Occupation de personnes par le CPAS suivant art. 60.		
Nombre de personnes	2	1
Revenus d'intégration sociale active		
Nombre de personnes	0	0
Fonds mazout		
Nombre de dossiers	53	72

32. POLICE LOCALE

32.1. Zone de police "Ardennes Brabançonnes"

Par Arrêté Royal du 15 avril 2002 (Moniteur Belge du 11 mai 2002), la zone de police Grez-Doiceau/Beauvechain/Incourt/Chaumont-Gistoux est constituée à la date du 1er janvier 2002.

32.1.1. Collège de Police

DECORTE Luc, Bourgmestre	CHAUMONT-GISTOUX
CLABOTS Alain, Bourgmestre	GREZ-DOICEAU
GHIOT Carole, Bourgmestre	BEAUVECHAIN
WALRY Léon, Bourgmestre-Président	INCOURT

32.1.2. Organisation de la zone de police

La zone de police est basée sur quatre départements :

Département Opérationnel (intervention, ordre public, dispatching, assistance aux victimes, brigade canine, gestion des services et rôle de garde, …)

Département Appui (service local de recherche judiciaire, appui opérationnel, appui administratif et technique, appui tactique
Département des ressources humaines et de logistique (gestion du personnel, gestion logistique, gestion télématique, gestion budgétaire et financière, gestion administrative, …)
Département accueil et proximité (service accueil zonal et local, service de proximité, gestion de matière administrative, contact avec les autorités, …)
Ce département d'accueil/proximité est réparti en quatre antennes :

- Antenne de Beauvechain
- Antenne d'Incourt
- Antenne de Chaumont-Gistoux
- Antenne de Grez-Doiceau

32.1.3. Budgets de la zone de police

	2018	2019
Approuvé par le Conseil de Police le	16/11/2017	27/11/2018
Service ordinaire	6.472.407,82 €	7.227.388,37 €
Service extraordinaire	90.350,00 €	287.800,00 €
Intervention des communes	3.649.372,40 €	3.831.841,00 €
Répartitions : - Grez-Doiceau (39,24 %) - Chaumont-Gistoux (31,33 %) - Beauvechain (18,11 %) - Incourt (11,33 %)	 1.431.870,54 € 1.143.234,05 € 660.835,26 € 413.432,55 €	 1.503.464,06 € 1.200.395,75 € 693.877,02 € 434.104,17 €
Dotation communale approuvée par le Conseil communal le	18/12/2017	17/12/2018

32.1.4. Règlement Général de Police

Délibération du Conseil communal du 01 juin 2015 approuvant le nouveau Règlement Général de Police identique pour les quatre communes de la Zone de Police "Ardennes Brabançonnes".

32.1.5. Règlements complémentaires de police

Aménagement de sécurité routière Rue Longue à La Bruyère - Conseil communal du 28 avril 2014.

Aménagement de sécurité routière Vieux Chemin de Louvain à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue de Tourinnes à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière (placement temporaire) Rue Gabriel Marcelier à Hamme-Mille -Conseil communal du 27 octobre 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014 ; règlement complémentaire de la police de la coordination routière – Conseil communal du 21 mars 2016.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille – Conseil communal du 24 avril 2017.

Règlement général sur la police de la circulation routière - Compléments - Aménagements divers de circulation et de signalisation dans l'entité – Conseil communal du 29 juillet 2019.

32.1.6. Renumérotation de diverses voiries

Modification de la numérotation de la Ruelle Brasseur à Tourinnes-la-Grosse – Conseil communal du 21 octobre 2019.

32.2. Sanctions administratives

32.2.1. Agent sanctionnateur

Délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant de désigner Monsieur Loïc FOSSION aux côtés de Mesdames Audrey PAQUE et Bénédicte DOCQUIER en qualité de fonctionnaire sanctionnateur provincial chargé d'infliger les amendes administratives communales sanctionnant le non-respect du Règlement général de police en matière d'infraction au sens de la loi SAC.

32.2.2. Création d'un service des gardiens de la paix

Pour mémoire création du service en 2007.

Délibération du Collège communal du 09 juillet 2018 désignant Monsieur Maxime STREEL en qualité de gardien de la paix-constatateur (niveau D4) à temps plein à partir du 1er août 2018 pour une durée déterminée de six mois. Prolongation pour une durée de 6 mois à partir du 1/02/2019. Prolongation pour une durée de 6 mois à partir du 1/08/2019 (Collège du 9/07/2019).

32.2.3. Protocoles d'accord et conventions

Délibération du Conseil communal du 21 décembre 2015 approuvant les protocoles d'accord entre les communes et le Procureur du Roi relatifs :

- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions de roulage commises par des majeurs ;
- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes par des majeurs.

Délibération du Conseil communal du 26 janvier 2015 approuvant les conventions qui visent le traitement des sanctions administratives sous le régime juridique de la SAC du

24 juin 2013, du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et du décret environnement du 5 juin 2008.
Conventions signées par la province le 6 février 2015.

Délibération du Conseil communal du 09 novembre 2015 approuvant la convention fixant les modalités de recours à un fonctionnaire sanctionnateur provincial en matière d'arrêt et de stationnement.

Délibération du Conseil communal du 27 août 2018 approuvant la convention de collaboration entre la Ville de Nivelles et la commune de Beauvechain concernant les services de la médiatrice SAC.

Délibération du Conseil communal du 27 mai 2019 approuvant la convention fixant les modalités de recours aux fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux.

32.2.4. Dossiers traités par les agents constatateur et sanctionnateur

	2018	**31/10/2019**
Nombre d'avis transmis par l'agent constatateur	0	1
Nombre de procès-verbaux dressés par l'agent	0	0
Dossiers en cours	0	4

	2018		**30/09/2019**	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Avertissements	105	-	78	-
SAC roulage	32	3.300	95	9.679
SAC classique	6	685	10	2.140

RAPPORT

(art. L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Budget 2020)

- **DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE**
- **SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE**

(Elaboré par les Services communaux sous la supervision du Directeur Général).

Arrêté à Beauvechain, le 10 décembre 2019.

Par le Collège communal,

La Directrice générale f.f., La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT Carole GHIOT

Acté à Beauvechain, le 30 décembre 2019.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale f.f., La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT Carole GHIOT